19e ANNÉE — T. 37

N° 844 — 29 MAI 1937

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France : six mois : **21** fr. ; un an : **40** fr.
Étranger ; un an : **48** ou **56** fr. selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

L'Eglise catholique en Allemagne nationalsocialiste (1936).

FAITS ET DOCUMENTS (*suite*).

Législation et jurisprudence.

L'Église catholique en Allemagne nationalsocialiste (1936) (1)

30 août 1936.

Dans toutes les églises de l'archidiocèse de Munich, lecture est faite de la déclaration suivante où le cardinal Faulhaber parle de la situation des écoles catholiques :

Nous sommes de nouveau obligé d'adresser de la chaire aux catholiques et particulièrement aux parents catholiques une parole d'explication sur l'école confessionnelle catholique, puisque, comme vous le savez tous, il est toujours interdit de faire n'importe quelle déclaration hors de l'église sur ce problème de conscience.

Les journaux ont communiqué, ces derniers jours, les déclarations faites par le chef de l'enseignement à Munich au Conseil, et d'après lesquelles 44 écoles confessionnelles de Munich, malgré les protestations de l'archevêché, et avec l'approbation du gouvernement, ont été transformées en « écoles communes », jadis appelées écoles simultanées ou mixtes.

On prétend que cette suppression massive d'écoles confessionnelles catholiques a eu lieu sur la demande de la majorité des parents de Munich et selon le résultat des dernières inscriptions scolaires. On passe entièrement sous silence de quelle façon ces inscriptions ont été obtenues. C'est contre cette façon que l'archevêché a protesté.

Nous précisons encore : le dernier résultat des inscriptions scolaires a été obtenu d'une manière absolument injuste et illégale. Les parents munichois frappés par la mesure le savent par la triste expérience qu'ils en ont faite et ceci a été prouvé d'une manière incontestable dans la lettre de protestation, écrite par l'archevêché à l'aide d'une ample documentation. Des milliers de parents ont été tout simplement dans l'impossibilité de faire inscrire librement leurs enfants dans les écoles confessionnelles, contre tout droit et toute loi, par le moyen d'une terreur sans pareille. Toute l'organisation scolaire officielle a reçu du chef de l'enseignement le mot d'ordre d'empêcher les inscriptions aux écoles confessionnelles. Tous les instituteurs ont été chargés officiellement par leurs supérieurs de faire de la propagande pour l'école commune. Tous les moyens de propagande du parti, de la presse quotidienne, des milliers de manifestants, des centaines de réunions et jusqu'à la Fédération pour la défense antiaérienne et la radio officielle ont eu mission de blâmer l'école confessionnelle et de la traiter en école nuisible à la communauté nationale et d'intimider les partisans de cette école en les traitant d'ennemis de l'Etat. Ouvriers, employés et fonctionnaires ont été menacés de désavantages économiques, de la perte de leur travail et de leur pain pour qu'ils cessent l'inscription de leurs enfants aux écoles confessionnelles et préfèrent l'école commune. Aux parents pauvres on a diminué les subventions de l'Œuvre d'hiver lorsqu'elles n'ont pas été entièrement supprimées. Dans ce but un bureau officiel de propagande et de contrôle a été organisé pour exercer sur les pères et mères de famille une pression irrésistible.

Par contre, en faveur de l'école confessionnelle il est impossible de publier la moindre parole d'explication hors de l'enceinte de l'église sans que la force n'intervienne sous prétexte qu'on trouble l'opinion publique.

Par suite, une lettre de Munich, adressée par les curés aux parents catholiques, a été saisie par la police.

Tous ces faits impressionnants ont été exposés par l'archevêque dans sa lettre de protestation aux autorités responsables de l'Etat et l'archevêché y a ajouté la demande suivante :

« Dans quelle partie du monde reconnaît-on comme juridiquement valable et comme une libre déclaration de la volonté des parents un vote obtenu avec tant d'énormités et avec tant de violence faite à la liberté de conscience et aux droits des parents? Partout où l'on respecte encore le droit et la justice et la libre décision dans un problème de conscience, ce résultat des inscriptions scolaires doit être tenu pour nul. »

Si, malgré cela, 44 écoles confessionnelles sont supprimées à Munich en raison du résultat de ces inscriptions, le droit et la justice et la liberté de conscience des parents sont foulés aux pieds. Or, la justice et la liberté de conscience sont parmi les plus grands biens d'un peuple. Celui qui les méprise cause le tort le plus grave au peuple même...

Le Saint-Père a prié plusieurs fois le gouvernement du Reich, dans l'intérêt de la paix, d'ouvrir des tractations amicales pour que cette obligation concordataire soit respectée. Ces tractations ont été ouvertes, mais n'ont pas encore abouti à une conclusion. Si donc, avant la conclusion de ces tractations, on supprime des écoles catholiques, cette mesure constitue une violation des principes du droit contractuel reconnus sur toute la terre, et cause ainsi un grave tort au nom et à l'honneur de l'Allemagne.

Le *Blitz* (n° 35, 4e année) écrit au sujet de l'éducation catholique et du célibat :

La situation actuelle est intenable. Aujourd'hui, notre jeunesse est entièrement livrée aux intrigues menées par des prêtres qui, par un usage non naturel de l'Eglise, ne mènent pas une vie naturelle.

Nous réclamons donc tout d'abord une loi de la plus haute importance : interdiction sera faite au clergé célibataire et aux laïcs groupés dans des couvents de s'occuper de n'importe quelle éducation. Des prêtres célibataires ne sont pas à même d'enseigner à la jeunesse les devoirs élevés du mariage allemand.

En outre, la guérison complète de cet abcès du peuple allemand ne peut être obtenue que par l'abolition du célibat même des prêtres. Or, cela n'est possible qu'en détachant l'Eglise catholique allemande de Rome.

Nous, nous ne réclamons pas cela, mais des catholiques allemands doivent le réclamer dans l'intérêt vital du peuple allemand. Mais nous, nous voyons l'origine du célibat dans l'esprit oriental et juif du christianisme.

2 septembre 1936.

Ludendorf fait savoir que sa plus récente brochure, *La grande épouvante ; La Bible n'est pas la parole de Dieu*, s'est vendue à raison de 70 000 exemplaires en une seule semaine.

(1) Cf. les dossiers précédents dans *D. C.*, t. 35, col. 1412-1456 ; t. 36, col. 273-310, 523-562, 1027-1084, et t. 37, col. 515-576.

3 septembre 1936.

La *Reichspost* mentionne quelques faits qui pourraient indiquer un certain rapprochement entre l'Etat allemand et l'Eglise catholique. La *Nationalzeitung* de Goering cite longuement la lettre pastorale collective du 20 août ; Mgr Berning, évêque d'Osnabrück, parle favorablement du gouvernement au Congrès annuel de la mission des Allemands étrangers. L'Agence *Kipa* de Suisse et *la Croix* de Paris voient dans ces faits des signes favorables. La *Reichspost* voudrait le croire.

6 septembre 1936.

La *Reichspost* annonce, d'après un bureau de presse de Breda (Hollande), une nouvelle berlinoise d'après laquelle le cardinal Pacelli viendrait à Berlin s'entretenir avec des hommes d'Etat et probablement personnellement avec Hitler. Il s'agirait d'une collaboration plus intense entre les Etats non communistes.

Dans le numéro du 10 septembre, le correspondant romain du même journal annonce que de tels projets de voyage n'existent pas et ne cadrent pas avec l'attitude de l'Eglise, placée au-dessus de la politique. Ce qui semble vrai, d'après le correspondant, c'est que le Saint-Père veut faire appel aux chrétiens pour combattre le bolchevisme comme le pire des ennemis de l'humanité et qu'une nouvelle lettre apostolique sera publiée pour y exhorter plus intensément les chrétiens de toutes les nations (Encyclique *Divini Redemptoris* du 19 mars 1937).

Par une lettre lue dans toutes les églises catholiques du diocèse, Mgr Konrad von Preysing, évêque de Berlin, proteste contre l'affirmation nationalsocialiste d'après laquelle le Vatican reste indifférent devant la propagande des sans-Dieu et communistes. Jamais l'attitude du Vatican n'a été douteuse.

Le *Kirchenblatt für das Bistum Berlin*, contenant la lettre collective lue partout le 30 août, est confisqué par la police sans indication des motifs, et sur ordre du ministre Kerrl.

Ce dimanche l'évêque de Münster, Mgr von Galen, prêche à Xanten, à l'occasion de la « Viktorstracht », la procession des reliques de saint Victor, sur le devoir du chrétien d'obéir aux autorités civiles et les limites de ce devoir. Le cardinal van Roey, de Malines, assiste à cette cérémonie.

7 septembre 1936.

Le *Westdeutsche Beobachter* publie un article de son rédacteur en chef, M. Martin Schwaebe, au sujet de la « campagne systématique » que le Vatican entreprendrait contre le bolchevisme :

« Le Vatican, bien que tardivement, prend enfin également position contre l'ennemi international et universel de toute civilisation et de toute l'humanité. »

Cette décision de « la plus haute autorité du catholicisme religieux » condamne, d'après Schwaebe, tout le catholicisme politique, la collaboration que le Centre a exercée pendant quatorze ans avec le marxisme, ainsi que les nombreuses manifestations contre le nationalsocialisme.

Kipa remarque à ce sujet : « Voilà qu'on est déjà si loin qu'on exploite le Pape contre les évêques allemands et qu'on attribue au nationalsocialisme une attitude ultramontaine. De telles explications mettront certes les catholiques en garde contre les mots d'ordre nationalsocialistes pour combattre le bolchevisme universel. »

Le chef nationalsocialiste de la région rhénane, le conseiller Grohé, expose que ce n'est pas l'Eglise catholique mais le nationalsocialisme qui peut donner à l'Allemagne la force de combattre le bolchevisme. La preuve en est que l'Eglise n'a pas réussi à défendre l'Espagne catholique contre le marxisme.

> L'Espagne est un pays nettement catholique. Rien n'entravait l'activité de l'Eglise catholique, qui n'y a même pas l'excuse de la division confessionnelle telle qu'elle existe en Allemagne et qui aurait rendu son activité plus difficile. Or, l'Eglise catholique n'a même pas pu résister avec succès à l'extension du marxisme. La guerre civile a éclaté en passant par-dessus l'Eglise et elle menace de l'ensevelir.
>
> Cela prouve nettement que l'énergie formatrice spirituelle de l'Eglise n'est pas fameuse et que les peuples, s'ils tiennent à ne pas disparaître, ont besoin d'une nouvelle attitude spirituelle appuyée sur une autre base.

La Conférence de Fulda et le discours de Sa Sainteté aux réfugiés espagnols répondront bientôt à cette accusation répandue en Allemagne.

8 septembre 1936.

Les périodiques des instituteurs nationalsocialistes, par exemple la *Nationalsozialistische Lehrerzeitung*, publient des comptes rendus du Congrès annuel du « Nationalsozialistische Lehrerbund » qui s'est tenu à Bayreuth.

On y constate la tendance actuelle dans les discours du chef régional Waechler :

> L'activité éducative du N. S. L. B. ne doit pas être limitée par des désirs particularistes confessionnels quels qu'ils soient. Tous les éducateurs allemands doivent recevoir leurs directives de l'Etat, du Mouvement, d'Adolf Hitler, et non pas de quelque confession religieuse. Je ne puis plus comprendre que nous ayons encore en Allemagne des associations d'éducateurs et d'instituteurs établies sur une base confessionnelle. Je n'arrive pas à comprendre qu'en ces temps de communauté nationale, en ce temps où le Führer a remué tout le peuple allemand, des hommes continuent encore à proclamer la séparation du peuple et que ce soient des éducateurs. Nous trouverons les voies et moyens pour mettre un terme à cette situation.

Gross, le chef du bureau de politique de race, a engagé les instituteurs à enseigner dans les écoles la biologie et à montrer aux enfants que l'idée du péché et du péché originel est une doctrine fausse, néfaste au peuple allemand.

7-8 septembre 1936.

L'*Osservatore Romano* mentionne un Congrès du parti nationalsocialiste de Ravensburg et de Friedrichshafen, où le chef régional Murr a voulu démentir l'accusation d'après laquelle le nationalsocialisme est hostile au christianisme :

> Les nationalsocialistes sont même plus chrétiens que ceux qui se sont adjugé l'héritage du christianisme. Pourquoi serions-nous ennemis du christianisme ? Nous sommes tolérants comme le devraient être ceux qui ont toujours le mot de tolérance à la bouche.

Comme preuve de la tolérance nationalsocialiste, l'*Osservatore Romano* publie un commentaire écrit par le *Durchbruch* sur le fait banal de l'arrestation d'un charlatan qui prétendait guérir les bêtes des paysans par des prières et des touches :

> Des millions de gens, dans leurs confessions chrétiennes, admettent les mêmes choses, telles le péché originel, la rémission des péchés, l'Immaculée Conception, la résurrection du Crucifié, celle de la chair, et puis encore la foi

dans la Trinité, dans un Dieu personnel, dans le Jugement dernier, dans le paradis et l'enfer. Et sans oublier le diable, si puissant qu'il domine le monde ! Nous ne parlons du reste pas du coin obscur des saints avec leurs reliques et autres choses miraculeuses. Tout cela est le monopole du Vicaire du Christ sur terre. Ce sont précisément ces Eglises chrétiennes qui répandent ces stupidités. Et si d'autres hommes en font autant et trompent, comme les prêtres fétichistes d'Afrique, les chrétiens, au cerveau malade, croient que la différence est seulement dans le fait que les autres n'ont pas la faculté de le faire.

— Comme un fait heureux, mais jusqu'ici exceptionnel, la *Reichspost* du 11 septembre cite une loi qui vient d'être publiée pour le petit pays d'Oldenbourg (Westphalie). Cette loi reconnaît l'école confessionnelle comme l'école de règle générale et contient la disposition suivante :

Dans chaque commune il y aura autant d'écoles primaires que l'exigent l'étendue de la commune et le nombre des habitants. Il faut organiser les écoles sur la base confessionnelle. Mais le ministère peut admettre ou ordonner pour les matières techniques un enseignement commun à des écoles de confessions différentes.

Il faut établir une école primaire propre à la confession de la minorité lorsqu'il y a, d'une façon durable, plus de 25 enfants qui fréquentent en même temps l'école et dont les parents en font la proposition au bourgmestre.

— Le VIII[e] Congrès général annuel du parti nationalsocialiste à Nuremberg se tient du 8 au 14 septembre. Le mot d'ordre général y était : la lutte contre le bolchevisme mondial et donc contre la juiverie. (*D. C.*, t. 36, col. 1273-1279). On n'y parla pas du « catholicisme politique » et l'Eglise n'y a pas été particulièrement attaquée. Le Führer a parlé plusieurs fois de la divine Providence, mais les accents païens n'ont pas manqué au Congrès. Le D[r] Ley y dit plusieurs fois : Par la doctrine d'Adolf Hitler et par cet homme unique, j'ai fini par retrouver le Seigneur mon Dieu. On a été frappé de l'opposition que M. Hitler sembla mettre entre la civilisation et l'art chrétiens et la civilisation et l'art nationalsocialistes.

Dans son discours prononcé le 10 septembre, M. Alfred Rosenberg, d'après le *Voelkische Beobachter* du 12, dit les paroles suivantes :

Les prêtres et pasteurs qui se lamentent auraient toute raison de remercier le nationalsocialisme qui les a gardés du sort de leurs collègues de Russie et d'Espagne. Il ne faut pas qu'ils prêchent la pénitence uniquement à d'autres, mais aussi une fois à eux-mêmes.

La victoire sur la doctrine bolcheviste n'est possible qu'uniquement par une foi nouvelle, par une volonté d'agir née de cette Weltanschauung, et ensuite par l'action énergique elle-même.

La veille, M. Alfred Rosenberg avait déjà déclaré :

Jadis a dominé la Weltanschauung du moyen âge et c'était une puissance qui a uni les siècles. L'âme croyante allait de pair avec une grande volonté politique. Mais contre cet Occident d'alors, des forces primitives de la nature et les instincts populaires se sont dressés. L'unité du moyen âge s'est écroulée. Au point de vue religieux, la chrétienté se divisa en trois confessions et ensuite en des centaines de sectes. L'humanisme et la Renaissance conduisirent à un individualisme social. La naissance des nations a dissous le sentiment d'universalité. L'époque libérale rejeta encore d'autres liens jusqu'à ce qu'enfin le marxisme prétendit détruire tout ce qui est autochtone, et le bolchevisme nous a montré l'image d'un écroulement mondial.

Donc depuis l'engloutissement de la Weltanschauung du moyen âge, nous avons eu beaucoup de confessions religieuses, beaucoup de théories d'art, beaucoup d'écoles philosophiques, mais aucune grande Weltanschauung.

Une telle Weltanschauung, c'est-à-dire une mentalité qui produit une unité intime entre tous les domaines de la vie, n'est née qu'avec le nationalsocialisme.

L'Allemagne a lutté pour avoir son heure bénie et ne doit pas la laisser passer sans en profiter. Avec sa Weltanschauung, le nationalsocialisme vit et meurt.

— Les évêques de Berlin et de Münster avaient publié une liste de condamnations portées par l'Eglise, depuis la guerre, contre le socialisme et le communisme.

Un « catholique nationalsocialiste » blâme les deux évêques dans le *Westdeutsche Beobachter*, car les évêques auraient eu le tort d'appuyer et d'encourager la politique centriste de collaboration avec le parlementarisme socialdémocrate. Ce faisant, ils auraient résisté aux directives du Saint-Père à Rome. Ceci est un second exemple d'un changement dans la tactique nationalsocialiste : on combat maintenant les évêques par des arguments plus ultramontains avancés contre eux par des catholiques.

— A Castelgandolfo, le Saint-Père prononce son discours (*La vostra Presenza*) aux réfugiés espagnols. Le texte et les commentaires, notamment allemands, se trouvent dans *la D. C.*, t. 36, col. 453-497.

Plusieurs passages s'adressent à des nationalsocialistes, notamment la réponse aux reproches de la prétendue inaction de l'Eglise (col. 461-463) devant le danger marxiste, lancée par des hommes comme Grohé.

On ne trouve aucune trace de ces réfutations dans ce que la presse allemande cite ou résume du discours pontifical.

13 septembre 1936.

A Cologne et à Dusseldorf, les autorités ecclésiastiques ouvrent une école pour jeunes filles catéchistes. La *Katholische Kirchenzeitung* de Cologne du 20. 9. 36 écrivit à ce sujet :

L'Eglise est engagée dans de violentes explications avec des adversaires qui attaquent les bases mêmes de l'existence catholique en se servant de raisonnements qui ne laissent pas d'impressionner surtout la jeunesse. Cette situation n'est pas menaçante, à condition que l'Eglise soit à même de mobiliser des hommes et des femmes capables de répondre, avec la connaissance nécessaire, aux objections faites.

Mgr D[r] Stockum, évêque auxiliaire de Cologne, dit dans son discours d'inauguration de l'école :

L'Eglise n'a rien à craindre ni de sa doctrine ni de son histoire lorsqu'il est possible d'exposer les deux à l'adversaire telles qu'elles sont en réalité.

19 septembre 1936.

On apprend qu'à la Conférence de Fulda d'août les évêques se sont occupés de la formation chrétienne des enfants arriérés et sous tutelle de l'Etat. Ils ont également protesté contre des mesures supprimant 130 bureaux de placement d'œuvres de charité. A ce sujet les évêques écrivent :

Il n'est pas nécessaire que nous, les évêques catholiques, nous disions à la population catholique combien nous déplorons profondément cette intervention et que nous protestons de toutes nos forces contre cette injustice. Il n'est pas nécessaire d'assurer que tout est fait et sera fait pour obtenir l'abrogation de cette interdiction. Des millions de nos jeunes filles catholiques ont expérimenté les services de ces bureaux de placement. Durant

quatre-vingts ans d'activité, ces organisations se sont attachées à développer tout particulièrement les liens familiaux dans les services domestiques. Ainsi elles ont rendu à notre peuple un service signalé. Pendant des générations elles ont été en relations étroites avec beaucoup de familles catholiques. Nous savons que leur activité est gravée dans le cœur de notre population catholique. Nous savons que notre peuple catholique ne comprendra jamais que ces bureaux de services charitables de l'Eglise soient interdits tandis que tout journal reste jusqu'ici ouvert à toutes les demandes et offres de placement. Aussi, nous avons instamment prié le gouvernement du Reich de réexaminer et d'abroger la présente décision d'après le droit et la justice, en tenant compte des stipulations protectrices contenues dans le Concordat entre l'Etat allemand et le Saint-Siège.

— *Bücherkunde*, organe de l'index nationalsocialiste : *Reichsstelle zur Foerderung des Deutschen Schrifttums*, donne une censure négative à deux publications catholiques : *Die Mutter-Gotteserscheinungen in Marpingen (Saar)* (Les apparitions de la Sainte Vierge à Marpingen), par Friedrich Lama, et *Die Stellung der Religionen zu Rasse und Volk* (La position des religions envers la race et la nation), par le P. Wilhelm Schmidt, S. V. D.

20 septembre 1936.

Le *Katholische Kirchenblatt* de Münster publie une ordonnance du min. Rust sur l'instruction religieuse dont voici le texte :

L'adjoint du Führer a ordonné : Aucun nationalsocialiste ne doit subir un désavantage du fait de ne pas appartenir à telle ou telle foi ou confession religieuse ou de ne reconnaître aucune confession. La foi est l'affaire la plus personnelle de chacun et il n'en rendra compte que devant sa propre conscience. Il n'est pas permis qu'on exerce une pression de conscience.

Les derniers temps, l'administration scolaire m'a posé plusieurs fois, à ce sujet, des questions pour me demander de décider les cas douteux particuliers.

Par suite de quoi, j'ordonne pour les écoles de mon ressort :

1° Aucun élève ne doit être obligé à prendre part à l'instruction religieuse du programme scolaire, à des cérémonies religieuses scolaires ou autres exercices religieux de l'école. Mais pour éviter le désordre dans la direction de l'école, il est nécessaire que les personnes responsables (de l'élève) fassent la déclaration régulière que les enfants n'y participeront plus.

2° Les instituteurs qui ont régulièrement déclaré aux autorités scolaires leurs objections pour des raisons de conscience ne doivent pas être obligés de donner l'instruction religieuse et d'organiser des cérémonies religieuses d'école ou d'y assister.

3° Lorsque se manifestent des difficultés relatives à l'emploi de maîtres qui n'appartiennent à aucune confession chrétienne on me fera un rapport pour chaque cas particulier.

24 septembre 1936.

Au Congrès international des journalistes catholiques, à Rome, le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, prononce un discours devant des écrivains et journalistes de 30 nations.

Indiquant au journaliste catholique les erreurs à combattre, le cardinal note notamment, d'après l'*Osservatore Romano* du 26 septembre, que le champ de bataille de la presse catholique s'étend : « Depuis le mythe d'une religion arbitrairement naturelle, niant la révélation et repoussant la civilisation chrétienne, jusqu'aux diverses formes de statolatrie qui déforment le véritable, noble et obligatoire amour de la patrie et du peuple, amour dépouillé ainsi de la dignité et des sanctions que lui donne la majesté de la loi divine. »

Après d'autres allusions à l'Allemagne, le cardinal dit à propos du refus de l'Allemagne de permettre que ce qui reste de la presse catholique de ce pays prenne part à l'Exposition :

Je lance un regard ému vers l'Allemagne et je regrette sincèrement ne pas pouvoir saluer ici une représentation officielle de la presse catholique de là-bas. Moi non plus — d'accord avec LL. EExc. les évêques allemands, dans leur lettre pastorale récente, — je ne puis comprendre « que la presse catholique, y compris les périodiques purement ecclésiastiques et religieux, soit restreinte par des ordonnances qui ont l'apparence, aux yeux du peuple, de viser à la destruction totale de la presse catholique » (Pastorale d'août 1936).

25 septembre 1936.

L'évêque de Münster, Mgr von Galen, publie une décision concernant l'inspection de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. Cette décision a été publiée dans le *Kirchliche Amtsblatt* de Münster, le 29 septembre 1936. En voici la traduction :

L'administration scolaire de Prusse maintient depuis plusieurs dizaines d'années le point de vue, d'une part, que « l'instruction religieuse donnée conformément au programme scolaire dans l'école primaire par les autorités appelées ou admises par l'Etat est donnée sous la surveillance de l'Etat », et d'autre part que « la direction de l'instruction religieuse appartient aux sociétés religieuses » (Circulaire ministérielle du 18. 2. 1876. U. III 1025).

Dans une lettre du 15 février 1936, M. le président administratif de Münster a rappelé les dispositions de cette circulaire ministérielle.

Cette circulaire (n° 10) attribue à l'Etat le droit d'exercer « par ses représentants » une surveillance sur tout l'enseignement de chaque école et aussi, par conséquent, sur l'instruction religieuse catholique de l'école primaire. Et la conclusion en est tirée que « ces représentants ont donc également le droit d'assister à ladite instruction. Ils doivent s'assurer que cette instruction est donnée aux heures fixées dans l'horaire scolaire et conformément aux indications générales données par les autorités de l'inspection scolaire. Mais une intervention dans le contenu même de la doctrine religieuse n'est permise à l'inspection scolaire de l'Etat que dans la mesure où cette doctrine religieuse ne doit rien comporter de contraire aux devoirs du citoyen et de l'Etat ».

D'après le numéro 7 de la même circulaire ministérielle, « aucun ecclésiastique individuel n'a le droit, de lui-même, de prétendre diriger l'instruction religieuse dans l'école primaire ; mais en règle générale et tant que les supérieurs ecclésiatiques n'ont pas indiqué un autre représentant, le curé local légalement institué doit être considéré comme le représentant appelé à diriger l'instruction religieuse ».

Le numéro 9 décide que « le curé ou l'ecclésiastique reconnu comme représentant de ladite société religieuse a le droit d'assister à l'instruction religieuse fixée aux heures du programme et de se rendre compte par des interrogations et, si nécessaire, par d'autres interventions dans l'instruction, si cet enseignement est donné par l'instituteur d'une façon complète et compétente et quels sont les progrès faits par les élèves ; enfin (mais non pas en présence des élèves) de corriger l'enseignement de l'instituteur ; d'exprimer à l'inspection de l'Etat des désirs et réclamations concernant l'instruction religieuse, et enfin de participer à l'examen et à l'établissement des notes de religion, là où un tel examen de congé a lieu ».

Ni le droit de contrôle que s'attribue ici l'Etat ni le droit du curé d'assister au nom des supérieurs ecclésias-

tiques à l'instruction religieuse du programme scolaire donnée par les instituteurs laïques et de la contrôler de la façon susdite, n'ont plus été exercés depuis des années.

Puisque en plusieurs endroits les autorités civiles de l'inspection scolaire exercent de nouveau ce que l'Etat affirme être son droit de contrôler l'instruction religieuse scolaire donnée par les ecclésiastiques, j'ordonne à MM. les curés des paroisses où ce contrôle est exercé d'assister à partir de maintenant et jusqu'à ordre contraire, au moins deux fois par an et même, selon une sage appréciation, plus souvent, à l'instruction religieuse scolaire donnée par les instituteurs et institutrices et de faire rapport à MM. les doyens sur le résultat de ces visites, soit immédiatement en cas d'abus constaté, soit régulièrement au 1er avril et au 1er octobre, avec indications précises de toutes les classes et personnes enseignantes visitées.

Chaque fois, MM. les doyens me feront immédiatement rapport des abus constatés en joignant leur propre appréciation. Les autres rapports de contrôle doivent être conservés dans les archives du doyenné ; chaque doyen Nous fera un rapport, chaque 1er mai et 1er novembre, sur le fait et sur le résultat satisfaisant des visites à faire à toutes les classes d'instruction religieuse.

J'ai fait part de cette décision, le 21 septembre, au ministère des Sciences, Arts et Education primaire.

Münster, le 25 septembre 1936.

Clemens August.
évêque de Münster.

27 septembre 1936.

Dans les églises de l'archidiocèse de Breslau, le cardinal Bertram fait lire une lettre : « Le Rosaire, une arme de la chrétienté aux temps de luttes religieuses. »

Il y parle de l'importance d'une éducation chrétienne de la jeunesse et donc du maintien des écoles catholiques, des associations, etc., et « proteste aussi solennellement que possible contre tous les efforts déployés pour éloigner la jeunesse de l'Eglise ».

30 septembre 1936.

Plusieurs journaux de l'archidiocèse de Fribourg publient des articles qui tendent à faire croire que la Conférence de Fulda (août 1936) et le Saint-Père n'ont pas protesté contre les cruautés bolchevistes d'Espagne.

Pour démentir ce mensonge, Mgr Conrad Groeber ordonne pour les 4 et 11 octobre la lecture du discours du Pape aux réfugiés espagnols et un de ces deux dimanches sera un jour d'adoration, d'expiation et de prières pour les victimes du bolchevisme espagnol.

La Conférence de Fulda a décidé que la fête du Christ-Roi sera dans toute l'Allemagne un jour solennel (*Bekenntnistag*) pour toute la population catholique et qu'il y aura des cérémonies spéciales particulièrement pour les hommes.

— Dans l'hôpital de Sainte-Hedwige, à Berlin, est décédé l'abbé Dr Karl Eschweiler, professeur de dogmatique à l'Académie de Braunsberg (Prusse orientale).

Né en 1886, il s'était fait un nom par ses ouvrages : *Die zwei Wege der neueren Theologie*, 1926, et *Moehlers Kirchenbegriff*, 1930. L'arrivée au pouvoir du mouvement nationalsocialiste l'avait fait sortir de la bonne voie. En 1933, il rédigea avec le prof. Barion, également de Braunsberg, un rapport dans le but de justifier la loi nationalsocialiste sur la stérilisation (*D. C.*, t. 30, col. 673). Les deux professeurs furent suspens *a divinis* et il y eut interdiction pour les étudiants catholiques en théologie de fréquenter leurs cours jusqu'à ce que le procès à Rome soit terminé. Les deux abbés avaient fait savoir qu'ils se soumettraient à la décision finale.

Pourtant la *Germania* du 12. 10. 36 écrit que « la mort prématurée de cet homme d'espoir constitue la fin des difficultés, lesquelles étaient tragiques et sans issue ».

2 octobre 1936.

Le chef régional, Fritz Waechtler, fait une visite à la ville de Landshut et passe la revue de 1 100 chefs et cheffesses. M. Goebel, le chef du district, fait un discours sur ce thème : « Le travail pour le peuple est de la religion dans le sens le plus noble. »

D'après le *Voelkische Beobachter* du 3. 10. 36, il prononça la phrase suivante :

> Le bolchevisme détruit la religion, les vieilles civilisations, la vie familiale et économique. Les hommes qui continuent aujourd'hui encore à ne pas se déclarer pour le Führer pèchent contre la religion et contre tout ce qu'il y a de noble dans l'homme. La religion et la civilisation ont été sauvées en Allemagne uniquement et seulement par Adolf Hitler. L'Allemagne ne sera grande et éternelle que si nous nous créons la grandeur et l'éternité nous-mêmes.

3 octobre 1936.

Un événement vient de se produire parmi les catholiques-nationaux particulièrement attachés au nationalsocialisme. Kuno Brombacher, un de leurs porte-parole (cf. 22. 8. 36), a quitté l'Eglise catholique pour adhérer au « mouvement d'Eglise national-catholique » et donc au vieux-catholicisme. Cette apostasie n'est pas venue à l'improviste.

Voici comment Kuno Brombacher donne connaissance de sa décision :

> Ma décision d'adhérer au mouvement d'Eglise nationale découle de ma conviction que les conflits séculaires entre la piété allemande et les prétentions dominatrices de l'Eglise romaine sont entrés dans une nouvelle période de l'histoire. »

Brombacher est entré dans la rédaction de la feuille *Der Romfreie Katholik*. Emile Ritter qui, avec Brombacher, prétendit parler au nom des catholiques laïques allemands n'a pas suivi son ami sur le chemin de l'erreur.

Par son apostasie, Brombacher reconnaît que les catholiques ne se laissent pas entraîner d'eux-mêmes au but qu'il poursuit.

4 octobre 1936.

Près d'un million de paysans et d'ouvriers se réunissent sur le Bückeberg pour la fête annuelle en action de grâces pour la moisson. M. Hitler prononce un discours sur l'unité de l'Allemagne au travail.

Après avoir parlé des effroyables conséquences qu'aurait une diminution de 20 pour 100 de la moisson, il dit :

> Seulement, nous expérimentons d'autant plus l'obligation de remercier chaque année Celui dont dépendent finalement ces derniers 20 pour 100.
>
> Nous savons que l'éternelle Providence doit d'abord consentir gracieusement à ce que le zèle de l'homme et le travail de l'homme peuvent produire. Et c'est pourquoi nous nous réunissons en ce jour pour remercier le Seigneur, notre Dieu, parce qu'il n'a pas laissé en vain le travail de toute une année, mais il nous a fait gagner par le travail de cette année le pain quotidien de notre peuple pour l'année prochaine.

Mgr von Galen, évêque de Münster, proteste, à l'occasion de l'Erntedankfest, contre les procédés

employés par des journaux dans la lutte contre l'enseignement confessionnel (voir les textes dans *D. C.*, t. 36, col. 656-661).

Il dénonce la campagne de dénigration que le Bureau de presse officielle d'Allemagne et donc le ministère de M. Goebbels mènent et imposent aux autres journaux contre l'épiscopat de l'Eglise et contre le Pape. Mgr von Galen répond en rétablissant les faits.

— Le *Katholische Sonntagsblatt* de Stuttgart cite une remarque de *Positives Christentum* (nº 33), l'organe du mouvement des chrétiens allemands. On y écrit :

Les choses étaient relativement simples tant qu'il n'y avait en Allemagne qu'une population chrétienne. Car un vrai conflit entre l'Eglise évangélique et l'Eglise catholique n'a plus eu lieu depuis des temps immémoriaux... Aujourd'hui une quantité de non-chrétiens s'opposent aux confessions et Eglises chrétiennes et combattent le christianisme avec une violence extrême.

La revue catholique ajoute que ce n'est donc pas le christianisme qui trouble l'unité allemande, mais les groupements non chrétiens.

Le *Katholische Kirchenblatt* de Münster note qu'à trois endroits dans le diocèse de Limbourg, des Crucifix sur la voie publique viennent d'être brisés. Il se demande s'il y a une relation entre ces faits répétés et la propagande de *Durchbruch* qui ne cesse de proclamer : « Le Crucifix doit tomber pour que vive l'Allemagne. »

Unser Kirchenblatt de Münster donne un compte rendu du jubilé du Crucifix, célébré à Haltern. Le sermon de Mgr von Galen était un hymne à la sainte croix. Ce sermon contenait cette parole :

Lorsqu'en tout domaine on impose des chaînes à l'Eglise, la faute (de l'insuccès de l'œuvre de l'Eglise) en est à ceux qui empêchent l'Eglise d'introduire et d'appliquer ses principes sacrés. Cela a été le cas partout où aujourd'hui le bolchevisme lève sa main sanglante et cela doit conduire aux mêmes conséquences là où l'on repousse l'influence de l'Eglise.

5 octobre 1936.

La *Reichspost* résume la politique religieuse de l'Allemagne comme suit :

D'une part, l'Eglise est accusée de faillir dans la lutte contre le bolchevisme et pourtant de trouver encore du temps pour parler d'autres choses, telles les plaintes des catholiques allemands contre les mesures hostiles à l'Eglise dans le IIIe Reich. D'autre part, la diffusion de déclarations de l'Eglise relatives au bolchevisme sont, autant que possible, supprimées pour que le public allemand en sache aussi peu que possible, et rien que par de petites nouvelles déformées ou entourées de commentaires hostiles.

Il n'est pas nécessaire d'attacher une trop grande importance aux violences des diverses publications et feuilles de la foi allemande ou du néopaganisme. Car il ne s'agit là que d'organes de sectes extrémistes que la grande masse du peuple allemand rejette ou ignore presque. Mais il y a aussi des périodiques d'organisations privilégiées qui prennent le même ton haineux contre le christianisme et l'Eglise et qui témoignent de l'esprit d'autorités influentes.

Ces revues sont surtout *Das Schwarze Korps*, des S. S., *Die Hitlerjugend*, de la Jeunesse hitlérienne, *Der S. A. Mann* et *Die Bewegung*, des Universitaires.

7 octobre 1936.

Les NS.-Frauenschaften, organisations du parti nationalsocialiste, sous la direction de la Führerin du Reich pour les femmes, Mme Scholtz-Klinck, s'efforcent de fonder dans toutes les localités des NS.-Schwesterschaften, dites les Sœurs Brunes. Cette organisation du parti est faite pour remplacer peu à peu les Sœurs catholiques et évangéliques, donc confessionnelles. Mme Scholtz-Klinck donne comme raison de cette fondation la diminution constante du nombre des Sœurs confessionnelles et le fait que les évêques catholiques ont interdit aux Sœurs catholiques de prendre part à certaines opérations chirurgicales interdites par l'Eglise, à savoir la stérilisation, etc. Par suite, il serait nécessaire de fonder une nouvelle organisation de Sœurs. Déjà au Congrès de Nuremberg un grand nombre de NS.-Schwestern en uniforme ont défilé.

8 octobre 1936.

A l'occasion de l'apostasie de Kuno Brombacher, le Dr L.-A. Winterswyl publie un article dans la *Germania* où il étudie les idées qui poussent les vieux-catholiques à faire de la propagande en faveur de la création d'une Eglise catholique nationale. L'article est assez significatif dans ses affirmations pour que le lecteur le lise avec circonspection. En voici la traduction :

Ainsi que le montre le nom de « catholique d'Eglise nationale », ce mouvement veut faire ressortir l'aspect national dans le vieux-catholicisme. Mais ce mouvement a des prétentions plus considérables. Il pense que c'est uniquement dans l'Eglise vieille-catholique qu'on peut être en même temps vraiment catholique et véritablement allemand. Il dit christianiser l'élément national et en fait un principe, non seulement de sa constitution, mais de la nature même de l'Eglise, ce qui n'était certainement pas l'idée de l'Eglise primitive. Des vieux catholiques sérieux se préoccupent eux-mêmes de la façon dont ce mouvement très combatif insiste exclusivement sur l'aspect national de cette Eglise. Dans la série : Ekklesia, Selbstdarstellungen der christlichen Kirchen, éditée par Léopold Klozt, à Gotha, a paru en 1935 le cahier sur l'Eglise vieille-catholique où l'on donne les raisons de l'existence séparée de cette Eglise d'une façon irénique. Dans la préface de l'éditeur on affirme franchement : « L'Eglise des vieux-catholiques en Allemagne a actuellement une grande occasion qui est en même temps un grand danger. » Ce danger, c'est « d'exploiter des courants momentanés contre des frères chrétiens qui souffrent à cause de leur universalisme. Celui qui prend la fraternité en Christ au sérieux ne cherche pas des avantages au dépens de ses frères chrétiens. Et même le chrétien qui est convaincu que l'Eglise vieille-catholique est l'unique moyen de synchronisation des intérêts patriotiques et des intérêts ecclésiastico-religieux (*Altkatholische Kalender*, 1935) ne pourra pas nier qu'une fusion complète de nature nationaliste peut tout autant éloigner du christianisme qu'une fusion d'ordre international. »

L'éditeur montre encore que le danger d'exagérer les courants d'Eglise nationale a été celui du vieux-catholicisme dès son origine et cite comme un exemple d'avertissement l'évolution du vieux-catholicisme polonais en Amérique. Ernst Gaugler, professeur de théologie à la Faculté vieille-catholique de Berne, auteur de la *Geschichte der altkatholischen Bewegung*, résume son opinion en disant que le ralliement du vieux-catholicisme « avec le nationalisme et le libéralisme constitue son côté temporel et périssable ». Au lieu de cela elle aurait la mission durable « de montrer l'importance fondamentale de l'origine et l'esprit de l'Eglise ancienne et entière »...

Brombacher prétend avoir découvert l'impossibilité de mettre les intérêts nationaux en valeur dans une Eglise romaine-catholique soumise au Pape.

On ferait preuve de myopie en oubliant, à cause de la présente décision de Brombacher, que le Sendschreiben, malgré ses explications unilatérales poussées jusqu'à l'in-

justice, signala que les Allemands ont dans l'Eglise un intérêt qui n'est pas simplement d'hier. On peut, du reste, parfaitement s'imaginer et il est légitime de vouloir activement que Rome, en vertu de sa suprême autorité apostolique, accorde à l'Eglise catholique en Allemagne des libertés dans le domaine administratif, judiciaire et culturel, et les hommes renseignés pourront en énumérer toute une série. Mais la condition préalable à la reconnaissance de ces libertés restera toujours qu'il ne soit pas touché au dogme de la primauté papale.

Dans son supplément de la Pentecôte, la *Germania* de cette année a déjà résumé, du point de vue historique et dogmatique, la nature et l'extension de la fonction pontificale. Nous y renvoyons. Rappelons seulement un point de vue : la définition vaticane est en réalité une délimitation de l'office du Pape ; quoique les Piémontais soient allés au dernier assaut pour prendre ce qui restait de l'Etat pontifical, le Concile n'a pas défini que le Pape possède une fonction politique ni en général ni dans les Etats pontificaux, mais sa fonction spirituelle a été nettement délimitée.

Si paradoxal que cela paraisse à première vue, cette définition prépara la voie pour que tous les désirs qu'on a pu avoir dans les divers pays au sujet d'une plus grande indépendance d'organisation ecclésiastique catholique puissent être légitimement discutés. Car avant la claire définition du Vatican, le danger existait toujours que ces désirs se transformassent en un mouvement hostile à la primauté dans le sens de la juridiction générale et à l'infaillibilité doctrinale, tandis qu'avec le Concile du Vatican ce danger disparaît du même coup ; on peut croire que tous ceux qui dans l'avenir se feront les avocats de ces désirs en toutes circonstances chercheront à les réaliser en reconnaissant la primauté. Si, en fait, ces désirs n'ont pas été réalisés davantage pendant cette période qui n'est toutefois encore que de soixante ans, cela n'est nullement une conséquence du dogme de la primauté, mais de la résistance opposée à ce dogme par des Eglises nationales.

On peut dire sans exagération que c'est précisément le mouvement vieux-catholique qui, en séparant des énergies populaires de l'unité de l'Eglise romaine-catholique, a discrédité la question, absolument catholique, celle d'organiser selon les divergences populaires la vie ecclésiastique à l'intérieur de la *Catholica* et a entravé par le fait même la réalisation légitime de ces désirs. Au cours de son histoire en Allemagne et en Suisse, le groupement vieux-catholique a constamment perdu en importance et n'a eu pratiquement aucune influence sur une formation allemande du christianisme et du catholicisme. Ce n'est pas son aspect national mais son aspect écuménique qui a élevé l'Eglise vieille-catholique au-dessus de l'insignifiance : elle a su occuper une place importante dans le cadre du mouvement unificateur qui s'accomplit en dehors de l'Eglise romaine-catholique, entre l'anglicanisme mondial, l'orthodoxie orientale et le luthéranisme nordique. En comparaison de la vie de sa propre Eglise, l'influence écuménique du vieux-catholicisme est extraordinairement considérable; il faut donc dire que sa tendance universelle était plus fertile que la nationale.

Si l'on peut prendre une attitude favorable envers la cause soutenue par Brombacher dans le Sendschreiben, il faut néanmoins regretter très profondément que Brombacher lui-même, en soutenant cette cause contre Rome, non seulement supprime, en cette affaire, toute chance de réussir, comme l'enseignent l'histoire du vieux-catholicisme et une saine critique de soi-même, mais, de plus, discrédite cette cause à l'intérieur de l'Eglise romaine-catholique. Ici se renouvelle en petit ce qui eut lieu après 1870 lorsque le vieux-catholicisme naissant cherchait un appui dans un enthousiasme national et cherchait à réaliser facilement par la scission ce qui doit être obtenu laborieusement dans l'unité. On ne sert ni l'Eglise du Christ ni le Reich des Allemands en recourant à ces moyens faciles. Quelle que soit la conscience qu'on s'en forme, le résultat ne pourra être dans ce cas ni général ni durable. Certes, la déclaration de Brombacher, publiée dans *Der romfreie Katholik*, ignore si bien la situation exacte du problème et démontre une idée si insuffisante de la nature et de l'extension de la fonction papale — ne parle-t-il pas constamment d'une « prétention vice-divine » tandis que le dogme n'existe pas pour le Pape mais l'assistance divine, — qu'on se demande après coup comment il y a quelques mois il a pu se sentir en droit de parler aux Allemands, ses compagnons dans la foi, en reconnaissant ou au moins en présupposant le dogme de la primauté pontificale. Car un tel Sendschreiben n'a de sens que s'il ne touche pas à la foi de l'Eglise.

La décision de Brombacher n'est pas une occasion suffisante pour entrer en discussion avec le vieux-catholicisme. Dans la mesure où la raison d'être de ce dernier n'est pas simplement l'opposition au catholicisme romain; dans la mesure où ses raisons d'être ne sont pas extra-religieuses, soit libérales ou exclusivement nationales; dans la mesure où il estime que la décision de ses ancêtres est celle d'une vie chrétienne sérieuse au milieu d'un monde qui ne cesse de se déchristianiser, il n'y a pas lieu à explication mais à espoir. Voici comment Gaugler termine son coup d'œil général sur l'histoire du mouvement vieux-catholique : « Bien que chose à peine perceptible aux yeux de l'observateur-spectateur, c'est un trait caractéristique du vieux-catholicisme que dans ses principaux membres la religion ne s'est pas appauvrie mais qu'elle s'est enrichie, leur volonté d'être une Eglise loin de s'affaiblir est devenue plus vivace, leur attitude fondamentale, loin de se relâcher, est devenue plus sévère. »

Mais aux yeux de Gaugler il n'y a pas le moindre doute que ce sont des motifs chrétiens seulement et non pas des motifs nationaux qui doivent déterminer la voie de cette Eglise. Le vieux-catholicisme qui tient à son existence d'Eglise séparée et qui cherche à profiter le mieux possible de la décision que ses ancêtres ont cru devoir prendre après le concile du Vatican, n'est pas en discussion ici.

Ce qu'on doit remarquer sur la conduite de Brombacher ne procède pas d'un esprit confessionnaliste, mais de préoccupations allemandes... La démarche de Brombacher nous prive d'un espoir de plus.

L. A. Winterswyl.

Depuis un an, le fisc considère les honoraires des messes comme soumis à l'impôt sur le revenu, malgré les protestations faites en Allemagne et par l'*Osservatore Romano*. L'Etat et les autorités ecclésiastiques viennent de s'entendre pour que les comptes rendus à faire par tout ecclésiastique aux autorités épiscopales au sujet des honoraires de ses messes servent de base pour l'imposition, afin d'éviter des difficultés.

Sur un autre point, le fisc vient de se montrer conciliant : le ministre des Finances du Reich a décidé que la déduction des frais professionnels s'applique aux diverses catégories d'ecclésiastiques et non aux seuls curés ayant charge d'âmes.

Le ministre de l'Education du Reich a réglementé par décret l'organisation des bibliothèques pour jeunes gens du Landjahr. Tout ouvrage confessionnel est exclu de ces bibliothèques.

Le ministre de la Guerre rappelle dans une décision que toute activité de charge d'âmes pour les membres de l'armée est réservée aux aumôniers compétents.

9 octobre 1936.

Dans le *Voelkische Beobachter*, le rédacteur de la politique extérieure attaque le Vatican et son prétendu projet d'un « Comité d'action pour combattre le néopaganisme ».

Si le Vatican voulait être utile, il devrait combattre le bolchevisme conformément aux méthodes nationalsocia-

listes et se mettre entièrement du côté des organisations et gouvernements anticommunistes et antisémitiques d'Europe.

On s'étonne de ce que le programme religieux ne se borne pas à la lutte contre le bolchevisme, mais parle aussi d'un néopaganisme. Ce n'est pas le moment de vouloir régler la question de l'explication du catéchisme et de la Bible. Il s'agit de l'existence des peuples européens.

Avec le projet de ce Comité d'action, le Vatican se montre maintenant ouvertement comme une puissance politique.

10 octobre 1936.

Le tribunal des procès relatifs aux fermes héréditaires, à Nuremberg, prononce un jugement caractéristique :

Dans le cas de succession, le fils aîné ayant droit à la propriété paysanne indivise, contracte des obligations envers ses frères et sœurs. Dans un de ces cas de succession, un premier jugement avait fixé le droit de dotation d'une sœur qui s'était faite religieuse, à 3 200 marks. Le chef régional de la paysannerie avait fait appel et le tribunal a décidé qu'un droit de dotation conformément à l'article 30 de la loi sur les fermes héréditaires ne s'applique pas aux religieux et religieuses. Le droit à la dotation reste suspendu seulement pour le cas où la sœur de l'intéressé sortirait éventuellement du couvent.

En plusieurs endroits, la police secrète d'Etat confisque les tracts reproduisant la traduction du discours du Pape aux réfugiés espagnols. En même temps, les journaux affirment que le Pape et les évêques allemands réunis à Fulda n'estiment pas devoir condamner le bolchevisme espagnol. Les évêques prescrivent généralement, comme réponse, que le discours du Pape sera lu en chaire dimanche prochain.

Ainsi, l'évêque de Berlin a fait lire dans les églises la note suivante :

La police secrète a confisqué 12 000 copies du discours du Saint-Père aux réfugiés espagnols. De même a été interdite la distribution de la pastorale collective sur l'école. L'épiscopat comme le Pape combattent continuellement et sans restrictions l'athéisme et le bolchevisme qui en est le plus puissant divulgateur. Mais cela n'exempte pas l'Eglise du devoir de s'opposer à toute déformation de la doctrine chrétienne et de réclamer l'observation des accords du Concordat conclu avec l'Eglise.

11 octobre 1936.

Au Congrès régional nationalsocialiste qui se tient à Munich, le ministre d'Etat, Adolf Wagner, fit un discours où, d'après le *Voelkische Beobachter* du 12. 10. 36, il prononça les paroles suivantes :

Nous voulons créer un monde allemand et nous voulons, dans ce monde allemand, être heureux. Nous voulons créer un homme allemand qui traverse sa vie avec droiture et conscience, qui vit en croyant en Dieu et qui meurt en croyant en Dieu.

C'est pourquoi nous devons protester actuellement contre tout effort d'enlever à notre peuple sa foi en Dieu et son sentiment de croyance divine. Nous ne sommes pas des néopaïens comme on voudrait le faire croire au monde. Ce n'est pas notre faute s'il y a en Allemagne plus de mille confessions et confessionnettes reconnues et classées. Ce n'est pas à nous de décider laquelle de ces mille confessions et confessionnettes pourrait bien avoir raison. Nous ne devons pas décider quel évêque est le vrai entre mille. Chacun affirme que sa foi spéciale est l'image véritable. Ce n'est pas notre faute qu'en deux mille ans que le christianisme existe, mille petites divinités remplacent l'unique grand Dieu prêché par le Christ. Au contraire, nous ne tolérerons pas qu'on arrache la foi en Dieu du cœur de cette nation magnifique. Nous voulons construire une forteresse contre ces efforts. Nous n'avons pas non plus besoin, nationalsocialistes, qu'on nous enseigne la façon de croire en Dieu. Nous le faisons. Nous ne voulons pas de confession nouvelle. Les mille suffisent.

Le mot d'ordre de notre mouvement reste toujours : lutte contre toutes les puissances qui veulent détruire notre droit à la vie, qui agissent chez nous pour détourner notre peuple de sa voie, lutte éternelle à la juiverie, et peu nous importe que le Juif éternel circule sous l'habit rouge du bolcheviste ou dans la robe noire de l'ultramontain.

13 octobre 1936.

Baldur von Schirach remet, à Düsseldorf, 1 200 drapeaux à la jeunesse. A cette occasion, il dit notamment :

Les voix ne veulent pas encore se taire de ceux qui nous attribuent les visées ténébreuses de vouloir supprimer toutes les institutions religieuses. Chaque fois que nous nous réunissons le dimanche, on me reproche d'avoir commis un acte d'hérésie parce que je rassemble, en ces heures destinées à la piété, les jeunes gens pour leur injecter le poison d'une idéologie abhorrée par les Eglises.

Je crois au contraire qu'il vaut mieux pour les Eglises que nous nous réunissions ici, unis et résolus à combattre les puissances qui veulent ruiner notre peuple, plutôt que de mâchonner des lèvres une déclaration faite à Dieu et de fuir bassement les grandes batailles futures.

C'est dorénavant une affirmation courante parmi les hitlériens qu'ils sont bien plus religieux et pieux que ceux qui vont à l'église.

14 octobre 1936.

Le *Voelkische Beobachter* et d'autres journaux publient une déclaration du Dr Boepple, directeur du ministère bavarois de l'Enseignement et des Cultes. Le directeur avait annoncé, dès le 22 mai 1936, l'élimination graduelle, à partir du 1. 1. 37, des religieux et religieuses du corps enseignant des écoles primaires de Bavière. Aujourd'hui, il publie les raisons qui l'auraient poussé à cette mesure. Les journaux ajoutent qu'il s'agit uniquement de l'uniformité nécessaire dans l'éducation et aucunement d'une lutte contre l'Eglise catholique ! Voici la traduction de la déclaration de M. Boepple :

La réorganisation ne concerne par la suppression d'écoles de couvents, dont la propriété et l'entretien reviennent à des sociétés religieuses, mais il s'agit d'écoles primaires publiques générales entretenues par l'Etat et les communes. La Bavière est le seul pays de tout le Reich allemand où l'enseignement dans beaucoup d'écoles publiques primaires de jeunes filles est entre les mains de sociétés religieuses catholiques ou de Congrégations. Aucun autre pays allemand ne possède une telle organisation, même pas la Rhénanie catholique et la catholique Silésie.

Environ 400 écoles de l'Etat en Bavière emploient 1 671 institutrices-religieuses qui appartiennent principalement aux Ordres religieux des Pauvres-Sœurs scolaires, des Dames anglaises, des Franciscaines et parfois aux Ordres des Bénédictines, Dominicaines, Ursulines, Cisterciennes, Clarisses et Filles du Saint-Sauveur.

D'après les lois en vigueur (art. 24 § 2 de la loi scolaire bavaroise) il n'était pas possible de retirer le permis donné à ces Ordres chargés de l'enseignement public primaire avant le 1er janvier 1920, sauf sur la proposition de la majorité des ayants droit à l'éducation. Lors des délibérations sur la loi scolaire en 1919, cette disposition avait été acceptée sur l'insistance d'un député influent de l'ancien parti populiste bavarois. Elle est absolument contraire

aux principes de l'Etat nationalsocialiste, qui ne peut pas subordonner à des votes des décisions relatives à des questions aussi importantes d'organisation scolaire.

Par suite, avec l'assentiment du ministre compétent du Reich, le gouvernement bavarois a décidé de supprimer ce paragraphe de l'article 24 de la loi scolaire. La loi sera prochainement promulguée par M. le Reichsstatthalter. A partir de maintenant la permission de donner l'enseignement dans les écoles primaires publiques de l'Etat peut être retirée aux Ordres religieux sur libre décision administrative de l'autorité. Dans sa décision, l'Etat s'est laissé guider par les motifs suivants :

1° La réglementation bavaroise jusqu'ici en vigueur n'était pas conforme aux principes nationalsocialistes relatifs aux devoirs de l'Etat envers la jeunesse scolaire allemande. L'Etat nationalsocialiste doit tenir à ce que l'éducation et l'enseignement donnés dans les écoles obligatoires soient placés entièrement entre ses mains. Il est à la longue insupportable que l'Etat et les communes aient à fournir les moyens d'existence pour les écoles, mais que l'esprit de ces écoles soit déterminé par les Ordres et leurs principes d'éducation. L'Etat nationalsocialiste veut *une* école, *une* jeunesse et *une* éducation dans l'esprit nationalsocialiste. C'est pourquoi il ne peut plus laisser la charge d'une école publique primaire obligatoire de l'Etat entre les mains des Ordres religieux. Même si l'institutrice religieuse individuelle était disposée à enseigner et à éduquer dans l'esprit du nationalsocialisme, l'expérience enseigne que le corps professoral religieux dans son ensemble, en raison de sa formation, de son esprit weltanschaulique et des Constitutions de ces Ordres, ne peut pas suffisamment faire valoir, dans l'enseignement, les nouveaux principes de l'Etat et les nouveaux buts de l'école. D'après la méthode pédagogique actuelle, on attache une importance spéciale à la discipline physique dans les sports, la gymnastique, la nage, les excursions et le campement et à l'enseignement weltanschaulique de l'histoire, de la connaissance des races et de la biologie ; de plus on demande à l'instituteur, même en dehors de l'école, sa collaboration active dans les organisations nationalsocialistes de jeunes filles, de femmes, etc.

Souvent déjà, en vertu de leurs Constitutions, il n'est pas possible aux Ordres religieux féminins de collaborer en ces domaines dans et hors l'école de la façon voulue par l'Etat et de pénétrer toute l'éducation de sa forme et son esprit nouveaux.

2° Les écoles primaires dirigées par les Ordres religieux existent, comme toutes les autres écoles publiques obligatoires, pour une section déterminée du territoire, et doivent donc être fréquentées par tous les enfants des familles domiciliées dans ce territoire, sans distinction de confession religieuse des enfants ou de Weltanschauung des parents. Il n'est plus justiciable que des sociétés monastiques dirigent des écoles publiques que les enfants non catholiques ont l'obligation, sous peine de punition, de fréquenter.

Avec le temps, les relations et les déplacements plus fréquents, l'unification du Reich, les fréquents changements de fonctionnaires dans le Reich, la création de nouvelles organisations de la NSDAP et de ses associations annexes, l'établissement de garnisons nouvelles ont eu pour résultat de mélanger de plus en plus la population au point de vue confessionnel, et ce changement deviendra certainement encore plus intense.

On ne peut pas imposer aux parents de foi non catholique d'envoyer leurs enfants à une école où l'Etat ne peut employer que des institutrices religieuses d'un Ordre religieux déterminé. Il est probable que les catholiques auraient de la difficulté et refuseraient d'envoyer les enfants catholiques dans une école obligatoire dirigée par une société religieuse évangélique dans l'esprit de cette société.

3° Par la suppression des institutrices religieuses, de jeunes institutrices laïques qui attendent actuellement, pourront trouver une place.

Certainement les Ordres et les institutrices religieuses ont fait œuvre méritoire dans le passé. Mais dans d'autres domaines non plus, on n'a pu conserver, pour la simple raison d'un passé méritoire, des institutions qui avaient leur raison d'être dans d'autres circonstances lorsque d'autres idées prédominaient ; le temps nouveau, avec ses exigences et ses idées nouvelles, les a fait disparaître. Or, précisément dans le domaine scolaire, la Weltanschauung nationalsocialiste a apporté des modifications profondes. De même les idéals de la véritable éducation allemande des jeunes filles sont devenus différents. Ils ne sont pas les mêmes aujourd'hui qu'il y a un siècle lorsque les Ordres furent appelés aux écoles.

Puisque les idéals changeaient, ceux qui transmettent ces idéals dans l'école ont dû changer et on ne peut donc pas laisser la direction des écoles publiques obligatoires entre les mains des sociétés religieuses.

Il se peut que les Ordres religieux intéressés aient de la peine à cesser leur activité dans les écoles primaires publiques. Mais d'autres mesures radicales d'organisation obligent également souvent toute une profession à changer. Les lois de l'évolution de l'histoire ont leur cours et ne peuvent pas être retenues par l'Etat pour des motifs sentimentaux. Du reste la suppression du corps professoral de religieuses n'aura pas lieu en une seule fois.

Tout d'abord 600 institutrices religieuses seront libérées pendant l'année budgétaire actuelle. L'Etat est à même de les remplacer par des institutrices laïques, particulièrement qualifiées et spécialement ouvertes aux tâches qu'exige le temps actuel. Il est de tout temps possible de prendre des institutrices religieuses au service de l'école primaire laïque lorsque l'institutrice remplit les conditions de la fonction et aura relâché ses relations, d'une façon pacifique, avec son Ordre religieux.

On objecte de la part de l'Eglise que la suppression du corps professoral de religieuses est contraire aux Concordats de Bavière et du Reich. Cette façon de voir est erronée. Les dispositions du Concordat ne contiennent aucune garantie d'après laquelle la direction d'écoles primaires publiques doit être laissée à des couvents. Les articles cités du Concordat disent uniquement que les membres des Ordres et Congrégations religieuses munis des diplômes de l'enseignement ne seront pas soumis à des conditions autres que celles des instituteurs laïques. Mais c'est là une chose entièrement différente de la direction d'une école par une société. Le droit scolaire bavarois ignore le transfert de la direction d'une école primaire publique de l'Etat à des associations laïques et on ne peut donc pas non plus exiger en vertu des Concordats que ces écoles soient laissées entre les mains de couvents.

La question de l'emploi éventuel d'une institutrice religieuse individuelle qui satisferait en fait, réellement et entièrement, à toutes les conditions que pose l'Etat à une institutrice laïque dans et hors l'école, reste indépendante de l'élimination des établissements religieux de l'enseignement primaire public. Par suite, puisqu'il ne s'agit pas des conditions dont parlent les dispositions concordataires on ne peut pas non plus invoquer les Concordats contre la décision du gouvernement bavarois.

Des autorités ecclésiastiques ont également exprimé leurs soucis de ce que la réorganisation imposerait à l'Etat de nouvelles charges financières. A ce sujet il faut rappeler que cette conduite de l'Etat nationalsocialiste montre quelle importance l'Etat attache à l'éducation de toute la jeunesse dans un esprit uniforme et que l'Etat est disposé à faire des sacrifices financiers pour obtenir une éducation uniforme de la jeunesse scolaire. L'Etat, qui n'adhère pas au matérialisme, ne recule pas, pour des avantages pécuniaires devant la réalisation de ses principes.

L'avantage financier de posséder dans les corps professoraux des couvents des institutrices meilleur marché ne peut pas valoir à côté du désavantage moral d'avoir dans ces écoles des énergies fondamentales politiques différentes. Du reste, ce changement ne doit pas faire peur au con-

tribuable. L'Etat devait dédommager les Ordres pour le service des institutrices religieuses par une somme qui s'élève au traitement initial d'une institutrice laïque. Le budget de l'Etat contenait chaque année une somme d'environ 3.400 000 marks, à cet effet. Pour l'année financière de 1936, avec le renvoi de 600 institutrices religieuses, il ne faudra qu'une dépense supplémentaire de 125 500 marks. Plus tard, lorsque la modification sera généralisée, les dépenses plus grandes pourront être couvertes sans difficulté par des économies dans le budget.

Puisque en Bavière l'entretien et la construction des édifices scolaires incombent aux communes et que celles-ci ne doivent pas être grevées de nouvelles dépenses par le renvoi des institutrices religieuses, ce renvoi ne sera généralement appliqué pour le moment que pour les écoles qui ne sont pas logées dans les édifices d'un couvent. C'est le cas dans la plupart des communes. Pour le reste, il est proposé aux Ordres de louer ou de vendre leurs édifices scolaires aux communes. Donc les frais pour constructions nouvelles n'existeront qu'en peu d'endroits, et au début même nulle part. Il n'y aura pas non plus de difficultés parce qu'il faudrait des maisons d'habitation pour les instituteurs laïques. Car on prendra pour le remplacement en premier lieu des institutrices non mariées.

Pour terminer, redisons expressément que dans toute cette question il ne s'agit pas d'une lutte contre qui que ce soit, et surtout pas d'une lutte par exemple contre la religion. La décision est prise uniquement pour des raisons d'ordre éducatif, de politique scolaire et nationalsocialiste. Elle a été prise en parfait accord avec les autorités compétentes du Reich et elle supprime une situation qui, comme organisation particulière à la Bavière, s'opposa à une organisation uniforme de l'enseignement primaire dans tout le Reich allemand.

Les plébiscites scolaires ne sont applicables qu'en peu de régions d'Allemagne. Pour déconfessionnaliser l'école, il faut donc ailleurs appliquer une méthode différente. Les jeunes instituteurs laïques formés par l'Etat à la mentalité nationalsocialiste et hostile remplaceront les religieux et religieuses.

Kipa écrit le 16 octobre, à propos des licenciements bavarois :

En expulsant le personnel enseignant religieux des écoles, on déconfessionnalise automatiquement l'école. Voilà le but de cette ordonnance. Ceci montre une fois de plus la tactique plus ou moins sournoise suivie dans la lutte contre l'Eglise. Les évêques publient une lettre pastorale pour la défense des écoles confessionnelles par les parents catholiques. Du coup, les détenteurs du pouvoir imposent l'école aconfessionnelle d'une autre façon en se passant de l'influence des parents catholiques. Ainsi ils n'obtiennent pas seulement ce qu'ils veulent en politique scolaire, mais ils font que la seconde lettre pastorale de Fulda est comme un coup dans le vide. Par là on frappe l'école catholique et l'autorité épiscopale en même temps.

Quoi qu'en dise le communiqué ministériel, c'est une infraction au Concordat bavarois.

L'article 9 § 2 maintient les écoles publiques dirigées par des Ordres ou Congrégations dans la mesure où les enseignants accomplissent les conditions posées ailleurs dans les écoles du même genre.

15 octobre 1936.

Das Schwarze Korps proteste contre l'appel du Pape en faveur d'une résistance au bolchevisme et au néopaganisme.

Cette revue, organe des S. S., écrit :

Nous n'avons pas encore oublié et nous savons ce que l'Eglise catholique entend par ce mot de « néopaganisme » qui a été forgé par elle spécialement à l'usage du nationalsocialisme. Bien que, dans les derniers temps, on ait désigné les bolchevistes sous le même nom, on a actuellement le sentiment que le nationalsocialisme est de beaucoup la forme la plus dangereuse, et c'est pourquoi la première passe d'armes de l'Action catholique est dirigée contre lui. On veut ainsi abattre « l'ennemi n° 1 » de l'Eglise, afin de s'occuper ensuite des autres « néopaïens ».

Nous ne devons pas nous faire d'illusion et nous savons que l'on cherche à nous prendre sous les feux croisés dirigés par Rome. Sinon, il n'aurait pas été nécessaire de formuler d'une façon aussi juridique l'appel du Vatican.

Le *Schwarze Korps* voit dans la création de Comités d'Action catholique contre le néopaganisme dans les pays voisins de l'Allemagne une tentative d'encerclement du Reich.

16 octobre 1936.

Une correspondance de presse viennoise, *Eichingers Zeitungsdienst*, publie le 16 octobre 1936 un article du recteur de l'Anima à Rome, Mgr Alois Hudal, intitulé « Pas de voie double. Un postscriptum au 11 juillet ».

Les journaux nationalsocialistes ont publié en Allemagne de longs extraits de cet article, par exemple le *Voelkische Beobachter* du 18 octobre en première page sous de gros titres soulignés de rouge : « Un prince de l'Eglise autrichien convoque à la lutte contre le bolchevisme. Mgr Hudal : Le Congrès de Nuremberg était un acte européen » ; la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du même jour : « Un évêque autrichien apprécie à sa juste valeur la lutte de l'Allemagne contre le bolchevisme. » Ces deux journaux résument d'une manière identique les passages omis. C'est donc l'autorité officielle qui a fait les coupures et résumés.

Voici quelques passages de cet article :

Il est compréhensible qu'à une époque de l'histoire où l'humanité marche dans l'obscurité et où les surprises constantes ne laissent guère de repos à l'homme, des signaux lumineux se lèvent de temps en temps sur la mer mouvementée des événements politiques. Mais ces signaux lumineux n'indiquent pas toujours le vrai chemin. La lutte du Reich allemand contre le bolchevisme et l'entente austro-allemande auront probablement le même sort parce que les intérêts qui sont ici en jeu ne sont pas tout d'abord d'ordre politique mais de nature culturelle. En raison de la situation entièrement différente qu'occupe la nation dans le bassin du Danube, l'Autriche, même sous un roi, ne pourrait pas faire une politique antiallemande sans être engloutie par les vagues de l'histoire et de la dynamique nationale. La pacification entre l'Allemagne et l'Autriche ne trouvera jamais l'appui de la littérature boulevardière de Vienne, qui n'aimait l'Allemagne que dans la mesure où elle était à la remorque de Moscou, et qui, avec sa mentalité extrémiste, s'oppose à toute œuvre de reconstruction nationale...

Le problème juif est également brûlant à Vienne, mais cette question devra obtenir en Autriche une solution différente pour éviter des rigueurs superflues.

Un deuxième groupe d'opposants vient d'un milieu qui n'est pas fortement représenté dans la presse et par la propagande, mais qu'il faut prendre au sérieux pour l'habituelle solidité de ses idées. Ce sont ceux d'entre les catholiques convaincus et les protestants croyants d'Autriche qui craignent que la pacification politique sera accompagnée et complétée d'une invasion de la « foi allemande » en Autriche...

Le bolchevisme n'est pas une orientation passagère et accidentelle d'un parti, c'est une attitude de l'esprit où un sémitisme décadent, détaché de tous liens religieux, exerce une influence nihiliste fort importante. Pour s'y opposer, il ne suffit donc pas de se borner à former des organisations, puisque le bolchevisme est une crise weltanschaulique, mais il faut mener la lutte dans le domaine

spirituel, weltanschaulique. A considérer attentivement l'évolution spirituelle de la Russie des derniers vingt à trente ans, on constatera aisément que les causes premières de la décomposition générale opérée par le bolchevisme ne sont pas simplement à chercher en Russie, mais qu'il s'agit d'une invasion de la décadence européenne occidentale dans l'âme russe déjà préparée à cette crise par des situations sociales, religieuses et politiques malsaines. Personne ne nie qu'en Russie des changements sont en train de se réaliser dans la politique intérieure, changements qui annoncent un réveil du grand passé national de cet Empire. Seulement, ce changement restera une tromperie faite pour illusionner l'Europe ou une chose impossible à réaliser, aussi longtemps que des millions d'hommes seront dominés par une poignée d'étrangers qui ont la haine de la religion et que les libertés culturelles de ces millions d'hommes seront piétinées.

Nous ne devons pas oublier qu'il n'y a pas tellement longtemps que la Russie, en partie à l'aide de passeports falsifiés, envoya ses meilleurs agitateurs en Allemagne. Joffe travaillait à Berlin, Sinowjew à Halle, Radek à Munich et dans la région industrielle du Nord, pour transformer l'Allemagne, une fois que la révolution y serait faite, en un glacis de la révolution mondiale qui devait avancer vers l'Ouest. Le service historique rendu par le nationalsocialisme, dont les premiers champions ne voulurent jamais de Moscou, c'est d'avoir empêché jusqu'ici l'Allemagne de devenir l'avant-poste révolutionnaire de la Russie en Europe. Quelle que soit l'attitude qu'on puisse avoir personnellement envers le programme, les membres et les adversaires du mouvement nationalsocialiste ont dû voir dans le mot d'ordre du Congrès de Nuremberg plus qu'un cri de protestation contre la politique d'encerclement et d'isolement menée en ces dernières années ; c'était un acte européen ; c'était le retour d'un peuple à des valeurs créées par Dieu lui-même : la nationalité, le sol, le foyer et la patrie, valeurs qui contiennent un dynamisme gigantesque contre l'invasion de mondes étrangers. Le parti nationalsocialiste a inscrit sur ses bannières la lutte contre le bolchevisme.

L'évêque souligne ensuite une des différences entre le nationalsocialisme et le bolchevisme en disant :

Tandis que le bolchevisme est antireligieux de sa nature, qu'il est même la brutalité érigée en religion et qu'il sous-estime la valeur de la famille, le nationalsocialisme veut rester sur une base religieuse, même si l'idée de religion n'est pas entièrement prise dans le sens traditionnel et si tout l'ensemble des choses spirituelles et religieuses sont rangées plutôt d'après des points de vue politiques. La mission du peuple allemand en Europe est actuellement d'une importance capitale pour tout ce continent, et cette mission ne peut être exécutée que si les deux Etats, unis pendant des siècles par les liens les plus intimes et par un sort commun, sont entièrement d'un seul cœur, même pour combattre ces éléments qui menacent aujourd'hui de priver l'Europe de sa position de Führer. Nous voyons l'avenir grandiose du peuple allemand et aucune puissance au monde ne pourra se dresser contre cet avenir si le lien entre le christianisme et le germanisme reste conservé et si à la scission du peuple allemand en deux confessions ne s'ajoute pas une troisième scission qui détruirait pour toujours l'unité allemande.

Nous repoussons donc de toutes nos forces l'opinion de ces rares Autrichiens qui croient que l'on pourrait plus aisément régulariser des rapports entre le catholicisme et le bolchevisme qu'entre le Vatican et le Reich, ou que la Russie serait un partenaire approprié pour l'Autriche pour qui une influence weltanschaulique directe ne semblerait pas si directement dangereuse en raison de son éloignement géographique. Malgré tous les efforts communistes de s'attirer par des promesses des idéalistes ou utopistes catholiques, il n'y a pas de compromis ou d'entente possibles, mais uniquement une haine forte et sainte pour la lutte jusqu'à la destruction. [...]

Il faut refaire avec une fermeté de fer, pour les Allemands, cette grande ligne que Rosenberg, l'actuel directeur weltanschaulique du mouvement, a nettement tracée dans son ouvrage : *Verbrechen oder Freimaurer (Crime ou Franc-Maçonnerie)*, publié avant la prise du pouvoir. Aucun catholique ou protestant croyant ne pourrait mieux dire ou souhaiter...

Il est nécessaire que, les prochaines années, l'énergie allemande se consacre davantage au domaine social, mais cela exige absolument un renouvellement intérieur pour pouvoir *satisfaire la nostalgie* des temps passés : une forte culture nationale résultant d'un christianisme solide.

17 octobre 1936.

La *Reichspost* répondit immédiatement dans son numéro du 17 octobre, par les lignes suivantes :

Sous le titre « Pas de voie double, un post-scriptum au 11 juillet de l'évêque Dr Alois Hudal, Rome », une correspondance de presse viennoise, l'*Eichingers Zeitungsdienst*, répandit hier un article dont le texte, pour autant que le public en a eu connaissance, a provoqué de l'étonnement et de la contradiction.

La rédaction de la *Reichspost* avait reçu directement l'article de l'évêque Dr Hudal. Sur ce vrai texte originel, on peut différer d'opinion. Mais à notre étonnement, nous avons dû constater, par comparaison avec le texte du manuscrit, que l'article distribué par ladite agence viennoise constitue une mutilation importante de l'original et donne un sens absolument faux et tendancieux aux affirmations de l'évêque.

Non seulement l'agence a supprimé tous les endroits où l'auteur se tourne expressément contre le néopaganisme du mouvement de foi allemand, mais encore toute objection et toute réserve faites par l'évêque au sujet du nationalsocialisme. En tout 116 lignes de la copie dactylographiée ont été supprimées sans indication aucune pour dire au lecteur que l'article est incomplet ou pour faire savoir que toute la suite logique de l'article a disparu. Pour le cacher, on a également supprimé la numérotation employée par l'auteur dans la division de ses arguments.

Par exemple, le paragraphe portant le numéro 3 a été presque complètement supprimé et notamment le passage suivant : « Pour améliorer les rapports culturels entre l'Allemagne et l'Autriche, le premier devoir devrait donc être que l'Allemagne repousse très ouvertement les parasites du Deutschtum qui propagent dans le Reich une politique d'Eglise, antireligeuse, dressée contre le christianisme et le catholicisme, et qui se comportent constamment comme si eux précisément jouissaient d'une protection particulière et de droits spéciaux. Leurs revues, telles *Durchbruch*, *Blitz*, ainsi que les nombreux articles du général Ludendorff, manifestent un niveau si bas de qualités scientifiques et ont tant de ressemblance avec des produits similaires du mouvement des sans-Dieu en Russie soviétique, que le peuple allemand rougira un jour de cette littérature pamphlétaire tout comme, il y a quelque dix ans, le philosophe allemand Paulsen avouait sa honte cuisante à la lecture des *Weltraetsel* de Haeckel, image de la décadence spirituelle en Allemagne. Ces haïsseurs du Christ sont les fossoyeurs d'un véritable rapprochement et les vrais ennemis d'un redressement national du Deutschtum en Europe. Car leur naturalisme prétendument archigermanique n'est pas une religion, mais simplement un athéisme « corrigé » et le précurseur de la bolchevisation de la masse populaire. Au cours des siècles, la scission de la foi et de toute croyance a toujours produit de la confusion et a eu une influence décisive sur les éléments révolutionnaires.

» Il faudrait fermer la bouche à ces propagandistes larvés de Moscou, tout comme aux fournisseurs de la littérature boulevardière juive de Vienne parce qu'ils affaiblissent la

force agissante du peuple allemand contre la Russie et menacent l'unité de la pensée nationale. »

Tous les passages semblables qui dans l'article critiquaient de quelque façon des situations existantes dans le IIIe Reich ont été supprimés sans exception dans l'article distribué par l'agence.

Mgr Dr Hudal télégraphie à la rédaction de la *Reichspost* qu'il a interdit à l'agence de distribuer son texte ainsi falsifié. Mais avant cette interdiction, le texte tronqué de l'agence avait déjà été expédié à la presse et notamment aux journaux nationalsocialistes d'Allemagne.

Nous recommandons à la Chambre de presse, qui est sur le point de se réunir, de traiter dès que faire se peut ce cas scandaleux devant son tribunal d'honneur.

18 octobre 1936.

Le 18 octobre, la *Reichspost* revient encore sur l'affaire en écrivant :

L'agence Eichingers Zeitungsdienst cherche aujourd'hui à se justifier du reproche que nous lui avons fait d'avoir falsifié le sens de l'article de Mgr Dr Hudal et d'avoir supprimé sans exception tous les passages qui se dressaient expressément contre le mouvement de la foi allemande et qui formulent des objections et des réserves envers le nationalsocialisme. La falsification était telle qu'on a douté immédiatement de l'authenticité de l'article et que l'agence a dû confirmer le jour même qu'elle tenait l'article vraiment de l'évêque Mgr Hudal. Elle tenait, en effet, l'article de Mgr Hudal, mais elle ne l'a pas publié, elle l'a délibérément et tendancieusement modifié.

L'explication que l'agence publie aujourd'hui est étonnante. L'article de l'évêque aurait été trop long pour les journaux et c'est pourquoi l'agence « a gagné assez de place pour que l'article puisse être publié ».

L'agence l'a fait si soigneusement qu'elle supprimait tout passage capable d'indiquer le but de l'article et d'empêcher les journaux nationalsocialistes d'Allemagne de reproduire l'article qu'ils ont acheté. Les auteurs de ces changements connaissaient naturellement la particulière importance d'une déclaration faite par un évêque autrichien sur les événements de politique culturelle en Allemagne. Ils n'ont pas hésité pourtant à donner à l'article un sens contraire par l'omission des passages essentiels. On voit que la falsification a été faite sciemment lorsqu'on constate la suppression de phrases capitales où l'écrivain-évêque formule ses réserves au sujet du nationalsocialisme :

« On ne peut pas tout d'abord priver l'Eglise de la liberté de vie religieuse et l'accuser ensuite des occasions manquées et des chances non utilisées pour repousser à temps les dangers. Cette simple considération montre tout naturellement les conséquences pour tous ceux qui aiment des relations cordiales entre l'Allemagne et l'Autriche. »

Le *Voelkische Beobachter*, qui a reçu le texte falsifié, a parlé de « déclarations catholiques extrêmement remarquables qui doivent provoquer de l'étonnement dans tout le monde catholique ». Le vrai texte n'aurait pas eu cette répercussion, mais il aurait probablement provoqué de salutaires réflexions en Allemagne.

La presse nationalsocialiste devra constater qu'elle a été victime d'une falsification dont les auteurs sont absolument incapables de se justifier.

Une déclaration de l'évêque Dr Hudal.

L'évêque Dr Alois Hudal autorise le représentant de l'agence de nouvelles officielles à Rome à faire savoir qu'il ne connaissait pas personnellement les tendances et le personnel de l'agence de l'*Eichingers Zeitungsdienst*, qu'il ne lui a pas donné un article, mais simplement, à la suite d'une demande par lettre, la copie d'un article destiné à la presse catholique de Vienne et en premier lieu à la *Schoenere Zukunft*. Il n'a rien de commun avec l'agence *Eichingers Zeitungsdienst* et n'accepte aucune responsabilité au sujet de la façon dont cet article a été publié dans des revues non catholiques.

La *Koelnische Zeitung* du 18 octobre au soir parle de l'affaire provoquée par l'article de Mgr Hudal. Elle dit notamment :

Cet article n'a paru à Vienne que dans un seul journal... et parlait de points de vue qui ne semblaient pas cadrer avec les idées du cléricalisme politisant.

Clôturant une Semaine de culture régionale (*Gaukulturwoche*), Alfred Rosenberg prononce à Sarrebrück, le 18 octobre 1936, un discours où il prétend montrer que, « au milieu de toutes les attaques, le nationalsocialisme s'affirme comme l'unique grande énergie créatrice de notre temps ».

Après avoir blâmé le *Maasbode* « romain » de Hollande qui a osé présenter les discours du Führer et de Rosenberg à Nuremberg comme étant du « plus pur bolchevisme culturel », Rosenberg continue, d'après le *Voelkische Beobachter* du 10. 10. 36 :

Il est extraordinairement réjouissant que l'évêque autrichien Mgr Hudal, en même temps recteur de la fondation nationale allemande de l'Anima à Rome, vient de se dresser résolument contre le bolchevisme mondial et de reconnaître sans réserves le grand acte européen du nationalsocialisme.

Mgr Hudal a écrit que le bolchevisme n'est pas une orientation passagère et accidentelle d'un parti, mais une attitude d'âme « où un sémitisme décadent, détaché de tous liens religieux, exerce une influence nihiliste fort importante ». C'est dire sous une forme un peu atténuée ce que nous affirmons depuis seize ans. Mais la conséquence en est claire : on ne peut combattre et vaincre une attitude d'âme, telle que l'est le bolchvisme, avec des programmes politiques et sociaux de parti, mais seulement par une nouvelle attitude d'âme, c'est-à-dire avec une nouvelle et solide Weltanschauung idéaliste.

Mgr Hudal déclare également que la résistance ne peut jamais être uniquement une simple question d'organisation puisqu'il s'agit d'une crise weltanschaulique et que donc cette lutte de résistance doit être menée sur le terrain weltanschaulique et spirituel. C'est exactement la même conséquence, et malgré tous les démentis lancés par les intéressés, il reste un fait de l'histoire universelle que les anciens éléments weltanschauliques ont été trop faibles et sont encore trop faibles pour abattre le bolchevisme tant dans le domaine de la Weltanschauung que de l'organisation.

Qu'on fasse ce que l'on veut, ce seul fait historique ne peut plus être nié aujourd'hui. Nous nous réjouissons de ce que Mgr Hudal reconnaît maintenant également ce fait sans restriction. Il déclare que le service historique rendu par le nationalsocialisme restera que l'Allemagne ne soit pas devenue l'avant-poste révolutionnaire de la Russie. Mgr Hudal constate que le mot d'ordre du Congrès de Nuremberg a été un acte européen.

Les paroles de Mgr Hudal ont déchaîné une terrible protestation juive car il cita à la fin de son article une phrase d'un ouvrage que j'ai écrit, il y a seize ans, en y ajoutant la remarque qu'aucun catholique ou protestant croyant n'aurait mieux pu le dire que moi.

Je comprends bien que cette citation n'a pas dû être facile à Mgr Hudal et qu'elle devait déchaîner cette tempête juive à Vienne.

Mais, à cette occasion, je voudrais constater une autre chose que j'ai dite plus d'une fois jadis : le mouvement nationalsocialiste n'est pas une secte. Il ne s'est jamais laissé entraîner à reconnaître de petits groupements enthousiastes et exaltés comme les représentants de ses idées.

Mais il n'a pas non plus voulu que d'anciennes puissances weltanschauliques, ayant échoué dans la lutte antibolchevique, prétendent nous imposer comme étant de

notre programme spirituel précisément ce qui s'est montré inutilisable.

Nous avions et nous avons toujours la conviction que la Weltanschaunng nationalsocialiste doit s'efforcer avec largeur à recevoir toutes les personnalités et toutes les confessions sincèrement disposées à aider la substance *(sic)* du Deutschtum et toutes ses énergies de sang, de caractère et d'âme dans la lutte contre les courants de destruction universelle. [...]

Le *Katholische Sonntagsblatt* de Stuttgart publie une réponse donnée par le ministre du Reich de l'Enseignement au Conseil supérieur de l'Eglise évangélique à Berlin. Une enquête a montré que 571 instituteurs de l'enseignement primaire sont sortis de leurs Eglises chrétiennes. Sur ces instituteurs 222 se trouvent en Prusse, 131 à Hambourg, 57 en Bade, 46 en Saxe, 28 en Thuringe, 23 à Brême, 21 en Hesse, 19 dans le Wurtemberg, 9 à Brunswick, 6 en Bavière, 3 dans le Mecklembourg, 2 à Anhalt, 2 à Lübeck et 1 à Lippe-Detmold.

A un Congrès d'études préhistoriques, tenu à Ulm, Alfred Rosenberg prononça un discours où, d'après le *Voelkische Beobachter* du 19. 10. 36, il dit notamment :

Aujourd'hui il s'agit de décider si nous considérons les Germains et les Grecs ou bien les Juifs et les Syriens comme nos ancêtres. Il importe à nous tous de savoir où se trouve la Terre Sainte des Allemands, et nous croyons que cette Terre Sainte n'est pas en Palestine mais en Allemagne. Les résultats des recherches de la préhistoire sont l'Ancien Testament du peuple Allemand.

19 octobre 1936.

Le *Maasbode* du 19 octobre au soir montre « comment on a falsifié un article de Mgr Hudal ». Nous traduisons :

Le chef de la culture du IIIe Reich, Dr Alfred Rosenberg, nous a fait « l'honneur », à la séance la plus solennelle de la Semaine de culture régionale à Sarrebrück, de croiser l'épée avec le *Maasbode*. Nous nous rencontrons volontiers avec tout adversaire loyal et, pour cette raison, nous aurions gardé le silence. Mais il peut y avoir d'autres motifs pour se défendre et c'est pourquoi nous nous occupons de ce discours notamment parce qu'il est un exemple absolument caractéristique de la façon dont on polémique en Allemagne, de la façon aussi dont on combat et persécute l'Eglise en Allemagne.

Dans l'exposé de Rosenberg, tel qu'il a été transmis par le Deutsche Nachrichtenbüro, nous pouvons distinguer deux idées :

1° L'Allemagne est la puissance la plus forte contre le bolchevisme en Europe ;

2° L'évêque autrichien Mgr Hudal vient de déclarer dans un article publié à Vienne que les catholiques doivent aider le nationalsocialisme si l'Europe doit être sauvée du communisme. En guise de conclusion, Rosenberg ajoute que la mentalité nationalsocialiste « est assez large pour comprendre toutes les personnalités et confessions de bonne volonté ».

Aujourd'hui nous nous contenterons d'éclairer un peu la triste histoire de Mgr Hudal.

On appelle Mgr Hudal un évêque autrichien. C'est exact, formellement parlant, mais l'affirmation reste très trompeuse. Mgr Hudal est Autrichien de naissance et il est évêque. Mais il n'est pas un évêque autrichien dans le sens qu'il exerce cette haute fonction de responsabilité dans son pays de naissance. Il est recteur de l'Anima à Rome.

Pour le reste, nous n'aurions pas pris au sérieux cette affirmation trompeuse si l'article de Mgr Hudal auquel Rosenberg fait allusion ne servait pas à mener un jeu malhonnête et vulgaire que les Allemands ont dû percer.

Car ce n'est pas le premier article publié par Mgr Hudal. Le remue-ménage créé en Europe par les deux précédents articles publiés dans la *Reichspost* du 23 et du 29 juillet, articles dont l'écho a résonné assez fortement dans la presse allemande, aurait dû interdire à un homme qui, à titre de chef de la culture, est censé avoir une certaine perspicacité psychologique, de croire sans examen sérieux que l'article tel qu'il a été publié dans un seul journal viennois, celui qui est le plus fortement teinté de nationalsocialisme, les *Wiener Neueste Nachrichten*, pût être de la plume de Mgr Hudal. Après les amères expériences de l'article du 23 juillet, ouvertement renié par l'épiscopat autrichien, on pouvait attendre de la part de Mgr Hudal tant de prudence qu'il devait exercer son métier de « constructeur de ponts » avec plus de réserves que ne manifeste le dernier article.

Aussi semble-t-il que l'article envoyé par Mgr Hudal à l'*Eichingers Zeitungsdienst*, sur la demande de cette dernière, y a été désespérément mutilé au point d'en faire une reproduction absolument méconnaissable, fausse et tendancieuse des intentions de l'évêque.

Ici, le journal reproduit des passages supprimés visant directement M. Rosenberg lui-même. Le *Maasbode* conclut :

En ce point le bolchevisme et le nationalsocialisme s'accordent : il faut exterminer l'Eglise catholique. Du reste, cette mentalité est à peu près aussi vieille que le nationalsocialiste lui-même. Sur ce point les deux Weltanschauungen, les deux idolâtries se confondent. Déjà le 14 novembre 1925, le Dr Goebbels, l'actuel ministre de la Propagande du IIIe Reich, l'a écrit dans le *Voelkische Beobachter*, alors sous la direction personnelle de Hitler, dans une lettre ouverte à un chef bolcheviste de Moscou :

« Vous et moi, nous nous combattons sans être vraiment des ennemis. En ce faisant, nous éparpillons nos forces et nous ne parvenons jamais à nos fins. Peut-être que l'extrême nécessité nous rapprochera. Peut-être ! Nous, jeunes hommes, vous et moi, nous portons en nous le sort des générations futures. Ne l'oublions jamais. Je vous salue ! »

Les précurseurs de la bolchevisation de la masse ! Mgr Hudal ne pouvait pas caractériser plus énergiquement l'activité de Rosenberg et du nationalsocialisme.

Par ordonnance du président administratif du district de Coblence, tout local scolaire doit être orné d'une façon nationalsocialiste. Cela veut dire qu'il faut un portrait du Führer, de dimension proportionnée à la salle et placé à la place d'honneur. Il faut également un portrait du ministre président de Prusse, Hermann Goering.

20 octobre 1936.

Maasbode du 20 octobre au soir :

Le discours prononcé par le chef de la culture allemande, le Dr Alfred Rosenberg, à la Semaine de Sarrebrück, n'était qu'un long et claironnant éloge de « l'acte allemand », ce qui veut dire : la lutte contre le bolchevisme. Et avec une superbe allemande, montée à un zénith nouveau, on annonce que le IIIe Reich est la puissance la plus forte et même unique qui pourra dresser et qui dressera un mur contre le communisme envahisseur de l'Occident.

Hier nous avons montré et suffisamment démontré que le nationalsocialisme, en tant que système et également à cause des personnes chargées de la direction du peuple allemand, est « le précurseur de la bolchevisation de la masse »...

Mais à côté du système se place l'application pratique. Et ici se pose souvent la question : Mais l'Allemagne n'est-elle pas en effet l'unique pays qui combat réellement

par ses actes la Russie soviétique ? Il semble difficile de répondre à cette question, mais ce n'est là que de l'apparence. Il suffit de faire les distinctions nécessaires dans les domaines politique et weltanschaulique, intérieur et international.

Ceux qui ont pu suivre de près et dès le début l'évolution du nationalsocialisme et du bolchevisme et l'histoire de la Russie soviétique et de l'Allemagne d'après-guerre ont pu constater constamment que les relations entre les deux puissances ont été dominées d'une façon absolue et exclusive par les besoins les plus actuels et immédiats de la vie internationale ; peu importait le système ou régime au pouvoir en l'Allemagne.

C'était uniquement et exclusivement la politique qui y jouait un rôle.

Nous catholiques, nous combattons le communisme dans son ensemble en raison de la base athée du système. Nous l'avons toujours fait : la condamnation du marxisme se trouve déjà tout au long et au large dans l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII. On a pu formuler cette condamnation de bien des façons, mais au fond on retrouve toujours les arguments de *Rerum Novarum*. C'est un jugement motivé par la loi naturelle et par la doctrine révélée par le Christ.

Ce point de vue, qui, au fond, est l'unique possible, vrai et efficace, n'a jamais été rencontré dans le nationalsocialisme. Entre le nationalsocialisme et le bolchevisme, il s'agit toujours et seulement d'une lutte pour le pouvoir. La question n'était pas : Comment faire triompher la doctrine du Christ ? mais : Quelle combinaison s'emparera de la puissance politique en Allemagne ?

De la sorte, cette lutte a été menée avant 1933 non pas avec des armes spirituelles mais avec des moyens matériels bien plus dangereux et avec des armées particulières. Ensuite les bolchevistes allemands se sont soi-disant « convertis » dans des endroits dont la terreur est suffisamment connue. Ou bien, ils ont passé, avec armes et bagages, dans le camp nationalsocialiste et, venant de tous les rangs et de toutes les classes de la société, ils y forment maintenant l'extrême aile gauche, très active et très dangereuse, qui à certains moments décisifs domine complètement l'activité des chefs. Combien de fois n'entend-on pas les purs nationalsocialistes se plaindre de ce que l'extrémisme de gauche prédomine de façon absolue ? Ceci est du reste un phénomène assez normal dans les dictatures, où « le chef » a l'air de donner des ordres, mais où il est poussé par une masse irresponsable, et précisément par la masse qui se trouve à l'extrémité gauche ou droite.

Dans cette lutte, l'unique puissance qui, en vertu de tout son esprit, est à même de vaincre le bolchevisme, l'Eglise catholique, est non seulement passée complètement sous silence, mais encore on lui impose silence et on la combat aussi violemment que le bolchevisme lui-même. Qu'on écoute seulement les paroles du Pape et les lettres impressionnantes de l'épiscopat et l'on saura comment on enchaîne l'Eglise pour qu'elle ne puisse exercer son activité salutaire, comment on l'empêche tout simplement de travailler pour les âmes et ainsi également pour l'Allemagne. On ne permet même pas que le peuple allemand sache ce que l'Eglise fait contre le bolchevisme. Car ce ne serait pas dans la ligne de la lutte politique du nationalsocialisme.

Pendant longtemps le IIIe Reich a estimé qu'il pouvait parfaitement unir la lutte pour le pouvoir dans la politique intérieure d'Allemagne et les relations amicales avec la Russie soviétique. A peine une semaine après la prise du pouvoir, le 7 février 1933, le chancelier Hitler déclara dans la première interview accordée, dans sa fonction nouvelle, au *Daily Express* : « Le problème communiste est exclusivement un problème intérieur de la politique allemande. » Le 21 mars suivant, il déclara devant le Reichstag : « Le gouvernement tient à avoir avec l'Union soviétique des rapports amicaux profitables aux deux parties. » C'est dans cet esprit qu'il renouvelle le 5 mai 1933 le traité germano-russe d'avril 1925 qui suivit le fameux accord de Rapallo de 1922.

Nous ne voulons nullement mettre au compte des nationalsocialistes le traité de Rapallo ni celui de 1926. Mais il est utile de rappeler que le traité de 1925 expirait en 1931 et que ni Brüning, ni von Papen, ni Schleicher ne l'avaient renouvelé. C'était le IIIe Reich qui reprenait de très étroites relations avec Moscou après deux ans de grande froideur. Et si l'on a reproché pour la nième fois à la France de s'être liée aussi intimement avec la Russie soviétique, c'est que nous y voyons surtout de l'amertume allemande parce qu'on a réussi à Paris ce que Berlin n'a pas pu faire. Le 30 janvier 1934 encore, Hitler parla au Reichstag des « intérêts communs des deux pays ». Le 27 mars 1934, l'Allemagne et la Russie conclurent un accord financier et économique, renouvelé en avril 1935, et les Russes prétendent, sans contradiction aucune de la part de l'Allemagne, que Berlin leur a fait des propositions semblables, même durant l'année en cours, l'année de Nuremberg.

Tout cela a été possible et reste possible parce que le nationalsocialisme ne combat pas le bolchevisme comme tel, mais le communisme en tant que système concurrent à l'intérieur et la Russie soviétique comme adversaire sur l'échiquier international.

Rosenberg nous reproche de ne pas combattre le bolchevisme. A nos lecteurs de juger : avant que le nationalsocialisme ne fût, on a pu voir constamment dans notre journal des articles contre le communisme. Jusqu'à ce jour, nous avons continué cette lutte sans trêve. Et nous sommes fiers des résultats obtenus notamment par notre collaboration.

Les Pays-Bas sont — et le IIIe Reich si querelleur ne peut pas en dire autant — un des très rares pays du monde qui n'ont pas reconnu *de jure* la Russie soviétique et qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec cet Etat bolcheviste qui hait Dieu et déshonore l'homme.

En fin d'un troisième article publié dans le *Maasbode* du 21 octobre au soir, le journaliste anonyme conclut de la façon suivante :

En terminant cette série d'articles nous voulons revenir encore sur l'affirmation de Rosenberg disant que l'Eglise a failli dans sa tâche. [...]

Nous ne voulons pas — soit dit en passant — nier la faute des catholiques eux-mêmes qui n'avaient gardé de leur religion que le nom ; mais depuis le XVIe siècle, les représentants de l'autorité civile, de la civilisation, de la science et d'autres ont tellement entravé l'Eglise dans son activité bienfaisante que l'Eglise était tout simplement dans l'impossibilité de déployer cette activité. Elle a été repoussée jusqu'à l'autel ; souvent même le confessionnal n'a pas été respecté. Que ceux-là y pensent surtout qui sont les causes de ce reproche à l'adresse de l'Eglise. Et qu'ils accordent à l'Eglise l'entière liberté d'annoncer la doctrine du Christ.

Mais on n'a pas le droit, on ne l'a jamais, de lancer contre une Eglise enchaînée, qu'on a voulu détruire et exterminer, l'accusation qu'elle n'a pas obtenu les résultats qu'elle ne peut atteindre que dans l'entière liberté de ses actes.

La *Koelnische Volkszeitung* du 20 octobre 1936 écrit sur l'affaire Hudal-Rosenberg les réflexions suivantes :

L'article de Mgr Hudal, que nos lecteurs ont pu lire dans le numéro de dimanche, a été très efficacement souligné par les déclarations que le chef du Reich Rosenberg fit à la Semaine de culture régionale de Sarrebrück.

Ces deux manifestations de la volonté de ne pactiser dans aucune circonstance avec le bolchevisme ou avec n'importe quelle tendance apparentée ont fait une très forte impression et viennent très à propos, à une époque où les effets de la destruction bolcheviste en Espagne sont

devenus tellement visibles, pour renforcer et pour consolider intérieurement le front dressé contre ce danger mondial...

Voici que pour un objectif élevé, nous avons une unité de volonté et d'orientation, unité sur laquelle nous n'insisterons jamais assez. Entre l'Allemagne d'Adolf Hitler qui combat le bolchevisme de toute sa passion spontanée et les puissances qui sapent les fondements de la société, il n'y a pas d'entente possible, ni de compromis, ni le moindre millimètre de route commune. Entre le christianisme et le communisme s'ouvre un gouffre béant qu'il est impossible de combler.

Nous sommes convaincus que les déclarations du chef Rosenberg et de l'évêque Mgr Hudal auront leurs effets bien loin au delà des frontières d'Allemagne, qui est unie à l'intérieur mais qui peut espérer qu'elle ne sera plus seule dans la lutte. L'Europe doit reconnaître la gravité de l'heure et briser d'un coup l'étreinte du serpent.

Le cardinal de Cologne a publié ces derniers jours deux « mots pastoraux ». Dans l'un, il proteste, comme l'évêque von Galen de Münster, contre l'article répandu par le *Deutsche Nachrichten Büro* et intitulé « Soucis à Fulda »...

La fidèle population catholique allemande sait clairement ce qu'il faut penser de telles accusations. Cela doit rappeler à l'auteur et aux diffuseurs de l'article que la publication de telles injures qui se manifestent trop nettement comme des contre-vérités ne réussit pas à éloigner la population catholique de leurs évêques, mais bien à ébranler leur confiance dans une certaine sorte de journalisme. La fidèle population catholique d'Allemagne rappelle à l'auteur et aux diffuseurs de l'article que ce dernier, à une heure de graves décisions, rend tristement public pour tout le monde combien grande est dans notre patrie la détresse de conscience des fidèles croyants.

L'autre « mot pastoral » s'adresse à la jeunesse catholique à l'occasion de la fête du Christ-Roi et le cardinal s'y réjouit que malgré toutes les séductions, des milliers restent fidèles.

— Le chef régional nationalsocialiste de Thuringe, Fritz Sauckel, prononce un discours sur les ennemis cléricaux du parti, ces « esprits dépravés ». L'*Osservatore Romano* du 1er novembre reproduisit d'après la *Thüringer Tageszeitung*, le passage suivant :

Vous qui souillez de haine et de poison ce saint réveil de votre peuple, vous êtes les chacals et les hyènes infâmes de l'histoire universelle. Dans cette grande lutte mondiale de l'esprit allemand contre la puissance infernale du bolchevisme, vous attendez avec vilenie et perfidie les victimes, en restant vous-mêmes hors de la lutte. Vous êtes les précurseurs et les fauteurs du bolchevisme. Vous vivez de la pourriture et de la misère de l'humanité. Vous avez été circoncis par les hébreux ; dans vos cerveaux et dans vos cœurs circule un liquide noir comme l'encre et non pas le noble sang rouge de la passion allemande... Nous sommes vraiment plus pieux que vous, plus croyants que vous, plus intelligents et meilleurs que vous...

Nous interdisons à votre impudence sans mesure de placer calomnieusement au même niveau d'athéisme les nationalsocialistes et les bolchevistes... Devant nous, vous ne pouvez vous réclamer ni du Christ ni de Luther et vous n'aurez même pas le rôle de martyrs. Vous êtes trop misérables pour l'être, vous n'êtes tout simplement que des cadavres.

21 octobre 1936.

Le ministre des Affaires ecclésiastiques proteste auprès des autorités de l'Eglise contre l'exécution de mélodies patriotiques ou nationalsocialistes durant des réunions religieuses avec adaptation d'un texte religieux modifié, notamment dans le cas du chant S. S. : « Lorsque tous deviendront infidèles, nous resterons fidèles quand même. »

De tels abus ne constituent pas seulement des offenses contre la propriété de toute la communauté populaire mais ils violent la loi de protection des symboles nationaux.

Les autorités de l'Eglise ont constaté pour le cas particulier du chant S. S. que ce chant existe depuis 1568, chanté par les catholiques depuis des siècles. Ce chant se trouve par exemple dans le *Jugendliederschatz*, recueil de chants de la jeunesse, édité par le secrétariat général des Associations de jeunesse catholique d'Allemagne, en 1916. Les autorités ecclésiastiques ignorent que le chant a été choisi comme chant des troupes d'assaut.

23 octobre 1936.

Le 1650e anniversaire des martyrs de Trèves est célébré à Cologne dans l'église de Saint-Paulin. A la clôture, le cardinal Schulte prononce, dans la cathédrale, une homélie sur la force dans la foi. Il a dit entre autres :

En cette heure fatale que nous traversons, dans cette lutte inexorable entre la Croix du Christ et l'étoile des Soviets, nous devons nous souvenir de cette grave parole de Dieu : « Qui ne croit pas est déjà jugé. » La lutte présente exige une force extraordinaire réunissant toutes les énergies nationales, de la politique, de l'économie, des armes et de la technique, mais en dernière analyse elle n'est qu'un terrible duel entre la vérité et le mensonge, entre la chrétienté croyante et le paganisme incroyant de nos jours. Le succès ne sera pas possible dans cette lutte si, à côté des forces nationales, les forces spirituelles et morales de la religion n'ont pas également liberté d'action.

Le monde retentit aujourd'hui de l'infâme mensonge, répandu par la parole et par la presse, que l'Eglise catholique, les Papes, les évêques n'ont rien fait contre le péril bolcheviste. Celui qui connaît l'histoire sait au contraire que l'Eglise a condamné de tout temps les maximes antichrétiennes du communisme et du bolchevisme et que le Pape Pie XI, il y a plus de dix ans, a déclaré la guerre la plus résolue au bolchevisme russe, alors qu'aucun autre n'osait encore le faire...

Le cardinal expose ensuite les diverses déclarations de l'Eglise et l'attitude injurieuse des journaux allemands et ajoute :

Ces affirmations se condamnent elles-mêmes ; mais elles m'attristent parce qu'elles offensent tout le peuple allemand. Le temps est venu où nous devons souffrir des injures pour le nom de Jésus-Christ. Toute défense est devenue impossible. [...]

Dans 70 églises catholiques de Berlin, il y aura durant l'automne et l'hiver, une fois par semaine, une heure de catéchisme pour adultes, le soir, pour exposer les vérités qui s'opposent aux erreurs néo-païennes.

— Le 23 octobre 1936, l'*Osservatore Romano* parle de l'affaire de Mgr Hudal sous le titre « L'histoire d'un article et d'une mystification ». Cet article de l'*Osservatore Romano* commence ainsi :

S. Exc. Mgr Alois Hudal, évêque titulaire d'Elia et recteur du collège allemand de Santa Maria dell' Anima, brillant écrivain et collaborateur de nombreux journaux catholiques, a écrit ces jours-ci, à la demande de diverses rédactions, un long article sur la lutte contre le bolchevisme. Cet article fut répandu par l'agence viennoise l'*Eichingers Zeitungsdienst*, dans une édition si abrégée que

certains passages étaient passés sous silence de telle sorte que la pensée de l'auteur était entièrement changée.

Mgr Hudal avait interdit par télégramme à l'agence de répandre le texte arbitrairement tronqué, mais ce dernier était déjà en possession des journaux. C'est ainsi que plus de 116 lignes avaient été supprimées.

L'*O. R.* cite ensuite quelques passages supprimés et remarque à la fin :

Du reste, tout cela n'est qu'un épisode, dans le système qui se développe de plus en plus contre l'Eglise catholique, pour faire croire qu'elle se tait ou qu'elle est impuissante contre les périls qui menacent la civilisation. Le discours du Pape aux réfugiés espagnols n'a pas eu un sort différent. Le camp philo-communiste a supprimé tous les avertissements contre les dangers des idéologies néo-païennes pour dire que le Saint-Siège ne voyait que « la paille » bolcheviste et non la poutre des idéologies racistes. Le camp raciste a procédé inversement de même.

25 octobre 1936.

Le nouvel évêque de Passau, Mgr Simon Landersdorfer, succédant à Mgr von Ow, fait son entrée solennelle. Par ordre de police, il ne peut pas être reçu officiellement sur la place publique par les délégations d'associations catholiques. La cérémonie a lieu dans la cathédrale. Dans sa première lettre pastorale on lit d'après Kipa du 26 octobre :

Aujourd'hui se multiplient les efforts faits pour vous arracher à ces fondements (de la foi). L'ennemi est à l'œuvre pour semer la méfiance et l'antipathie contre les évêques dans le cœur des fidèles et même des enfants. Une fois il passe comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer, une fois comme un loup déguisé en brebis pour surprendre ceux qui ne supportent que difficilement la saine doctrine et qui aiment courir derrière des maîtres qui flattent leurs goûts. On veut diviser la communauté et le pasteur, on cherche à empêcher les évêques de vous dire ce qu'il est de leur devoir de dire, on transforme et défigure leurs paroles, en un mot, on veut faire des troupeaux sans pasteurs et des pasteurs sans troupeaux, pour détruire d'autant plus facilement les deux... Je serai avec vous, mon troupeau, jusqu'à la fin.

A l'occasion du 50e anniversaire de la paroisse Sainte-Croix à Münich-Giesing, le cardinal Faulhaber y célèbre la messe solennelle. Lorsqu'il quitta l'église vers 11 heures, une dizaine de jeunes gens se mirent à hurler : A bas le chien ! Au poteau ! Heil Hitler ! Ils essayaient de briser les glaces de la voiture à coups de bâton.

La police, avisée dès la veille, était absente. On dit que dans la suite deux gamins ont été arrêtés par la police secrète, mais on ne donne aucun nom. Plus tard on dit qu'il ne s'agissait pas de la Jeunesse hitlérienne mais de membres du mouvement de foi allemande.

26 octobre 1936.

Après l'apostasie de Kuno Brombacher, les « Cercles d'études de théologiens et laïques catholiques » font savoir par M. Emil Ritter que ces cercles ne veulent pas être « d'Eglise nationale », mais qu'ils maintiennent leur désir d'une collaboration étroite entre le catholicisme et le nationalsocialisme.

En protestant contre *Der romfreie Katholik*, ils déclarent en outre qu'à propos du Sendscherben « l'autorité ecclésiastique n'a fait aucune difficulté ni avant l'impression ni après la publication ».

28 octobre 1936.

La revue autrichienne à laquelle collaborent plusieurs Allemands catholiques expatriés, *Der Christliche Staendestaal* (n° 43), s'en prend à Mgr Hudal et son dernier article. La revue dit avoir « le triste devoir » d'écrire un post-scriptum et attribue à Mgr Hudal des « contre-vérités directes », des « énormités sans pareilles qui doivent remplir tout catholique d'étonnement et de la plus profonde douleur ». D'après la revue, un mauvais évêque serait préférable à Mgr Hudal, et de nombreuses autres apostrophes donnent l'impression que l'antihitlérisme prime sur le caractère catholique de la revue.

31 octobre 1936.

Le *Kirchliche Amtsanzeiger für die Diozese Trier* publie le texte d'un sermon que Mgr Bornewasser a prononcé à l'occasion du 1 650e anniversaire des martyrs trévirois :

[...] Le temps est venu où nous, en Allemagne, souffrons des injures pour le Christ. On nous place dans l'impossibilité de nous défendre. L'amour de plus en plus grand de la population pour ses évêques et ses prêtres fidèles est notre consolation la plus grande.

L'abbé Alban Schachleiter, ayant eu une attaque d'apoplexie, reçoit les derniers sacrements. Le chancelier Hitler est allé lui faire une visite.

4 novembre 1936.

Le ministre des Eglises et Ecoles du pays d'Oldenbourg publie une ordonnance adressée aux directeurs et conseillers d'école et aux maires du pays d'Oldenbourg. Voici la traduction de cette ordonnance :

Tous les édifices publics de l'Etat, des communes ou groupes de communes appartiennent à tout le peuple allemand sans considération de confessions religieuses des compatriotes individuels. Cela est vrai aussi pour tous les édifices des écoles primaires. Il est donc inadmissible que les constructions d'écoles publiques soient consacrées par une cérémonie religieuse. Nous y insistons particulièrement parce que l'occasion en a été fournie.

Depuis les temps anciens on a eu soin de ne pas orner les édifices publics de l'administration de l'Etat par des images confessionnelles, par exemple le Crucifix ou le portrait de Luther. Cette conduite est imposée par la réalité pour la simple raison que l'Etat comprend tout le peuple allemand. Ces mêmes points de vue doivent être de règle pour tous les édifices publics d'administration communale et autre. Les édifices scolaires de l'Etat, des communes et des groupes de communes ne doivent pas être soumis à un régime différent. Et les bâtiments d'école primaire n'y font pas exception, car ils appartiennent à la totalité du peuple et non pas à telle ou telle croyance.

Conformément, nous ordonnons que dorénavant on n'introduira plus dans les édifices de l'Etat, des communes et des groupes de communes, les signes ecclésiastiques ou autres emblèmes religieux de même nature. Les insignes existants doivent être enlevés.

Exécution de ce rapport sera faite avant le 15 décembre.

Signé Pasiln, secrét. d'administration Wulff.

Jules Streicher, chef régional de la Franconie, prononce dans la Rheinlandshalle de Cologne un discours fanatique contre les personnes et les institutions de l'Eglise catholique au point que la presse naziste elle-même n'a pas osé le reproduire.

Dimanche 15 novembre, dans toutes les églises de Cologne, une lettre de protestation catholique a été lue

Le cardinal Faulhaber a une entrevue avec le Führer M. Hitler, à Obersalzberg, près Berchtesgaden. Dans la *Reichspost* du 6 novembre le correspondant romain écrit que les milieux ecclésiastiques de Rome supposent « que l'invitation faite au cardinal, défenseur si actif des droits de l'Eglise en Allemagne, manifeste la volonté de l'autorité la plus élevée d'Allemagne de remédier aux graves excès faits par des autorités subordonnées contre le catholicisme ».

Il dément les bruits d'après lesquels une annexe au Concordat allemand aurait déjà été approuvée par le cardinal Pacelli.

Le 11 novembre, le même correspondant écrit que le cardinal Faulhaber a fait parvenir au Saint-Père un mémoire sur son entrevue avec Hitler. Le cardinal en a également parlé avec l'épiscopat allemand. L'épiscopat estimerait que la situation grave n'aurait aucunement changé mais que certains points de contact permettent d'espérer encore un rapprochement possible.

L'entrevue aurait duré trois heures. Le cardinal y aurait exposé les nombreuses infractions faites au Concordat ainsi que les pressions matérielles et morales et leurs conséquences pour la nation. Le cardinal aurait prié le Führer de prendre une initiative pour modifier à fond la situation actuelle. De nouvelles initiatives de Rome ne sont pas à prévoir.

Le 27 novembre, on annonça de Munich une seconde entrevue au sujet des problèmes de jeunesse et d'éducation, et le 1er décembre, la *Reichspost* écrivit que le cardinal Schulte accompagnait l'archevêque de Munich. Plus tard, cette nouvelle a été démentie.

5 novembre 1936.

Mgr Hudal publie un nouvel ouvrage : *Die Grundlagen des Nationalsozialismus, Eine ideengeschichtliche Untersuchung* (Les bases du nationalsocialisme), édité par le Johannes-Günther-Verlag, Leipzig et Vienne.

Dans un article donné à l'agence *Austria*, Mgr Hudal explique que son livre veut être une « discussion d'idées et non pas de politique », que c'est un ouvrage privé « inspiré par personne » et qu' « aucun homme n'a donné aucune mission officielle d'aucune espèce », et enfin que ce livre, fruit de trois ans d'études, « n'est destiné qu'à l'Allemagne et non pas à d'autres pays qui connaissent des courants semblables ».

Mgr Hudal dit encore :

Le but final de mon livre est celui-ci : séparer dans le mouvement (nationalsocialiste) la part politique-sociale de la part philosophique et religieuse. Hitler lui-même y a insisté nombre de fois dans son livre *Mein Kampf*.

Je ne connais que trop bien par ma propre expérience et non pas par des coupures de presse la bataille dangereuse menée depuis trois ans par nombre de sous-Führer et même par des personnalités haut placées dans le parti contre les fondements de la religion et de la civilisation chrétiennes dans le Reich. Je suis de trop près ces forces destructrices qui, à l'intérieur du parti, doivent conduire à la bolchevisation des masses si une main forte et une politique réalisée ne mettent pas un terme à cette activité. J'espère néanmoins et je prie et travaille pour que dans ce grand mouvement, sous l'impression des effroyables événements d'Espagne, domine la conviction qu'il est impossible de lutter honnêtement et avec succès contre le bolchevisme et d'unir durablement la nation allemande dans le parti, si le sanctuaire de l'âme ne reste pas intact et si ces éléments antichrétiens dangereux ne sont pas supprimés dans l'intérêt et pour l'honneur de la nation allemande. Cette attitude constamment antireligieuse fait voir cette nation à l'étranger comme l'ennemie du christianisme. [...]

Je me suis convaincu de la nécessité d'une revision en voyant de près l'évolution du fascisme depuis la marche sur Rome. [...]

La *Reichspost* du 12. 11. 36 et de nombreux autres journaux donnèrent un long compte rendu de ce livre. Le *Monatschrift für Kultur und Politik* du Dr Johannes Messner, de Vienne, estime que la thèse de Mgr Hudal est « intenable ».

Encore plus défavorable est le *Telegraph am Mittag* (12 nov.), qui écrit, sous le titre « Le livre de l'évêque Hudal, un tort incommensurable » :

Nous apprenons que les milieux ecclésiastiques autorisés d'Autriche sont convaincus que le livre de Hudal ne peut pas seulement provoquer un tort relativement immense, mais que, vu la situation des choses en Allemagne, l'ouvrage est en tout cas très propre à causer de la confusion et de l'incertitude dans les rangs des catholiques qui luttent pour les biens les plus sacrés. Pour cette raison, ces milieux ont l'intention de faire les démarches nécessaires pour paralyser les effets dangereux dudit livre.

6 novembre 1936.

Le correspondant berlinois du *Times* écrit sur la récente visite du cardinal Faulhaber auprès de Hitler, à Berchtesgaden. D'après lui, catholiques et protestants voient dans cette visite un signe que le Führer s'intéresse au conflit religieux et qu'il a décidé d'établir des relations plus pacifiques. Dans ce but, il semble nécessaire de remplacer le ministre des Affaires ecclésiastiques, M. Kerrl, et on parle de M. von Papen pour lui succéder.

Ce serait le ministre des Affaires étrangères qui insisterait pour que la paix soit faite avec l'Eglise catholique. L'influence de l'Italie, de la nouvelle Espagne et de l'Autriche s'exercerait en ce sens, ainsi que la nécessité intérieure de faire réussir le plan économique de quatre ans.

7 novembre 1936.

Le président de police de Düsseldorf annonce que bientôt s'ouvrira le procès de haute trahison contre les chefs de la Jeunesse catholique, les abbés Rossaint et Kraemer ainsi que Hilger, Thomé et Clemens, secrétaire général de l'Association de la Jeunesse catholique. Ils auraient conspiré contre la sécurité de l'Etat en voulant former un Front populaire contre le régime et en entrant en contact avec des communistes. La *Reichspost* du 10 novembre rappelle que Mgr von Galen a déclaré déjà le 9 janvier 1936, après l'arrestation, que ces accusations étaient absurdes (voir le 9 février 1936 : *D. C.*, t. 36, col. 1051).

9 novembre 1936.

D'après les statistiques les plus récentes, il y a dans le pays de Wurtemberg, où la lutte contre l'école confessionnelle fut particulièrement intense, mais où elle fut en même temps facile à cause du grand nombre d'écoles simultanées déjà existantes, sur les 288 662 enfants des écoles primaires, 285 392 ou 98,87 pour 100 des enfants dans les écoles confessionnelles, dites les Deutsche Gemeinschaftsschule, où se trouvent 96,86 pour 100 des enfants catholiques et 99,89 pour 100 des enfants protestants.

(*A suivre.*)

Lois nouvelles.

DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION

Taxes de dépôt et de publication

LOI DU 19 MARS 1937 (1)

Art. 1er. — A partir de la promulgation de la présente loi, la somme à verser lors du dépôt d'une demande de brevet d'invention ou de certificat d'addition comprendra une taxe de dépôt de 100 francs au profit de l'Etat et une taxe de publication au profit de l'office national de la propriété industrielle.

Art. 2. — Le montant de la taxe de publication ne dépassera pas 500 francs. Il sera fixé par un arrêté du ministre du Commerce et du ministre des Finances.

Art. 3. — En cas de non-délivrance du brevet ou du certificat d'addition, la taxe de publication sera remboursée à la demande de l'intéressé, la taxe de dépôt restera acquise au Trésor.

Art. 4. — L'article 37 de la loi de finances du 27 décembre 1927 et l'alinéa *b* de l'article 6 du décret-loi du 25 octobre 1935 sont abrogés.

Art. 5. — La taxe de délivrance instituée par l'article 3 de la loi du 26 juin 1920 et les deux alinéas de l'article 51 de la loi de finances du 31 décembre 1921 ne sera plus perçue que pour les demandes de brevets et certificats d'addition déposées avant la promulgation de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 19 mars 1937.

Albert Lebrun.

[Cette loi est contresignée par MM. Paul Bastid, min. Comm., et Vincent Auriol, min. Fin.]

RESPONSABILITÉ CIVILE DES INSTITUTEURS

LOI DU 5 AVRIL 1937 (2)

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1384 (§ 5) du Code civil sont modifiées de la façon suivante :

« La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père et mère et les artisans ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité :

» En ce qui concerne les instituteurs, les fautes, imprudences ou négligences invoquées contre eux comme ayant causé le fait dommageable, devront être prouvées conformément au droit commun, par le demandeur à l'instance. »

Art. 2. — La loi du 20 juillet 1899 est abrogée et remplacée par les dispositions suivantes :

« Dans tous les cas où la responsabilité des membres de l'enseignement public à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis, soit par les enfants ou jeunes gens qui leur sont confiés à raison de leurs fonctions, soit à ces enfants ou jeunes gens dans les mêmes conditions, la responsabilité de l'Etat sera substituée à celle desdits membres de l'enseignement qui ne pourront jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants.

» Il en sera ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'éducation morale ou physique, non interdit par les règlements, les enfants ou jeunes gens confiés ainsi aux membres de l'enseignement public se trouveront sous la surveillance de ces derniers.

» L'action récursoire pourra être exercée par l'Etat soit contre l'instituteur, soit contre les tiers, conformément au droit commun.

» Dans l'action principale, les membres de l'enseignement public contre lesquels l'Etat pourrait éventuellement exercer l'action récursoire ne pourront être entendus comme témoins.

» L'action en responsabilité exercée par la victime, ses parents ou ses ayants droit, intentée contre l'Etat ainsi responsable du dommage, sera portée devant le tribunal civil ou le juge de paix du lieu où le dommage a été causé et dirigée contre le préfet du département.

» La prescription en ce qui concerne la réparation des dommages prévus par la présente loi sera acquise par trois années à partir du jour où le fait dommageble a été commis. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 avril 1937.

Albert Lebrun.

[Cette loi est contresignée par MM. Rucart, min. Just., et Jean Zay, min. Educat. nat.]

Jurisprudence.

ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES

1° Ecole primaire privée. Déclaration d'ouverture. Opposition du maire. Conseil départemental. Appel. Conseil supérieur. Motifs non fondés. Mainlevée ; 2° Déclaration d'ouverture. Récépissé. Ouverture. Directeur d'école. Sanctions disciplinaires. Opposition tardive. Sanctions injustifiées.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Séance du 17 mars 1937.)

Un Conseil départemental ne saurait maintenir une opposition à une ouverture d'école libre formée par le maire dès lors que les motifs d'hygiène invoqués pour justifier l'opposition ont été déclarés inexacts par le Comité départemental d'hygiène et que les difficultés d'accès à l'école peuvent

(1) « Loi tendant à instituer un mode de fixation du montant de la taxe de publication à percevoir lors du dépôt d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'addition. » (*J. O.*, 29-30-31. 3. 37).

(2) « Loi modifiant les règles de la preuve en ce qui concerne la responsabilité civile des instituteurs et le dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil relatif à la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public. » (*J. O.*, 5-6. 4. 37).

être éludées par des mesures appropriées de police municipale sur la circulation des véhicules (1re *esp.*).

De même, un Conseil départemental ne saurait prononcer des sanctions disciplinaires contre le directeur d'une école libre sous prétexte qu'il aurait passé outre à une opposition à l'ouverture de son école dès lors que l'opposition était tardive, la date à considérer pour le calcul du délai d'opposition étant non pas celle de la délivrance du récépissé, mais celle de la déclaration (2e *esp.*).

Dans sa séance du 17 mars 1937, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a eu à connaître de deux décisions frappant l'enseignement libre. Nous publions, ainsi que nous l'avons fait précédemment (cf. *D. C.*, t. 35, col. 1205 et suiv.), les décisions rendues dans ces deux affaires en y joignant les mémoires produits à l'appui des deux appels. Le texte de ces mémoires comportant un exposé de fait et une discussion juridique nous dispensera de plus amples commentaires. Notons toutefois, d'une part, l'utilité qu'il y a, dans les constructions d'écoles, à s'adresser à des architectes connaissant bien les règles administratives relatives aux bâtiments scolaires et, d'autre part, l'intérêt qui s'attache à conserver la preuve de la date du dépôt effectif des déclarations d'ouvertures d'écoles soit par un accusé de réception postal s'il s'agit d'un envoi, soit par l'exigence immédiate d'un récépissé daté s'il s'agit d'un dépôt.

I

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

(*Séance du 9 décembre* 1936.)

Le Conseil départemental,

Vu les articles 37, 38 et 39 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu les articles 158 à 166 inclus du décret du 18 janvier 1887 et notamment les articles 159, 160, 162, 163 et 164 de ce décret ;

Vu l'article 271 de l'arrêté du 18 janvier 1887 ;

Vu les articles 44 et 49 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu la circulaire ministérielle du 31 mai 1889 ;

Vu la déclaration d'ouverture d'une école privée de garçons à Sainte-Maure (Indre-et-Loire), faite par M. Rio (Gustave) Louis, le 3 novembre 1936, à M. le maire de Sainte-Maure ;

Vu le récépissé délivré par M. l'inspecteur d'Académie à la date du 4 novembre 1936 ;

Vu l'opposition faite par M. le maire de Sainte-Maure à l'ouverture de l'école, le 10 novembre 1936, et notifiée le même jour au déclarant, à son domicile, par les soins du garde champêtre de la commune, avec l'indication des motifs ;

Vu l'arrêté en date du 20 novembre 1936 par lequel M. le préfet désigne M. Jugnat, directeur de l'École normale de Loches, membre du Conseil, en qualité de rapporteur dans l'affaire ;

Vu l'invitation à comparaître, en date du 18 novembre 1936, adressée par M. le préfet d'Indre-et-Loire au déclarant M. Rio, qui était avisé, en même temps, qu'il pourrait se faire représenter devant le Conseil et que les pièces du dossier seraient mises à sa disposition un jour franc avant le 9 décembre, date fixée par le jugement de l'opposition ;

La majorité des membres du Conseil étant présents, ainsi que les représentants de l'enseignement privé, savoir :

MM. Vivier, inspecteur d'Académie, président ; Jugnat, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ; Dupuis, inspecteur primaire, à Chinon ; Dupas, inspecteur primaire, à Tours ; Auriaux, instituteur public, à Saint-Symphorien ; Gardais, instituteur public, à Tours ;

Mmes Gaillard, directrice de l'Ecole normale d'institutrices ; Burgh, institutrice publique, à Amboise ; Voudon, institutrice publique, à Tours ; M. Quaglino, instituteur privé, à Tours ; Mlle Sommelet, institutrice privée, à Tours ;

M. Rio, déclarant, et son représentant, Me Sabourin, du barreau de Tours, ayant été introduits dans la salle des séances ;

Entendu la lecture de l'acte de l'opposition faite à l'ouverture de l'école par M. le maire de Sainte-Maure ;

Entendu la lecture du rapport en date du 6 décembre 1936 de M. Jugnat, désigné par M. le préfet en qualité de rapporteur ;

Vu l'avis de M. l'inspecteur départemental des services d'hygiène, en date du 1er décembre 1936, et la délibération du Conseil départemental d'hygiène en date du 4 décembre 1936 ;

Entendu Me Sabourin dans le développement des conclusions qu'il dépose, tendant à obtenir la mainlevée de l'opposition ;

Vu les plans figurant au dossier, ainsi que l'ensemble des pièces ;

Après en avoir délibéré, hors de la présence du déclarant et de son représentant ;

Attendu que l'opposition de M. le maire est motivée d'une part par l'insalubrité du local, et, d'autre part, par le danger qui résulterait pour les élèves de l'étroitesse d'une rue où circulent des automobiles et des camions sur laquelle s'ouvre l'accès de l'école ;

Attendu que les motifs de l'opposition entrent dans le cadre de ceux que la loi a donné au maire le droit d'invoquer, la sécurité des élèves constituant un élément important de l'hygiène au sens large du mot :

Attendu que si M. l'inspecteur départemental des services d'hygiène et le Comité départemental d'hygiène estiment que « l'école proposée ne peut être considérée comme dangereuse pour les élèves au point de vue de l'hygiène », il n'en reste pas moins qu'elle est construite sommairement, avec des matériaux médiocres, parpaings qui offrent à l'humidité, selon les techniciens, une perméabilité rapide et intense ;

Attendu que M. l'inspecteur départemental d'hygiène reconnaît que l'orientation de la cour et surtout du préau sont mauvaises, qu'ils sont « ouverts aux vents et pluies de l'Ouest et du Nord », que, par conséquent, les élèves y sont exposés aux refroidissements et aux suites graves de ces derniers ;

Attendu que, si la jurisprudence du Conseil supérieur de l'Instruction publique a, jusqu'à ce jour, admis que les prescriptions officielles relatives à la construction des écoles primaires publiques ne sont pas exigibles dans la construction des écoles privées, il est désirable que l'on se montre plus exigeant dans l'installation de ces dernières écoles afin que les enfants qui les fréquentent puissent, comme leurs camarades de l'école publique, bénéficier des progrès de l'hygiène ;

Attendu que l'école proposée n'est pas d'un accès facile et sûr, que la cour de récréation s'ouvre sur la rue des Douves, qui est dépourvue de trottoirs et dans laquelle il est impossible, en raison de sa faible largeur — de 3 m. 96 à 5 m. 80 — d'en établir ;

Attendu que l'ingénieur-adjoint du service vicinal, dont les conclusions du rapport doivent être retenues, estime qu'en raison de la circulation des camions et automobiles dans la rue des Douves la

sortie de l'école privée sur cette rue présente un danger réel pour les enfants ;

Attendu que les explications de Me Sabourin, représentant de M. Rio, pas plus que les témoignages écrits de divers habitants de la rue des Douves, n'ont pas apporté la preuve de l'inexistence de ce danger ;

Maintient l'opposition faite par M. le maire de Sainte-Maure à l'ouverture de l'école privée de la rue des Douves,

Sur le premier motif, par 5 voix contre 4 et 2 abstentions ;

Sur le second motif, par 9 voix contre 2.

Pour copie conforme :

L'inspecteur d'Académie d'Indre-et-Loire,
VIVIER.

DÉCISION DU CONSEIL SUPÉRIEUR

A) Mémoire de Me Rouvière.

FAITS

I. — Le bourg de Sainte-Maure compte 2 500 habitants. Il y a été construit en 1936 une école de garçons. La construction en a été confiée à M. Rohard, architecte, 13, place de l'archevêché, à Tours. Il s'est inspiré d'une école communale voisine récemment construite à Crouzille et dont il a utilisé les mêmes matériaux.

Le 19 septembre 1936, M. Rio a souscrit une déclaration d'ouverture d'école. Le maire a refusé de la recevoir. Il a fallu la lui notifier par huissier. Il n'a d'ailleurs formulé dans la huitaine aucune opposition.

Par contre, le 16 octobre 1936, l'inspecteur d'Académie a motivé une opposition par l'absence de mur de clôture autour de la cour, fermée seulement par un treillage, l'insuffisance du nombre des privés et l'absence d'un préau qu'aurait rendu nécessaire l'orientation Est-Ouest des bâtiments et de la cour. Bien que l'exigence d'un préau et d'une clôture en murs sur la campagne fussent contestables, M. Rio a déféré sans difficultés à toutes les demandes de l'inspection académique. Une dizaine de mille francs ont été dépensés pour la clôture, le préau et les privés.

II. — M. Rio, ayant ainsi fait tomber les divers motifs d'opposition, a réitéré sa déclaration le 3 novembre 1936. L'inspecteur d'Académie a revu les lieux et n'a plus fait d'opposition. Cette fois, par contre, le maire a pris l'initiative d'une nouvelle opposition. Il a estimé que, bâtie en parpaings de ciment dans un bas-fond, l'école serait humide, ainsi qu'en témoignerait le crépi d'une petite pièce construite au sud des classes. Il a ajouté que la rue des Douves, sur laquelle accède l'école, serait trop étroite et présenterait des dangers à raison de la circulation des camions.

Le Conseil départemental a été saisi de ce double motif d'opposition. Le rapporteur désigné a demandé les avis de l'ingénieur-adjoint au service vicinal et du Conseil départemental d'hygiène. L'ingénieur-adjoint a constaté qu'au droit de l'immeuble la largeur de la rue serait de 5 m. 80 ; il a ajouté qu'à des distances de 27 mètres et de 37 mètres la rue se rétrécissait à 3 m. 96 et 4 m. 80. Il a cru pouvoir conclure à un danger possible de circulation pour les enfants. Le Conseil départemental d'hygiène, après avoir pris connaissance du rapport établi par l'inspecteur départemental d'hygiène et entendu ses explications ainsi que celles de l'inspecteur d'Académie, a estimé, dans sa séance du 4 décembre 1936, qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer au point de vue de l'hygiène à l'ouverture de cette école.

III. — Le 9 décembre 1936, le Conseil départemental a rendu sa décision. Il a allégué tout d'abord que le motif d'opposition tiré de l'insuffisante largeur de la rue rentrerait dans les motifs d'hygiène dont le maire peut se saisir pour justifier une opposition. Il a tenu ce motif pour fondé nonobstant les attestations produites sur la nature, les possibilités de la circulation et l'absence de tout accident. Il a tenu également pour acquis le défaut de salubrité du local en ajoutant d'ailleurs des considérations de fait puisées en dehors de l'opposition.

M. Rio a interjeté appel de cette décision. Il vient justifier son appel.

DISCUSSION

IV. — La décision attaquée a maintenu l'opposition en chacun de ses deux griefs. L'exposant entend établir que ni l'un ni l'autre ne sont ni recevables ni fondés.

Au sujet de l'irrecevabilité de l'opposition, il suffit de rappeler qu'une précédente déclaration avait été faite et que le maire, dans le délai qui lui avait été imparti, n'avait fait aucune opposition. Il ne lui était donc pas possible de formuler des griefs qu'il n'avait pas produits précédemment alors qu'il avait en toute faculté pour le faire.

La jurisprudence du Conseil supérieur est en ce sens très ferme : « Considérant, dispose un arrêt du 20 juillet 1903 (Schmitt, III, p. 269, Aff. Grèze) que l'opposition du maire était fondée sur l'existence prétendue d'un chemin rural traversant la cour de l'école, — que le Conseil départemental a repoussé ce motif attendu qu'il n'avait pas été invoqué par M. le maire dans une précédente opposition en date du 4 février et que le droit d'opposition ne saurait être ainsi fractionné et exercé par actes successifs ; qu'en décidant ainsi le Conseil départemental a fait une exacte appréciation des principes du droit consacrés par divers arrêts antérieurs du Conseil supérieur. »

Le motif déterminant de cette règle est la justice même. L'espèce actuelle en fournit la preuve. Il serait abusif d'admettre qu'on puisse invoquer en une seconde opposition un motif de nature à empêcher une école de fonctionner, alors que par une opposition antérieure on aurait amené le déclarant à faire des frais d'amélioration inutiles.

C'est le cas de Sainte-Maure. La première opposition a amené une triple réclamation sur l'insuffisance du nombre des privés, l'absence de murs de clôture et de préau. Des privés, un préau et un mur de 1 m. 70 de haut ont été construits. Plus de 10 000 francs ont été dépensés. Après cette dépense qui a fait disparaître tous les vices (?) signalés précédemment, ainsi que l'inspecteur d'Académie l'a reconnu, on ne saurait admettre une opposition de nature à empêcher l'école de s'ouvrir jamais. L'irrecevabilité de ce chef est générale et absolue. Elle doit entraîner *de plano* la mainlevée de l'opposition.

V. — L'irrecevabilité existe également à un second titre en ce qui concerne le motif pris de l'insuffisante largeur de la rue des Douves. Aux termes de l'art. 37 de la loi du 30 octobre 1886, le maire peut faire opposition à une ouverture d'école libre pour des motifs tirés de l'intérêt des bonnes mœurs et de l'hygiène s'il juge « que le local n'est pas convenable ». Le texte, en ce qui le concerne, est plus restrictif qu'en ce qui concerne l'inspecteur d'Académie. Pour lui, le motif d'opposition ne peut viser que « le local ».

Cette limitation a sa raison d'être. Le maire pourrait être tenté d'abuser de ses pouvoirs d'opposition pour s'exonérer d'obligations de police ou autres qui découleraient de l'ouverture d'une école. C'est pourquoi le texte a spécifié que les motifs d'opposition étaient limités à son égard aux motifs d'insalubrité et de moralité envisagés à l'intérieur de l'enceinte que constitue « le local ».

VI. — Au demeurant, ce premier motif d'opposition manque en fait. La rue des Douves est une des plus tranquilles de la ville et n'a que quelques habitants. Elle est bordée de jardins et il ne s'y effectue aucun commerce. L'accès par le bas de la rue est à peu près impraticable aux véhicules un peu volumineux. Une simple camionnette forme fourgon commercial Citroën y est un jour restée coincée (cf. photographie). Quant à l'autre extrémité de la rue des Douves, elle aboutit, comme l'indique l'opposition du maire, à la rue du Docteur-Patry, laquelle est interdite aux véhicules lourds. Il s'ensuit que la rue des Douves ne peut recevoir aucun véhicule lourd par une de ses extrémités et que, par l'autre, peuvent seules s'engager les voitures de peu de largeur destinées à s'arrêter dans la rue des Douves.

Il est normal, dans ces conditions, que les quelques habitants de la rue aient pu certifier par écrit (cf. productions) que leur rue est calme et que très peu de voitures y passent (on en a compté cinq certains jours et trois à d'autres).

La rue n'est d'ailleurs pas si étroite au droit de l'école qu'elle constitue une anomalie pour une vieille bourgade de province qui compte de beaux monuments anciens (église des XIe et XIIe, chapelle du XIIe, restes d'un château du XVe). Elle a 5 m. 80 et même 6 mètres dans la plus grande partie de sa longueur, et c'est dans cette partie que se trouve l'école. Elle est, d'ailleurs, parcourue par tous les enfants du village, car c'est le quartier des écoles (école libre des filles : 140 élèves ; école communale des garçons : 150 élèves, et asile communal : 60 élèves environ). En outre, l'école litigieuse a été assise sur un vaste terrain servant de patronage aux garçons. La porte du patronage est dans cette même rue, à 15 mètres environ de celle de l'école. Là débouche la salle où se donnent les séances du patronage. Il y a, enfin, toujours dans cette même rue, une chapelle où se fait le catéchisme à 200 enfants.

La vie de cette population enfantine n'est nullement en danger, et, de fait, aucun accident n'a jamais été à déplorer. Le maire n'a d'ailleurs jamais pensé qu'il en puisse exister dans ce coin tranquille de la localité. L'exposant en veut pour preuve le fait qu'en 1936 des panneaux de signalisation ont été posés en divers endroits de la ville pour inviter les usagers de la route à ralentir aux endroits fréquentés par la population scolaire. Or, la rue des Douves, qui est une des principales en ce cas, n'a fait l'objet d'aucune signalisation. La circulation des voitures a été reconnue à peu près inexistante.

Il convient d'ajouter, au surplus, s'agissant d'une école de garçons, que l'école communale des garçons se trouve dans une rue ne possédant pas davantage de trottoirs et que la sortie est juste en face de trois garages particuliers de voitures automobiles type camionnette commerciale. Même dans cette situation moins parfaite que celle de l'école ligitieuse, il n'y a jamais eu non plus d'accident. La vérité est que dans un bourg de population agglomérée de 1 700 habitants la circulation des poids lourds visée à l'opposition est des plus réduites, surtout lorsque, comme en l'espèce, la localité n'est pas sur une grande voie de communication, mais à l'écart et en retrait de celle-ci.

A quelque point de vue qu'on l'envisage, le premier motif d'opposition doit donc bien être écarté.

VII. — Le second, tiré de l'humidité du local, n'est pas davantage fondé. En soi, il est vrai, il est un motif d'opposition, mais en fait il dérive d'affirmations et d'inductions inexactes.

Le maire excipe tout d'abord de la mauvaise qualité des matériaux, du chef qu'il s'agirait de parpaings de ciment. Le jugement attaqué a repris ce grief en objectant que l'école serait « construite sommairement avec des matériaux médiocres, parpaings qui offrent à l'humidité, selon les techniciens, une perméabilité rapide et intense ».

Cette affirmation, d'ordre technique, est complètement inexacte. Si l'on ouvre le dictionnaire Larousse au mot parpaing, on y trouve la définition suivante : « Pierre qui tient toute l'épaisseur du mur et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. » Il s'agit donc d'un procédé de construction et non d'une matière ; le parpaing a l'avantage de fournir d'un seul coup les deux faces du mur par la seule superposition des matériaux.

Après la guerre, lors des reconstructions des pays envahis et de la pénurie de matériaux qui en est résultée, les constructeurs ont cherché des produits de remplacement. On a eu recours alors à des agglomérés. Ceux-ci ont été de qualités diverses : on a vu à la Foire de Paris des machines fabriquant des agglomérés avec du mâchefer ou du sable pur. Ces produits défectueux ont jeté un certain discrédit dans l'esprit public sur les agglomérés en général destinés à des constructions en arpaing. On a confondu la matière de construction avec le procédé de construction et on a englobé dans une même réprobation l'aggloméré et le procédé de construction en parpaing.

Or, pour un technicien, la valeur de l'aggloméré dépend uniquement de la matière employée. En l'espèce, il s'agit d'agglomérés de ciment, c'est-à-dire de la matière la plus parfaite pour résister à l'humidité. Le ciment armé n'a pas la réputation d'être humide. Si l'on utilise le même ciment en blocs agglomérés l'imperméabilité n'est pas moindre. Sa valeur est d'autant plus grande lorsque, comme en l'espèce, le sable utilisé est du sable de Loire. Il donne des ciments de première qualité.

Bien mieux, ces agglomérés de ciment, dont le dosage est fixé d'une façon homogène, présentent une supériorité sur le moellon et même la pierre, dont certains blocs présentent parfois une porosité. C'est pourquoi, dans certains immeubles de luxe tout récents (place Fontenoy, à Paris, p. ex.), les matériaux employés ont été des agglomérés de ciment.

En définitive, on ne peut induire qu'un mur est ou non perméable à l'eau selon qu'il aurait été construit en briques, en moellons ou en agglomérés. Il y a des briques poreuses comme il y a des moellons poreux ou des agglomérés perméables. La seule question est de savoir quelle est la qualité de la matière et, pour des agglomérés notamment, quelle est la matière employée. En l'espèce, il s'agit, dit le maire, d'agglomérés de ciment. C'est la meilleure matière qui puisse être. Les techniciens du Conseil supérieur ne pourront que confirmer ces affirmations. Ainsi qu'il a été observé, l'école publique de Crouzille, située à proximité de Sainte-Maure, a été construite avec les mêmes matériaux. Si l'administration juge que ces agglomérés sont bons pour ses constructions, elle ne saurait prétendre qu'il en va différemment pour les constructions des tiers. Le jugement attaqué parle de l'opportunité de mettre au même régime les enfants des

diverses écoles. L'exposant partage ce point de vue et demande simplement qu'il y soit fait droit en l'espèce.

VIII. — Au reste, les avis et constatations des techniciens qui sont au dossier sont en plein accord avec les observations qui précèdent et controuvent nettement l'opposition du maire. Le Dr Chevé, inspecteur d'hygiène, déclare: « dans les classes, *je n'ai pas relevé de traces d'humidité* et les poêles n'étaient pas allumés lors de ma visite ». Il confirme l'observation du maire d'après laquelle « l'école est contruite en agglomérés de ciment et couverte en ardoise ». La description donnée du local prouve qu'il donne toute satisfaction. On comprend, dès lors, l'avis du Conseil départemental d'hygiène d'après lequel il estime qu'il n'y a pas lieu de s'opposer, au point de vue de l'hygiène, à l'ouverture de cette école ».

IX. — Pour être complet, il convient de noter que, suivant les constatations du Dr Chevé, « la petite pièce que signale M. le maire est fermée à clé. Elle sert uniquement au maître pour les fournitures scolaires, elle ne communique pas avec la classe ». Cette dernière constatation suffirait à éluder toute difficulté. Le seul local à considérer est celui réservé aux élèves à l'exclusion de tous autres (C. S., 21 juillet 1903 : Schmitt, III, p. 372).

Au demeurant, le maire parle d'un crépi qui présenterait quelques tavelures. Cela ne veut pas dire que le local affecté aux fournitures soit humide. Les techniciens savent qu'un mouchetis met six mois à sécher parfaitement lorsqu'il s'agit d'une construction neuve et que les tavelures qu'il peut présenter de ce chef ne sont pas pour autant un signe d'humidité du local.

X. — Le jugement ne parle pas de l'allégation d'après laquelle l'école serait dans un bas-fond. Ici encore, en effet, l'opposition manque en fait. L'école est à mi-côte et à 4 m. 72 au-dessus du niveau de la route nationale Paris-Bordeaux, où se trouvent l'hôpital de la ville et l'école communale des filles récemment bâtie. Cette cote a été établie par le génie rural. Elle est relevée pour la rue des Douves, au point où se trouve l'école litigieuse, dans le petit volume publié l'an dernier par M. Montrot, instituteur public.

Enfin, le jugement parle de la mauvaise orientation de l'école Est-Ouest. Ce grief n'était pas dans l'opposition. A ce titre, le tribunal ne s'en pouvait saisir d'office. Ici encore, d'ailleurs, le grief est inexistant. Dans son *Traité d'architecture* (t. II, p. 213), M. Guadet explique que pour des écoles la seule exposition qui doive être prohibée est l'exposition Nord. L'exposition Sud a l'inconvénient d'être trop chaude lors des beaux jours d'été. La meilleure exposition est donc celle de l'espèce. *L'architecture d'aujourd'hui* a consacré un numéro spécial aux nouvelles écoles. On peut y relever de nombreux groupes scolaires des plus importants (Châlons-sur-Marne, Montrouge) qui ont exactement l'orientation critiquée sans que d'ailleurs la configuration carrée du terrain imposât à l'architecture une orientation définie.

Il ressort suffisamment de ces explications que le second motif d'opposition n'est pas mieux justifié que le premier et qu'il devrait comme lui être rejeté si, toutefois, il y a lieu de passer à l'examen du fond.

Par ces motifs, et tous autres à produire, déduire ou suppléer, l'exposant conclut à ce qu'il plaise au Conseil supérieur :

Déclarer non recevables les motifs d'opposition soulevés pour la première fois sur une seconde opposition ;

Subsidiairement, sur le premier grief, dire que le maire n'est pas recevable à invoquer comme motif d'opposition un fait de circulation étranger au local scolaire ; dire au surplus, au vu des explications et des justifications apportées, que ce moyen n'est pas fondé ;

Sur le second grief, dire que le motif d'opposition manque en fait, aucune trace d'humidité n'ayant pu être relevée sur les locaux affectés aux élèves et qui répondent à toutes les règles de l'art suivant les explications et justifications ci-dessus et l'avis favorable du Conseil départemental d'hygiène.

Productions. — Photographie du local. Attestations d'habitants produites au Conseil départemental.

B) Arrêt.

(*Séance du 17 mars 1937.*)

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique,

Vu l'opposition formée le 10 novembre 1936 par le maire de la commune de Sainte-Maure de Touraine contre l'ouverture par M. Rio d'une école privée, rue des Douves ;

Vu la décision du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 9 décembre 1936 maintenant l'opposition formée par le maire ;

Vu ensemble les pièces du dossier ;

Vu les articles 37, 38 et 39 de la loi de 1886 ;

Vu les articles 158 à 165 du décret de 1887 ;

L'appel ayant été reconnu recevable et l'appelant ayant été entendu en ses moyens de défense ;

Sans qu'il y ait lieu de statuer sur la recevabilité de l'opposition du maire ;

Attendu que cette opposition n'est pas fondée ; Qu'en effet, d'une part, le Comité départemental d'hygiène a reconnu que le local affecté à l'école présente toutes les conditions requises de salubrité ;

Que, d'autre part, il appartient au maire, en usant de ses pouvoirs de police, de pourvoir aux nécessités de la circulation dans les rues de l'agglomération et qu'il n'apparaît pas que par des mesures appropriées la sécurité des enfants fréquentant l'école ne puisse être assurée ;

Après en avoir délibéré, la moitié plus un des membres étant présents, à la majorité absolue,

Infirme la décision rendue par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 9 décembre 1936 ; décide que l'opposition du maire à l'ouverture de l'école formée par M. Rio est mal fondée.

Fait à Paris, le 1er avril 1937.

Le ministre de l'Education nationale, président du Conseil supérieur :
Jean Zay.

II

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

(*Séance du 25 juillet 1936.*)

L'ordre du jour appelle les poursuites intentées contre M. Laudrin, instituteur privé, à la demande de M. l'inspecteur d'Académie, pour ouverture illégale, à deux reprises, de l'école privée de garçons qu'il dirigeait à Colpo.

M. le préfet donne la parole au rapporteur désigné par lui, M. Le Rodallec, directeur de l'Ecole normale. Le rapporteur donne lecture de son rapport, concluant à l'interdiction pour M. Laudrin d'enseigner dans le département du Morbihan, pour fautes graves dans l'exercice de ses fonctions. Il fait connaître que M. Laudrin, convoqué par lui, n'a pas contesté la réalité des faits qui lui sont reprochés. Il donne par ailleurs lecture des lettres de M. Laudrin, en date

des 7 et 23 juillet, exposant les moyens de défense de l'accusé. Celui-ci, qui a eu connaissance du rapport et des pièces du dossier, a fait connaître à M. le préfet du Morbihan, par lettre en date du 22 juillet, qu'il ne se présenterait pas devant le Conseil départemental.

La parole est donné en conséquence à MM. les représentants de l'enseignement privé, qui reprennent les arguments déjà présentés par M. Laudrin dans ses lettres précitées. Ces arguments sont aisément réfutés par MM. l'inspecteur d'Académie, le rapporteur et l'inspecteur primaire de Vannes. Finalement les conclusions du rapporteur sont mises aux voix et adoptées par 11 voix contre 2.

Le Conseil départemental, réuni en séance le le 25 juillet 1936, à laquelle assistaient : M. le préfet du Morbihan, président ; M. Gossot, inspecteur d'Académie ; Mlle Hui, directrice, et M. Le Rodallec, directeur des Ecoles normales de Vannes ; MM. Troadec et Vaillant, inspecteurs primaires; Mmes Rollo et Drean; MM. Gauthier et Le Barh, instituteurs publics ; Dr Besse, conseiller général ; MM. Jean et Tanguy, instituteurs privés, assistent à la première partie de la séance consacrée aux affaires concernant l'enseignement privé. MM. Maingot et Gazes, inspecteurs primaires, assistent à la séance à titre consultatif.

Absents excusés : Dr Pascal et MM. Bourcy et Kergaravat.

Vu les articles 38, 39, 40 et 41 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu les articles 161 et 164 du décret du 18 janv. 1887 ;

Vu le décret du 4 décembre 1886;

Vu l'opposition formulée par M. l'inspecteur d'Académie à l'ouverture de l'école privée de garçons de Colpo, le 20 avril 1936;

Vu, en date du 21 avril 1936, l'arrêté préfectoral désignant M. Le Rodallec, membre du Conseil départemental, en qualité de rapporteur de cette affaire, devant cette Assemblée ;

Vu, en date du 23 avril 1936, la lettre de M. Laudrin avisant M. l'inspecteur d'Académie que l'école était pourvue d'eau potable;

Vu, en date du 25 avril 1936, la lettre et le procès-verbal de M. l'inspecteur primaire signalant à M. l'inspecteur d'Académie que malgré l'opposition l'école était ouverte;

Vu, en date du 8 mai 1936, la dépêche ministérielle faisant connaître que M. le ministre ne faisait pas d'objection à ce que l'opposition formulée soit levée, à la condition que les travaux demandés aient été réellement exécutés, et que leur exécution ait été constatée par M. l'inspecteur primaire;

Vu, en date du 11 mai 1936, le procès-verbal et la lettre de M. l'inspecteur primaire constatant que, venu à Colpo pour vérifier si tous les travaux nécessaires étaient effectués, il a pu se rendre compte que l'école privée avait à nouveau été ouverte avant la levée de l'opposition ;

Vu le rapport introductif d'instance, en date du 29 juin 1936, présenté par M. l'inspecteur d'Académie à M. le préfet contre M. Laudrin, instituteur privé, directeur de cette école, pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions;

Vu la citation à comparaître devant le Conseil départemental adressée le 16 juillet 1936 ;

Ouï le rapport, en date du 12 juillet, présenté au Conseil départemental par le rapporteur désigné par l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 1936 ;

Ouï les moyens de défense présentés par l'accusé dans ses lettres des 7, 12 et 23 juillet 1936;

L'accusé ne s'étant pas présenté, mais ayant eu connaissance de toutes les pièces du dossier et du rapport au Conseil départemental ;

Les membres de l'enseignement privé étant présents ;

Considérant qu'une opposition régulière dans la forme et au fond a été formée par M. l'inspecteur d'Académie, le 20 avril 1936, à l'ouverture de l'école privée de garçons de Colpo, déclarée le 23 mars ;

Considérant que, malgré cette opposition, le déclarant a ouvert une première fois son école le 24 avril, sans autorisation ; puis, l'école ayant été fermée sur l'ordre des autorités administratives, l'a rouverte une seconde fois le 11 mai, avant qu'une décision n'ait été prise par le Conseil départemental, ou que mainlevée de l'opposition n'eût été donnée par M. l'inspecteur d'Académie, cette mainlevée n'étant intervenue qu'à la date du 13 mai ;

Considérant que M. Laudrin ne conteste nullement le fait, qui constitue une faute grave dans l'exercice de ses fonctions, et qu'il reconnaît avoir agi, en ce faisant, de propos délibéré ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré, la majorité plus un des membres étant présents, les représentants de l'enseignement privé assistant à la séance ;

Décide, à la majorité de 11 voix contre 2, d'infliger à M. Laudrin la peine de l'interdiction d'enseigner dans le département du Morbihan.

Le président :	*Le secrétaire :*	*Le rapporteur :*
J. Scamaroni.	P. Vaillant.	Le Rodallec.

DÉCISION DU CONSEIL SUPERIEUR

A) Mémoire de Me Rouvière.

FAITS

I. — Le 21 mars 1936, M. Jean Laudrin a fait déposer à l'inspection académique à Vannes une déclaration d'ouverture d'une école privée à Colpo. Un récépissé a été délivré à la date du 23 mars.

Le 20 avril suivant, l'inspecteur d'Académie a fait opposition, ou, plus exactement, il a rédigé un acte d'opposition. Il y faisait valoir que l'école ne serait pas pourvue d'eau potable, qu'un puits existerait seulement à la distance de 60 mètres dans la cour d'un débitant de boissons, que la route pour y accéder serait dangereuse ; qu'au reste il y aurait des points d'eau voisins et qu'il n'y avait aucune impossibilité d'avoir un puits.

Ce motif était inexact, puisqu'à la date même où cette opposition était rédigée, un puits avait été foré et que l'eau en avait été soumise pour analyse à M. Barbedienne, pharmacien à Vannes. Le résultat de cette analyse a été favorable. L'eau était potable.

II. — Le 20 avril au soir, une lettre recommandée a dû être expédiée à M. Laudrin pour porter à sa connaissance l'opposition faite à l'ouverture de son école. Il semble qu'elle soit arrivée à Colpo dans la journée du 21. Elle n'a pu toucher l'exposant, absent pour la journée.

Au lieu de laisser la lettre en instance à la poste, le facteur l'a fait suivre chez un sieur Laudrin (un homonyme par conséquent), qui exerce les fonctions d'instituteur privé à Moréac. Celui-ci a reçu la lettre le 22 avril. Il a compris que la lettre ne lui était pas destinée. Par l'intermédiaire d'un abbé Clequin, il a pu faire connaître le 23 avril, vers 11 heures, le contenu de cette lettre à l'intéressé.

Celui-ci, qui était en possession de l'analyse de l'eau, l'a immédiatement transmise à l'inspection académique, la priant de vouloir bien reconnaître que son opposition n'avait pas d'objet.

III. — Le délai d'opposition était expiré lorsque la lettre notifiant cette opposition est parvenue à l'exposant. En fait, l'école devait fonctionner le

vendredi 24 avril pour la première fois. Par déférence pour l'autorité académique, M. Laudrin n'a pas enseigné. Il s'est borné à assurer la garde des enfants inscrits à son école. Pour qu'on ne lui reproche pas un enseignement clandestin, il a cru bien faire de confier la surveillance à un tiers en le priant d'enseigner le catéchisme puisque cet enseignement est libre.

Son initiative n'a pas eu de résultats heureux. Le 25 avril, un inspecteur en tournée a trouvé le gardien et 36 enfants dans le local de l'école. Il a constaté sans doute que les enfants apprenaient le catéchisme et chantaient des cantiques, un cantique en breton figurant au tableau. Il a observé toutefois qu'autour de la classe se trouvaient des tableaux de lecture et d'enseignement. Il a donc cru devoir dresser procès-verbal tant contre le gardien que contre l'exposant, qui aurait « ouvert son école le vendredi 24 avril en violation formelle de l'art. 39 » de la loi du 30 octobre 1886.

IV. — M. Laudrin, comme tout électeur, a signalé cette situation au député de sa circonscription. Celui-ci en a référé au ministre de l'Education nationale. Il a insisté pour que la situation soit rapidement réglée, les familles manifestant par ailleurs leur impatience. De fait, le ministre a adressé, le 8 mai 1936, une lettre à l'inspecteur d'Académie dans laquelle il recommandait de s'assurer que les travaux ayant motivé l'opposition avaient bien été faits. Il ajoutait : « S'il en est bien ainsi, je ne vois pas d'inconvénient, d'accord avec M. le préfet, qui m'a fait connaître son avis téléphoniquement, à ce que vous donniez mainlevée de cette opposition. »

De fait, M. Laudrin n'a connu cette lettre qu'à l'occasion du présent recours. Mais, dès la visite de son député auprès du ministre, il avait été avisé que le nécessaire était fait, que tout était arrangé et qu'il pouvait marcher. C'est ce qu'il fit.

Or, le 11 mai, l'inspecteur primaire s'est à nouveau présenté à Colpo. Il a trouvé l'école ouverte cette fois et M. Laudrin distribuant son enseignement. Il a dressé un second procès-verbal. Se conformant, toutefois, aux instructions du ministre, il a constaté que l'école était munie effectivement d'un puits et d'une pompe. En conséquence, le 13 mai suivant, l'inspecteur d'Académie levait l'opposition, puisqu'il était enfin relevé que le motif d'opposition manquait en fait.

V. — Cette mainlevée n'a pas marqué la fin des ennuis de l'exposant. Par lettre du 29 juin, l'inspecteur d'Académie a rendu compte des faits qui venaient de se dérouler à Colpo depuis le dépôt de la déclaration d'ouverture d'école du 21 mars 1936. Il concluait en demandant la traduction de M. Laudrin devant le Conseil départemental aux fins d'interdiction d'enseigner dans le département du Morbihan pour fautes graves dans l'exercice de ses fonctions.

Le préfet a déféré à cette invitation. C'est ainsi que M. Laudrin a été traduit devant le Conseil départemental siégeant à Vannes, le 25 juillet 1936. Il a excipé pour sa défense de sa bonne foi dans toute cette affaire et de la notification tardive qui lui avait été faite de l'opposition.

Le Conseil a rendu sa décision le même jour. Il expose dans sa décision qu'une opposition régulière aurait été formée le 20 avril à la suite d'une déclaration du 23 mars. Il allègue qu'une première ouverture irrégulière aurait eu lieu une première fois, le 24 avril ; puis, l'école ayant été fermée, aurait été réouverte indûment le 11 mai, la mainlevée de l'opposition n'ayant eu lieu que le 13 mai suivant.

Le Conseil conclut, à la majorité de 11 voix contre 2, qu'une faute grave aurait été commise par M. Laudrin dans l'exercice de ses fonctions et qu'il y aurait lieu de lui infliger la peine de l'interdiction d'enseigner dans le département du Morbihan.

Telle est la décision attaquée.

DISCUSSION

VI. — Au cours des difficultés qu'il a rencontrées, M. Laudrin a agi dès l'abord en toute bonne foi sans s'occuper beaucoup des principes. Son attitude n'ayant pas été payée de retour, il a été amené à examiner sa situation sous un angle plus juridique et à renverser ainsi l'ordre de ses défenses. C'est pourquoi il justifiera : 1° que la décision qui le frappe n'est pas fondée en droit ; 2° à titre subsidiaire, il établira qu'elle n'est pas justifiée en fait.

En droit, la sanction prononcée est fondée exclusivement sur la méconnaissance d'une opposition. Il suffira donc d'établir que l'opposition était tardive et comme telle inopérante pour que les fautes alléguées disparaissent du même coup.

Les principes à appliquer en cette matière ne prêtent lieu à aucune discussion. Les délais d'opposition sont des délais de rigueur. Il suffit qu'une opposition parvienne vingt-quatre heures trop tard pour qu'elle soit non avenue. Le délai d'opposition est d'un mois et n'est pas un délai franc. L'art. 38 de la loi du 30 octobre 1886 dispose que l'école peut ouvrir, faute d'opposition, à l'expiration du délai d'un mois. Il s'ensuit qu'une déclaration ayant été faite le 21 mars, l'avis d'opposition doit parvenir au plus tard le 20 avril suivant. Le 21 avril, il serait trop tard. Le Conseil supérieur l'a jugé à maintes reprises (Eyrin, 5 décembre 1903 : Schmitt, p. 314 et les référ.).

En outre, le point de départ du délai est celui du dépôt du dossier à l'inspection académique et non celui de la délivrance du récépissé. Pour éviter que le délai ne soit indirectement prolongé par la délivrance tardive d'un récépissé et l'absence de preuve aux mains du déclarant que le dépôt est antérieur, la circulaire ministérielle du 19 décembre 1903 a prescrit non seulement de dater le récépissé mais encore de mentionner la date de la remise réelle du dossier.

Cette circulaire est intervenue à la suite d'un arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 17 janvier 1902 (*Bull. Crim.*, n° 26, p. 45) qui a mis fin à une controverse et décidé que « le délai d'un mois après lequel peut être ouverte une école privée court du jour de la déclaration et non du jour de la délivrance du récépissé de l'inspecteur d'Académie. Cet arrêt a, d'ailleurs, été confirmé depuis par d'autres décisions (Crim., 18 décembre 1902 ; B. 431, p. 725 ; 20 avril 1904, etc.).

Ainsi, un premier point est certain, le point de départ du délai est celui de la réception du dossier et non celui de la délivrance du récépissé.

VII. — En ce qui concerne la notification de l'opposition, la date à prendre en considération n'est point celle où l'opposition a été rédigée, mais celle où elle a été portée à la connaissance de l'intéressé dans sa teneur exacte. C'est là encore une conséquence directe de l'art. 38 de la loi de 1886, qui permet d'ouvrir l'école à défaut d'opposition dans le mois. Si la décision d'opposition n'a pas été portée à la connaissance du déclarant, il est bien évident que celui-ci peut ouvrir son établissement.

Pour notifier l'opposition, il est généralement fait usage de la lettre recommandée avec accusé de réception. La date de délivrance résulte du récépissé

postal. En cas de contestation, c'est à l'administration opposante à faire la preuve de la date de notification dont elle se prévaut (Pannequin, octobre 1912). Si cette notification a été tardive du chef de l'administration postale, peu importe. La responsabilité des P. T. T. peut être engagée si le service a été mal fait. A aucun point de vue, l'administration académique ne saurait exciper de cette défaillance d'un service public pour prolonger le délai d'opposition jusqu'au jour d'une notification tardive. Ici encore, le Conseil supérieur a eu à se prononcer (aff. Noguès, 24 décembre 1904 : Schmitt, p. 320). *A fortiori* ne peut-il y avoir aucune difficulté lorsqu'il est établi que la notification eût été tardive, abstraction faite de toute erreur (Eyrin précité, — Baréty, 18 avril 1904 : Schmitt, p. 316).

VIII. — Ces principes trouvent leur exacte application en l'espèce. Le Conseil départemental a, dans la décision attaquée, pris comme point de départ du délai d'opposition la date de délivrance du récépissé (23 mars 1936) et comme date d'opposition celle du libellé de l'opposition (20 avril 1936). Il a ainsi commis une double erreur. Ces deux erreurs étant redressées, il apparaît que l'opposition était tardive et, par conséquent, la poursuite disciplinaire injustifiée.

Au sujet de la date du dépôt du dossier, la preuve est fournie par un écrit émané de M. l'inspecteur d'Académie. Dans un rapport au préfet du 29 juin 1936 et qui porte le numéro 9 au dossier du présent recours, il rend compte des faits survenus à Colpo à la suite d'une déclaration *en date du 21 mars* et dont récépissé a été délivré le 23 mars. Il indique ainsi expressément que la déclaration a eu lieu le 21, ce qui est d'ailleurs l'exactitude même, l'exposant ayant fait affectuer ce dépôt à cette date.

Cette première erreur étant redressée, il s'ensuit que l'opposition rédigée à Vannes le 20 avril était tardive. Il a fallu, en effet, confier l'opposition à la poste sous pli recommandé. Ce pli n'a pu être présenté que le lendemain *21 avril*, à Colpo. Même à s'en tenir à cette présentation, qui, en l'espèce, n'était point une remise, l'opposition est parvenue à Colpo un jour trop tard. Elle était donc inopérante.

IX. — Elle l'a été également à un second chef. A la suite d'une omission du prénom sur la lettre contenant l'opposition, la délivrance au destinataire n'a pu avoir lieu que le 23 avril. L'exposant avait invoqué cette circonstance devant le Conseil départemental. Celui-ci n'en a point parlé. Les faits sont pourtant exacts. Ils sont prouvés par deux lettres explicatives émanées du directeur départemental des P. T. T. du Morbihan. De ces lettres, il résulte que, par suite du défaut de suscription du prénom de l'intéressé (lettre des P. T. T. du 21 novembre 1936), la lettre destinée à M. Jean Laudrin, instituteur privé, à Colpo, a été dirigée vers M. François Laudrin, également instituteur privé dans une autre localité (Moréac). Ce dernier, après avoir pris connaissance de l'opposition, qui ne lui était pas destinée, s'est enquis du véritable destinataire, à qui le pli n'aurait pu être remis que le 23 avril, vers 11 heures du matin.

Ainsi, mise à la poste le 20 avril, la lettre recommandée n'a pu être présentée à Colpo que le 21, elle a été transmise à Moréac le 22 et remise à un autre destinataire. C'est seulement le 23 que l'exposant en a eu connaissance. La notification a donc été tardive à un double titre : 1° parce que lors de sa première présentation à un tiers le 21 avril, le délai était déjà expiré au regard de la déclaration du 21 mars ; 2° parce que le 23 ce délai était également expiré même au regard du récépissé délivré le 23 avril.

X. — Dans ces conditions, c'est à titre tout à fait subsidiaire que l'exposant s'expliquera sur les deux faits qui lui ont été imputés à faute : ouverture de l'école le 24 avril, réouverture de celle-ci le 11 mai 1936 après une interruption de dix-huit jours.

Notons, tout d'abord, que l'opposition avait été motivée par l'absence d'un puits et qu'au moment même où ce motif était invoqué il faisait défaut. La preuve en est fournie par ce fait que le 23 avril, jour où M. Laudrin avait connaissance de la lettre d'opposition, il pouvait répondre en adressant à l'inspection académique l'analyse de l'eau. Comme une analyse demande quelque temps et qu'un puits ne se fore pas en quelques heures, on en peut bien conclure que le motif d'opposition manquait en fait au moment où celle-ci était formulée. L'administration a reconnu l'exactitude de la justification au fond en levant l'opposition le 13 mai 1936.

Cette première observation montre, en outre, du point de vue purement moral, que M. Laudrin n'a jamais entendu méconnaître ses obligations. Il ne saurait *a priori* être comparé à celui qui aurait réuni des enfants chez lui sans avoir paré au préalable au reproche qui lui était fait sur le terrain de l'hygiène.

XI. — Au sujet du premier grief retenu par la décision dont appel, on ne voit pas qu'il soit fondé. Avisé d'une opposition le 23 avril, M. Laudrin n'a pas eu le temps d'alerter les familles. Pour déférer, cependant, à l'injonction de l'inspection académique, il a décidé de ne point paraître au local interdit comme école et de faire assurer la garde des enfants par un tiers qui enseignerait le catéchisme et apprendrait des chants. A raison de ces mesures, il n'y a pas eu d'acte d'enseignement. Il n'y a donc pas eu légalement fait scolaire. Le rapport de l'inspecteur le reconnaît. On ne voit pas à quel titre une infraction à la loi de 1886 pourrait être relevée contre M. Laudrin. La décision présuppose qu'il y a eu ouverture d'école le 24 avril. Mais c'est justement ce qui n'apparaît pas, eu égard aux mesures prises par l'exposant pour que l'ouverture d'école n'ait pas lieu. De ce premier chef, sa bonne foi tout au moins apparaît entière.

Il n'en va pas autrement au regard du second fait. A la suite des difficultés soulevées par l'opposition, M. Laudrin, on l'a vu, a alerté le parlementaire de sa circonscription. Celui-ci ne s'est pas borné à assurer son électeur de son dévouement. Il a agi. Il a vu le ministre. Celui-ci a bien voulu déférer à sa requête ainsi qu'en témoigne la pièce n° 5 du dossier. Le député a télégraphié le succès de son intervention en sorte que l'exposant a estimé qu'il pouvait ouvrir son école, l'affaire étant définitivement arrangée.

Il n'y a rien dans ces faits qui révèle une faute grave de M. Laudrin dans l'exercice de ses fonctions. M. Laudrin a été de bonne foi. Il ne s'est insurgé contre personne. A chaque fois il s'est incliné : d'abord en justifiant que les travaux étaient faits, puis en s'abstenant de tout acte de sa fonction, enfin en n'ouvrant que sur indication que le litige était aplani. On ne voit pas, dans ces conditions, qu'une condamnation soit justifiée et, moins encore, qu'une pénalité aussi grave qu'une interdiction perpétuelle d'enseigner dans le Morbihan ait pu être prononcée.

Par ces motifs et tous autres à produire, s'il y a lieu, l'exposant conclut à ce qu'il plaise au Conseil supérieur de l'Instruction publique :

Dire et juger que l'opposition datée du 20 avril 1936, notifiée à M. Laudrin le 23 avril 1936 au vu d'une déclaration faite à l'inspection académique le 21 mars précédent, et dont il n'a été donné récépissé que le 23 mars, était tardive et que de ce chef les faits reprochés au requérant étaient réguliers et

ne pouvaient légitimer aucune sanction disciplinaire ;

Dire et juger que le motif d'opposition manquait en fait au jour où cette opposition a été formée ;

Dire et juger que des deux actions retenues à titre de faute l'une devait être exclue comme n'ayant pas le caractère juridique d'une faute, l'une et l'autre comme ayant été accomplies sans aucune intention frauduleuse ainsi qu'il ressort de l'exposé des faits et que de ces chefs encore aucune pénalité n'était justifiée; infirmer en conséquence la décision dont appel et décharger l'appelant de toute condamnation ;

Sudsidiairement, réformant, abaisser la peine au minimum légalement prévu dans l'échelle des pénalités applicables.

Productions. — Lettres de l'administration des P. T. T. des 13 et 21 novembre 1936.

B) Arrêt.

(*Séance du 17 mars 1937.*)

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique,

Attendu que le Conseil départemental de l'enseignement primaire du Morbihan, par une décision du 25 juillet 1936, a prononcé contre M. Laudrin, instituteur privé à Colpo, la peine de l'interdiction d'enseigner dans le département du Morbihan, pour avoir, les 24 avril et 11 mai, ouvert une école privée à Colpo, alors qu'une opposition régulière dans la forme et au fond avait été formée par M. l'inspecteur d'Académie, le 20 avril 1936, à l'ouverture de ladite école, déclarée le 23 mars ;

Attendu que M. Laudrin s'est, le 9 septembre 1936, pourvu contre cette décision, qui lui a été notifiée le 27 ; que le recours est recevable ;

Attendu qu'il résulte d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie du Morbihan à M. le préfet du Morbihan, en date du 25 juin 1936, qu'une déclaration d'ouverture d'une école privée de garçons à Colpo a été faite par M. Laudrin le 21 mars 1936 et a donné lieu à un récépissé le 23 mars ; qu'une opposition a été formée le 20 avril 1936 à l'ouverture de cette école ;

Attendu que l'opposition à l'ouverture d'une école doit, aux termes de la loi du 30 octobre 1886, être formée dans le délai d'un mois à partir de la date de la déclaration et que ce délai court du jour où la déclaration a été formée et non pas du jour où le récépissé a été délivré ;

Attendu que l'opposition devait être notifiée au déclarant avant le 21 avril ; que, formée le 20, elle ne pouvait lui parvenir en temps utile, et qu'en fait, par suite d'une erreur de la poste, elle ne lui est parvenue que le 23 avril ;

Attendu, dans ces conditions, que M. Laudrin, ayant ouvert son école sur une déclaration faite par lui sans qu'il y ait eu contre cette déclaration une opposition régulière notifiée de l'inspecteur d'Académie, n'a pu commettre la faute qui a été relevée contre lui par le Conseil départemental ;

Vu le rapport de la Commission du contentieux et des affaires disciplinaires ;

L'appel ayant été reconnu recevable et l'appelant ayant été entendu dans ses moyens de défense ;

Après en avoir délibéré, la moitié plus un des membres étant présents, à la majorité absolue,

Réforme la décision rendue par le Conseil départemental de l'enseignement primaire du Morbihan, le 25 juillet 1936, décide qu'il n'y a pas lieu à poursuites contre M. Laudrin.

Fait à Paris, le 1er avril 1937.

Le ministre de l'Education nationale,
président du Conseil supérieur,
Jean Zay.

ÉPHÉMÉRIDES

Vendredi 16 avril 1937.

France. — *Paris* : Signat. d'un accord franco-allemand sur le tourisme. — M. André Marty, depuis longtemps attaché au contrôle des enrôlements pour la brigade internationale à Valence (Espagne), donne sa démission de conseiller municipal du XIIIe arrondissement.

Allemagne. — *Berlin* : Création d'une Académie allemande des recherches aéronautiques, dont le général Hermann Goering sera le président et le général Milch le vice-président.

Espagne. — *Barcelone* : Formation d'un nouveau Cabinet catalan comprenant trois membres de la Gauche républicaine, trois membres de l'Union générale des travailleurs, quatre représentants de la Confédération nationale du travail, un représentant de l'Union des métayers.

Italie. — *Rome* : Le Conseil des ministres prend diverses mesures pour la sauvegarde de la famille (prêts de nuptialité et de natalité, allégements fiscaux en faveur des chefs de famille nombreuse, mesures spéciales en ce qui concerne les augmentations de salaires en faveur des fonctionnaires de l'État et des administrations publiques, extension des allocations familiales).

— *Venise* : Don Pier Tommaso del Carmine (Dr Vittorio Sioli, de Gênes) est élu préposé général des Carmes Déchaussés.

Philippines. — Révolte de neuf tribus des Moros, qui refusent le service militaire obligatoire récemment établi.

Roumanie. — *Bucarest* : Elections municipales ; succès du parti libéral gouvernemental.

Russie. — *Moscou* : M. Léon Fridrichson, attaché commercial à Berlin, est nommé commissaire du peuple adjoint au Commerce extérieur.

Union sud-africaine. — *Prétoria* : Le gouvernement répond par une fin de non-recevoir à la protestation allemande du 5 avril contre les mesures prises pour mettre fin à l'agitation nationalsocialiste dans le Sud-Ouest africain.

Samedi 17 avril.

France. — *Paris* : Conférence nationale des pétroles (17-18 avril) ; félicite le gouvernement de Front populaire de la législation fiscale donnant plus de bien-être aux travailleurs ; constate que les trusts pétroliers violent les lois sociales, flétrit la campagne alarmiste menée par les agents des firmes tendant à égarer l'opinion par une prétendue diminution de la production, décide dès lors la constitution de la section fédérale industrielle des pétroles et le groupement de toutes les catégories de travailleurs des pétroles dans une même Fédération : celle des industries chimiques ; demande l'application de toutes les lois sociales en Algérie, la dissolution des Ligues factieuses et l'épuration contrôlée des administrations publiques ; engage les travailleurs des pétroles à participer à la démonstration du 1er mai.

Belgique. — *Bruxelles* : Les gouvernements anglais et français remettent au gouvernement belge un texte provisoire de la déclaration par laquelle ils se proposent de délier la Belgique de ses obligations de Locarno.

Hongrie. — *Budapest* : Dissolution du parti de la Volonté nationale pour menées subversives et atteintes à l'ordre public ; il avait été fondé par le commandement François Szalasi.

Italie. — *Rome* : Le général Victor Duran Mollinedo, ambass. du Guatemala, présente ses lettres de créance au roi et empereur Victor-Emmanuel III.

Pérou. — *Cajabamba* : Un tremblement de terre détruit la ville ; une trentaine de morts ou de blessés.

Russie. — *Moscou* : Destitution de M. L. M. Khintchouk, membre du Conseil des commissaires du peuple pour le commerce intérieur de la R. S. F. S. R.

Suisse. — *Lausanne* : Rassemblement du « Groupe d'Oxford », fondé et dirigé par le Dr Franck Buchmann, auquel assistent 10.000 adhérents (17-18 avril) ; montre qu'il faut des hommes nouveaux pour faire sortir le monde de l'impasse actuelle et ce que peuvent les hommes pour le renouvellement de la famille, de la maison, de l'école, de la ville, puis indique les conséquences de ces transformations dans l'industrie, les affaires, les administrations, et dans le pays tout entier.

Dimanche 18 avril.

France. — *Carcassonne :* Congrès régional des Jeunesses radicales et radicales socialistes, sous la présidence de M. Jean Mistler ; elles affirment leur solidarité avec leurs chefs et leur fidélité à la doctrine du parti ; estiment que les difficultés sociales peuvent être résolues par l'application des principes d'ordre et de méthode ; croient que la doctrine radicale se suffit à elle-même et demande un mode de scrutin équitable permettant à cette doctrine de se dégager nettement devant le pays, sans compromission ni confusion ; se déclarent attachées à toutes les libertés qu'elles défendront contre les fascismes d'extrême-droite ou d'extrême-gauche et contre toutes les violences ; s'opposent à toute dévaluation ; s'engagent à défendre les classes moyennes ; félicitent M. Y. Delbos pour son action en faveur du maintien de la paix ; demandent d'assurer le développement de l'œuvre colonisatrice ; discours de MM. Albert Sarraut, Jean Mistler, Yvon Delbos et Marcel Sableau ; M. Y. Delbos traite des grands problèmes de politique extérieure : la France est prête à toutes les recherches de détente avec l'Allemagne malgré la violation de la zone démilitarisée, elle veut empêcher que la guerre d'Espagne se généralise et elle est favorable à une médiation ultérieure, elle considère que l'amitié franco-britannique est un bouclier pour la paix, elle soutiendra devant la S. D. N. son projet pour le contrôle et la publicité des armements (cf. *D. C.*, t. 37, col. 1251).

— *Mortain :* Au scrutin de ballottage, M. le Dr Malon, républicain de gauche, est élu député par 5 784 voix, contre 5 718 au Dr Gauthier, du Parti social français, en remplacement de M. Gustave Guérin, de la Fédération républicaine, élu sénateur le 20. 12. 36.

— *Paris :* Les employés du spectacle décident la grève générale des théâtres et cinémas parisiens ; elle affecte plutôt les cinémas que les théâtres (18-20 avril). — Mort de François Manceron, né à Annecy le 21. 11. 76, études au lycée de Châteauroux et à l'Ecole de droit de Paris, chef de cabinet du préfet du Pas-de-Calais, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, secrét. gén. du Pas-de-Calais, directeur du Cabinet du résident général à Tunis, secrétaire général du gouvernement tunisien, préfet de la Moselle, résident général en Tunisie, ministre plénipotentiaire.

— *Puteaux :* Réunion du Conseil national du parti socialiste, qui délibère sur la situation politique et la discipline ; les délégués confirment leur confiance à M. L. Blum et à ses collègues, et manfestent leur volonté d'assurer la liberté de discussion au sein du parti, mais de ne plus tolérer les actes d'indiscipline, prononcent par suite la dissolution de la Gauche révolutionnaire, rappellent que la Commission d'unification a *seule* qualité pour élaborer, d'accord entre les délégations socialiste et communiste, les projets de charte d'unité et de statuts du futur parti unique, projets qui seront soumis par la suite aux organisations des deux partis.

Allemagne. — *Berlin :* Dans toutes les églises de la ville, lecture d'une lettre de Mgr Konrad von Preysing demandant aux fidèles de faire désormais à l'intérieur des églises les collectes publiques pour l'œuvre de bienfaisance catholique « Caritas » interdites par les autorités.

Belgique. — *Bruxelles :* Assemblée constitutive du parti catholique social, aile d'expression française du Bloc catholique belge.

Canada. — *Montréal :* Mort du journaliste Olivar Asselin, né à Saint-Hilarion en 1875, études au collège de Rimouski, rédacteur au *Protecteur Canadien* de Fall River, 1893, au *National* de Lowel, 1895-99, au *Jean-Baptiste* de Pawtucket, à la *Tribune* de Woonsocket, retourna au Canada en 1900, collabora à divers journaux de Montréal, fonda le *Nationaliste*, 1904, rédacteur au *Devoir*, 1909, s'occupa d'immeubles et de finance, 1910-15, lieutenant au 22e régiment canadien-français, et au 87e régiment, 1915-18, secrétaire de la mission militaire canadienne à Paris, 1918, attaché à la délégation canadienne de la paix, 1919, rédacteur en chef du *Canada*, 1930-34, fonda *l'Ordre*, 1934, puis l'hebdomadaire *La Renaissance*, 1935 ; auteur de *Feuilles de combat*.

Grèce. — *Athènes :* Inaugurat. du cycle des cérémonies organisées pour célébrer le 100e anniversaire de l'Université.

Inde. — *Deomela :* Désordres d'un caractère religieux entre Hindous et musulmans ; une centaine de blessés.

Italie. — *Naples :* Mort du général allemand Max von Gallwitz, catholique, né à Breslau le 2. 5. 1852, entra dans l'armée le 13. 8. 1870, chef de section au min. de la Guerre à Berlin, 1897, commanda la 12e et la 11e armée de 1914-18 ; auteur de *Meine Führertaetigkeit im Weltkrieg*, 1929 ; *Erleben im Westen*, 1932.

Pays-Bas. — *La Haye :* Le général baron H. F. M. van Voorst tot Voorst, catholique, commandant de la 4e division, est nommé commandant en chef de l'armée.

Syrie. — *Balbeck :* Mort de Mgr Jean Mourad, né à Delepta (Liban) le 1. 2. 54, du rite maronite, élu év. maronite de Balbeck le 12. 6. 92.

Lundi 19 avril.

France. — *Paris :* A la salle Wagram, célébration du jubilé de S. Em. le card. Verdier ; discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville, réponse de S. Em. le cardinal.

— *Saint-Amand :* Mort d'Emile Davaine, né à Saint-Amand-les-Eaux le 26. 5. 62, agriculteur, vice-président du Conseil général pendant dix-sept ans, député de Valenciennes, 1910-14, sénateur du Nord, 6. 1. 24-16. 1. 32, de la gauche démocratique.

Aden. — Les autorités infligent une amende aux habitants d'une vallée de l'Hadramut parce que des Bédouins avaient tiré sur un officier anglais aux environs de Makalla ; l'amende ne fut payée qu'après quatre jours de bombardement par avion.

Allemagne. — *Berlin :* Entrevue de M. George Lansbury, vétéran du Labour Party, et du Führer-chancelier A. Hitler ; celui-ci déclare que l'Allemagne serait disposée à se faire représenter à une Conférence et à prendre part à un effort commun en vue d'établir la coopération économique et l'entente mutuelle entre les nations si M. F. Roosevelt ou le chef d'un grand Etat prenait l'initiative de réunir une Conférence de ce genre.

Argentine. — *Buenos-Ayres :* Mort de Enrique Santamarina, âgé de 64 ans, prés. de la Banque nationale, vice-prés. de la République sous le gouvernement provisoire du général Uriburu.

Italie. — *Rome :* Mort de Gabriele Canali, né dans la région subapennine, âgé de 57 ans, avocat, député, 1924, sous-secrét. d'Etat aux Bonifications depuis le 24. 1. 35.

Luxembourg. — *Luxembourg :* 13e Congrès de l'Entente internat. des partis radicaux (19-20 avril), sous la présid. de M. Berendsen ; huit nations sont représentées ; vote deux résolutions, l'une engageant les démocraties à lutter contre toute tentative de dictature, l'autre préconisant une sorte d'accord entre les nations afin que soient répartis équitablement entre elles les étrangers émigrant à la suite des persécutions dont ils sont l'objet dans leur pays.

Mardi 20 avril.

Allemagne. — *Berlin :* La « Gestapo » dissout l'organisation israélite du « Bnai-Brith », confrérie fondée au xixe siècle pour diffuser des idées morales et philanthropiques et répandue en Europe et aux Etats-Unis.

Belgique. — *Bruxelles :* M. Victor de Laveleye, prés. du Conseil national du parti libéral, est nommé min. de la Justice.

Bulgarie. — *Sofia :* M. Ismet Inonu, prés. du Conseil turc, et M. Rustu Aras, min. des Aff. étr. de Turquie, confèrent avec le roi Boris III et avec M. George Kiosseivanov.

Cuba. — *La Havane :* Le Sénat, constitué en Haute Cour, rejette, par 20 voix contre 14, l'appel formé par l'ex-président Miguel Mariano Gomez y Arias, que le Sénat avait destitué le 24. 12. 36.

Espagne. — Les frontières terrestre et maritime sont contrôlées par 27 nations.

— *Salamanque :* Décret portant création d'un parti d'Etat qui prendra le nom de Phalange espagnole traditionaliste des juntes offensives nationales-syndicalistes ; les milices des Phalanges, des Requetes et des autres groupes sont fusionnées dans une seule formation.

Etats-Unis. — *Boston :* Mort du romancier français Gaston Chérau, né à Niort le 6. 11. 74, études aux lycées de Niort et de Poitiers, entré dans l'administration des finances, il alla à Orléans, Dreux, Bourges et Arras, membre de l'Acad. Goncourt, 5. 5. 26, collaborateur au *Petit Journal*, à *l'Illustration* ; auteur de *Les grandes époques de M. Thébault*, 1902 ; *La saison balnéaire de M. Thébault*, 1902 ; *Monseigneur voyage*, 1903 ; *Champi-Tortu*, 1906 ; *La prison de verre*, 1911 ; *Le monstre*, 1913 ; *L'oiseau de proie*, 1913 ; *Le remous*, 1914 ; *Valentine Pacquault*, 1921 ; *La Despelouquero*, 1923 ; *La maison de*

Patrice Perrier, 1924 ; *Le flambeau des Riffault*, 1929 ; *L'Afrique vous parle*, 1931, etc.

FINLANDE. — *Helsinki* : Conférence des min. des Aff. étr. de Finlande, Norvège, Suède et Danemark (20-22 avril), traite de la situation politique internat., et spécialement de l'action commune des quatre pays du Nord au sein de la S. D. N. ; demande, au cas où on ne parviendrait pas à un accord sur une convention générale, que les petits Etats réalisent un accord relatif à la publication des budgets, au contrôle du commerce des armements et de leur fabrication, ainsi qu'à la constitution d'un organisme commun pour l'exercice d'un contrôle réciproque ; constate que les Conférences antérieures ont permis à ces Etats de s'accorder réciproquement des concessions dont les modalités sont actuellement soumises à l'examen des gouvernements intéressés ; prend connaissance du projet des experts concernant la revision des règles de neutralité adoptées par les pays scandinaves en 1912 ; proteste contre la capture de navires dans les eaux espagnoles.

SUISSE. — *Lausanne* : Le Conseil d'Etat du canton de Vaud interdit toute manifestation publique du parti communiste.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : Mort du sculpteur Joseph Maratka, né en 1874, études à l'Ecole des beaux-arts de Prague et de Paris, élève de Joseph Myslbek et de Rodin, prof. de statuaire à l'Ecole des arts appliqués de Prague, membre de l'Acad. tchèque des sciences et du Salon des artistes français on lui doit le buste de *Santos-Dumont*, 1902 ; de *Dvorak*, 1906 ; du président *Masaryk*, 1920 ; *Piétà* ; *Le bonheur* ; *Angoisse* ; *Tireurs de glace*.

Mercredi 21 avril.

FRANCE. — *Paris* : Lettre de M. L. Blum à M. Robert Schuman, député de la Moselle, au sujet de la question scolaire en Alsace-Lorraine (cf. *D. C.*, t. 37, col. 1224). — Conférence internat. des partis communistes, 17 pays sont représentés ; déplore les refus de la IIe Internationale de réaliser l'unité d'action avec l'Internationale communiste pour l'aide à l'Espagne ; demande le rétablissement de la liberté du commerce, l'évacuation des troupes italiennes et allemandes, le retrait des bateaux italiens et allemands, la convocation de la S. D. N. pour appliquer à l'agresseur les sanctions prévues, une semaine de solidarité pour l'Espagne du 24 au 30 mai ; décide d'intensifier son action pour aboutir à la réalisation de l'unité d'action internat. pour l'aide à « l'Espagne républicaine » et exprime sa confiance dans la victoire finale du gouvernement de Valence.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Le général Wilhelm Roeder, min. de la Guerre hongrois, confère avec le maréchal Wilhelm von Blomberg.

ARGENTINE. — *Buenos-Ayres* : Signat. d'un accord hollando-argentin sur l'immigration.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : M. Edouard Daladier, min. de la Défense nationale, confère avec M. Duff Cooper, sir Thomas Inskip, le maréchal sir Cyril Deverell, Lord Halifax, Anthony Eden, Neville Chamberlain, sur les problèmes des armements (21-24 avril) ; le 23 avril, à Manchester, discours de M. Daladier, hôte d'honneur de l'Alliance française, invitée par l'Union des associations France-Grande-Bretagne : il affirme que seule la liberté assure le progrès des sociétés humaines, que le communisme et le bolchevisme sont irréalisables en France, où l'ordre réel n'est nullement troublé, que l'alliance des démocraties est une nécessité et que l'entente et l'union entre la France et l'Angleterre constitueraient toujours la meilleure garantie de la paix en Europe.

INDE. — *Behror* (Etat d'Alwar) : Au cours d'une émeute, la police fait usage de ses armes ; 14 morts, 42 blessés.

ISLANDE. — *Reykjavik* : Dissolution de l'Althingi à la suite de divergences entre les partis gouvernementaux ; élections générales le 20. 6. 37.

ITALIE. — *Rome* : Fête du travail et anniversaire de la fondation de la ville.

SAKHALINE. — Un typhon s'abat sur le sud de l'île ; 51 pêcheurs sont noyés, 170 disparus.

Jeudi 22 avril.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : La légation chinoise est élevée au rang d'ambassade ; la légation belge à Nankin est, elle aussi, élevée au même rang.

ITALIE. — *Venise* : Le Dr Kurt Schuschnigg, chancelier d'Autriche, confère avec M. B. Mussolini (22-23 avril) ; ils constatent la parfaite identité de vues entre les deux pays ; expriment la certitude que leur collaboration conduira au but commun, qui est de créer les conditions d'une organisation générale dans le bassin danubien ; sont convaincus que cette organisation ne pourra utilement se concevoir et se réaliser sans la participation de l'Allemagne et que les récents accords sont aptes à garantir un développement favorable de la situation en Europe centrale ; examinent amplement la question des rapports économiques entre les deux pays.

ROUMANIE. — *Bucarest* : Le colonel Joseph Beck, min. des Aff. étr. de Pologne, s'entretient avec le roi Carol II et MM. Georges Tataresco et Victor Antenesco (22-25 avril), ils constatent que la collaboration intime des deux gouvernements se développe sous le signe de la confiance et de l'amitié dans les domaines culturel, économique et touristique ; ils réaffirment que la structure de l'alliance polono-roumaine est basée sur le sentiment des responsabilités pour la sécurité des deux pays ainsi que sur l'idée d'une confiante collaboration en vue de la stabilisation des rapports internationaux ; conclusion d'un accord d'ordre touristique.

RUSSIE. — *Moscou* : M. G. Gourevitch, directeur de l'Ecole technique de Moscou, est condamné à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens pour dilapidation de 142 000 roubles de fonds scolaires.

SIAM. — *Bangkok* : Edit royal mettant en vigueur des mesures pour l'interdiction de l'usage de l'opium.

SUISSE. — *Genève* : Signat. d'un accord maritime franco-anglais pour la métropole, les protectorats de la Tunisie et du Maroc et les possessions d'outre-mer, à l'exception de l'Indochine.

Vendredi 23 avril.

FRANCE. — *Messanges* : Mort de Mgr François-Marie-Xavier Gieure, né à Castets le 2. 5. 51, études à Saint-Sulpice de Paris, vicaire à Mont-de-Marsan, directeur du Petit Séminaire, 1876, aumônier des Ursulines à Saint-Sever, 1877, chanoine honoraire et directeur au Grand Séminaire d'Aire en 1891 et supérieur en 1894, cofondateur de *la Croix des Landes*, vicaire capitulaire, élu év. de Bayonne, 21. 2. 1906, démissionnaire, 25. 12. 33, promu archev. tit. de Cius, 31. 1. 34.

— *Paris* : M. René Dussaut (cf. *D. C.*, t. 20, col. 1213-1214) est élu secrétaire perpétuel de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de René Cagnat, décédé le 27. 3. 37. — La Chambre des mises en accusation déclare irrecevable l'appel des dirigeants du Parti social français.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Mgr Cesare Orsenigo, nonce apostolique, demande au baron von Neurath des éclaircissements sur certains points de la note remise au Saint-Siège à la suite de l'encyclique du 14 mars.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Le Congrès autorise le président F. Roosevelt à réduire les dépenses publiques d'environ 25 %.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Mgr Arthur Hinsley, archev. de Westminster, nomme une Commission pour préparer la fondation d'une organisation de journalistes catholiques, d'un bureau de presse catholique et l'organisation de dimanches de la presse.

LUXEMBOURG. — *Luxembourg* : La Chambre vote, par 34 voix contre 19 et une abstention, la loi sur l'ordre public en vertu de laquelle le parti communiste sera dissous la semaine prochaine.

Samedi 24 avril.

FRANCE. — *Chambéry* : Intronisation de Mgr Pierre Durieux.

— *Paris* : M. Adolphe Boschot, membre libre de l'Acad. des beaux-arts depuis le 20. 3. 26, est élu secrét. perpétuel en remplacement de Charles-Marie Widor, décédé le 12. 3. 37. — Au bois de Vincennes, démonstration de l'Union des Syndicats de la région parisienne pour l'ouverture des grands travaux, pour la dissolution des Ligues et contre la vie chère ; discours de M. L. Jouhaux, qui demande 10 milliards pour les grands travaux et la nationalisation des assurances. — Sur le circuit Istres-Bordeaux-Istres et Istres-Bron, le capitaine aviateur Maurice Rossi bat le record du monde de vitesse des 5 000 kilomètres en circuit fermé et sans escale en 16 h. 4 m.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne remettent au gouvernement belge le texte de la déclaration franco-britannique qui libère la Belgique de ses obligations au titre de Locarno et de

l'accord du 19. 3. 36, tout en lui maintenant la garantie franco-anglaise.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent le pic d'Udala et la ville d'Elerio, en Biscaye.

INDE. — *New-Delhi* : Le gouvernement nomme le général sir John Coleridge contrôleur politique du Waziristan et des régions habitées par les diverses tribus de cette province.

PAYS-BAS. — *Amsterdam* : Congrès de l'Internationale des Jeunesses socialistes.

SYRIE. — *Damas* : Signat. d'un accord de bon voisinage irako-syrien, réglant notamment les questions frontalières de transhumance des tribus de bédouins et les conditions d'extradition entre les deux pays.

Dimanche 25 avril.

SAINT-SIÈGE. — Lecture du décret approuvant deux miracles proposés pour la canonisation du bienheureux André Bobola, Jésuite polonais, né en 1591, martyrisé par les Cosaques en 1657.

FRANCE. — *Quimper* : M. Jacques Queinnec, républicain national, est élu sénateur du Finistère par 715 voix contre 439 à M. François Cadoret, radical-soc., 124 à M. Hippolyte Masson, socialiste, etc., en remplacement de Georges Le Bail, de la gauche démocratique, décédé le 3. 2. 37.

— *Strasbourg* : Les protestants de la région adoptent une motion où ils affirment leur conviction que dans la grande reconstruction morale et spirituelle qui s'impose, la tâche la plus urgente est la reconstruction de la famille et que celle-ci est impossible sans l'éducation religieuse, tant familiale que scolaire.

ALLEMAGNE. — *Berchtesgaden* : Le général Wilhelm Roeder, min. de la Guerre de Hongrie, confère avec le Führer-chancelier A. Hitler.

CANADA. — *Ottawa* : Mort de Samuel Genest, né à Trois-Rivières le 10. 6. 65, anc. prés. de la Commission scolaire d'Ottawa, il combattit le règlement XVII et fut un des chefs de la résistance franco-ontarienne en faveur de la langue française.

SUISSE. — Le referendum cantonal de Neuchâtel approuve par 17 819 oui contre 8 307 non le projet relatif à l'interdiction du parti communiste et des organisations communistes et subversives. — Elections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de Neuchâtel ; recul des socialistes.

Lundi 26 avril.

FRANCE. — *Viviers* : M. le chanoine Alfred Couderc (né dans la paroisse d'Abbas, district de Rodez, en 1882, études au Séminaire français de Rome, entra à la Mission de Vabres, curé-doyen de Marcillac, 1931, curé archiprêtre de Saint-Affrique, 1934) est nommé évêque du diocèse.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : M. Anthony Eden, min. des Aff. étr. de Grande-Bretagne, examine avec MM. P. Van Zeeland et P.-H. Spaak les principaux problèmes d'actualité intéressant les deux pays, les questions relatives au renforcement de la paix en Europe, et notamment l'élaboration d'un nouveau pacte de sécurité pour l'Europe occidentale, les questions d'ordre économique (26-27 avril).

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes s'emparent d'Eibar et de Durango.

— *Moulins de Llobregat* : Assassinat de M. Roldan Portada, un des membres les plus influents du Comité exécutif de l'Union générale des travailleurs de Barcelone.

ETATS-UNIS. — Nouvelle inondation dans la région des Alleghany, affectant les Etats de l'Ohio, de la Virginie de l'Ouest et de la Caroline du Nord ; 21 morts, 20 000 personnes sans abri ; 200 millions de dégâts.

— *Washington* : La Cour suprême déclare constitutionnelle la loi de sécurité sociale, qui intéresse 26 millions d'ouvriers et 2 700 000 employeurs.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Le tribunal spécial évalue les « royalties » (pourcentage que certains propriétaires de la surface reçoivent des sociétés de charbonnage) à un total de 6 645 millions de francs qui seront offerts comme compensation à quelque 4 000 propriétaires.

ITALIE. — *Rome* : Le général Hermann Goering, premier ministre de Prusse et min. de l'Aviation du Reich, s'entretient avec M. B. Mussolini et le comte Galeazzo Ciano principalement des affaires d'Espagne.

PALESTINE. — *Jérusalem* : Arrestat. de nombreux communistes, suspects d'avoir comploté la rébellion pendant le pèlerinage de Nebi Moussa.

RUSSIE. — *Moscou* : Arrestat. de M. Mutnysch, directeur du Grand Opéra de Moscou, et de hautes personnalités de la Guépéou.

TURQUIE. — *Ankara* : Visite officielle du Dr Naji-al-Asil, min. des Aff. étr. de l'Irak, qui examinera les questions encore pendantes entre la Turquie et l'Irak et se rapportant à la prochaine signat. d'un pacte à quatre entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et l'Afghanistan.

Mardi 27 avril.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : La Cour du Peuple condamne les chefs des Jeunesses catholiques de Dusseldorf, accusés d'avoir entretenu avec les fonctionnaires de l'ancienne organisation des Jeunesses communistes des relations tendant à créer un front unitaire catholico-communiste dirigé contre l'existence de la nouvelle Allemagne : l'abbé Joseph Rossaint à onze ans de travaux forcés et à dix ans de privation de ses droits civiques ; l'aumônier Franz Steber à cinq ans de travaux forcés, cinq ans de retrait des droits civiques et dix-huit mois de prison ; M. Hermann Jullich à deux ans de réclusion et à deux ans de retrait des droits civiques ; l'aumônier Karl Kremer à dix-huit mois de prison ; Clemens, Himmes et Schaeffer sont acquittés.

AUTRICHE. — *Vienne* : Visite du général Wilhelm Roeder, min. de la Guerre de Hongrie, qui confère avec le président W. Miklas, le chancelier K. Schuschnigg et le secrétaire d'Etat à la Défense nationale, général W. Zehner (21-25 avril).

CANADA. — *Victoria* : M. T. D. Patullo, premier ministre de la Colombie britannique, annonce que le gouvernement a fait l'acquisition du territoire du Yukon.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent Marquina et le port de Lequeitio.

POLOGNE. — *Varsovie* : Arrestation de plusieurs membres de la « Fédération anarchiste de Pologne ».

Mercredi 28 avril.

FRANCE. — *Paris* : M. Eric Phipps, ambass. de Grande-Bretagne, remet ses lettres de créance au président A. Lebrun.

ALBANIE. — *Tirana* : Le comte Galeazzo Ciano, min. des Aff. étr. d'Italie, examine avec MM. Constantin Kotta et Ekren bey Libohova et avec le roi Zogou Ier (28-30 avril) les rapports politiques et économiques entre les deux pays ; dans l'intérêt général de la paix, ils développeront ces rapports en harmonie avec les accords italo-yougoslaves du 25. 3. 37.

CHINE. — *Nankin* : M. Giulio Gora, ambass. d'Italie, remet ses lettres de créance au président Lin-Shen.

RUSSIE. — *Moscou* : Décret du maréchal Klem E. Vorochilov ordonnant le licenciement des bataillons féminins de l'armée rouge, « foyers de corruption pour les soldats ». — Décret du Conseil des commissaires du peuple ordonnant à la Commission du plan national et aux gouvernements des Républiques fédérales de préparer le troisième plan quinquennal et de le soumettre le 1er juillet à l'approbation du Conseil.

Jeudi 29 avril.

FRANCE. — Arrêté (min. Santé publique) par lequel M. Serge Gas, directeur général au min. de la Santé publique, est nommé directeur général de l'administration de l'Assistance publique, en remplacement du Dr Louis Mourier, admis à la retraite (*J. O.*, 30. 4. 37).

— *Sénat* : M. Eugène Charabot donne sa démission de sénateur des Alpes-Maritimes pour raison de santé.

— *Paris* : Communiqué de S. Em. le card. Verdier sur quelques principes de la morale et quelques règles de la discipline de l'Eglise (cf. *D. C.*, t. 37, col. 1219).

BELGIQUE. — *Bruxelles* : A la Chambre des députés, déclarations de M. P.-H. Spaak sur le nouveau statut internat. de la Belgique, sur la note franco-anglaise du 24. 4. 37 déliant la Belgique des obligations de Locarno du 16. 10. 25 et des arrangements de Londres du 19. 3. 36 ; il spécifie que le droit de passage à travers le pays ne peut être appliqué qu'à deux conditions : en aucune hypothèse ce droit ne peut être imposé au pays en dehors de son consentement, et ce consentement n'est concevable que s'il s'agit d'une action commune.

COSTA-RICA. — *Limon* : Mort de Mgr Charles-Albert Wollgarten, né à Unterrach, dioc. de Cologne, le 27. 1. 97, de la Congrégation des Missions, élu év. tit. de Chusira et vicaire apostol. de Limon, 28. 1. 35.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent Guernica, complètement détruite.

ETATS-UNIS. — *Washington* : La Chambre des représentants et le Sénat votent la nouvelle loi sur la neutralité : le président proclame l'état de guerre internationale ou civile ; à partir de ce moment, interdiction de l'exportation des armes et des munitions et de leur transport sur les navires américains, des transactions financières sur les titres des gouvernements belligérants et des emprunts pour ces gouvernements ; le président pourra interdire aux navires américains le transport de certains produits destinés aux belligérants, décréter que le transfert des titres de propriété des marchandises destinées aux belligérants devra être fait aux citoyens non américains avant que ces marchandises sortent des Etats-Unis.

GRANDE-BRETAGNE. — *Birmingham* (Ouest) : M. W. F. Higgs, conservateur national, est élu député des Communes par 12 552 voix contre 9 632 à M. R. Crossman, travailliste, en remplacement de sir Austen Chamberlain, décédé.

— *Stalybridge* : M. T. Cox, conservateur, est élu député par 21 901 voix contre 21 567 au Rev. G. Lang, travailliste, en remplacement de P. Dunn, conservateur.

— *Wandsworth* : Le major H. Nathan, travailliste, est élu député par 12 406 voix contre 11 921 à M. R. Jennings, conservateur, en remplacement de sir H. Jackson, conservateur.

INDE. — Dans la vallée Khaisora (Waziristan), engagement entre les troupes indiennes et les partisans du fakir d'Ipi, Haji Mirza Ali Khan, qui ont une centaine de tués ou de blessés.

Vendredi 30 avril.

ESPAGNE. — *Santander* : Au large de la ville, le croiseur national *Espana* heurte une mine et coule.

ITALIE. — *Rome* : Le Comité corporatif central décide d'augmenter les salaires, pour les ouvriers d'un minimum de 10 % à un maximum de 12 %, pour les employés privés de 10 % jusqu'au montant de 1 500 lires de gages.

JAPON. — Elections législatives ; les partis Minseito et Showakai perdent des voix au profit du parti Seijukai, du parti des masses sociales et des indépendants.

POLOGNE. — *Kielce* : Mort de Mgr Augustin Losinski, né à Krywiniszki le 8. 1. 67, études à Pétrograd, recteur du Grand Séminaire de Mohilev et curé de la cathédrale de l'Assomption, 1903, chanoine titulaire et pénitencier, 1909, élu év. de Kielce le 26. 4. 10.

RUSSIE. — *Moscou* : M. Bermann, Juif, inspecteur général des camps de concentration politique, est nommé chef du contrôle de l'activité religieuse dans tout le territoire soviétique.

LIVRES REÇUS (1)

Breve codice morale dell'infirmiera, a cura dell' « Unione Infermiere Cattoliche », par P. P. MICHELE FISCHER E CELESTINO MILANESE, dei ministri degl infermi. — Un vol. 18 × 12 cm. de 146 pages. Prix, 3 lires. Istituto di Propaganda Libraria, Milano.

Le champ de fleurs, par GUY WIRTA. — Un vol. 18 × 10 cm. de 234 pages. Prix, 3 fr. 50. Collection « Bijou ». Bonne Presse, Paris. 1937.

Questions disputées : De la propriété capitaliste à la propriété humaine, par EMMANUEL MOUNIER. — Un vol. 19 × 12 cm. de 138 pages. Prix, 8 francs. Desclée de Brouwer, Paris.

Mon Seigneur et mon Dieu ! poèmes, par HENRIETTE CHARASSON. — Un vol. 18 × 12 cm. de 194 pages. Prix, 10 francs. E. Flammarion, Paris.

Plan du 9 juillet, réforme de la France proposée par le groupe du 9 juillet, avant-propos de JULES ROMAINS. — Un vol. 18 × 12 cm. de 61 pages. Prix, 2 fr. 50. Gallimard.

Pour un parti unique des travailleurs, examen du projet communiste, par J. LEBAS. — Une brochure 17 × 11 cm. de 32 pages. Prix, 0 fr. 50. Imprimerie O. S. A. P., 147, rue d'Arras, Lille.

L'Etat ouvrier, Thermidor et Bonapartisme, étude historique et théorique, par LÉON TROTSKY. — Une brochure 18 × 13 cm. de 28 pages. Prix, 1 franc. Librairie du travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris.

Deux ans d'Indochine : Un fleuve de sang. — Une brochure 17 × 13 cm. de 48 pages. Prix, 1 franc. Collection de la « Révolution prolétarienne », 54, rue du Château-d'Eau, Paris.

Ce qu'est devenue la Révolution russe, par M. YVON, préface de PIERRE PASCAL. — Un vol. 19 × 14 cm. de 87 pages. Prix, 2 francs. Collection de la « Révolution prolétarienne », 54, rue du Château-d'Eau, Paris.

Culture prolétarienne, par MARCEL MARTINET. — Un vol. 19 × 14 cm. de 183 pages. Prix, 12 francs. Librairie du travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris.

Blanqui à Belle-Ile, par MAURICE DOMMANGET. — Un vol. 19 × 14 cm. de 276 pages. Prix, 15 francs. Librairie du travail, 17, rue Sambre-et-Meuse, Paris.

Si tu veux la paix..., par PAUL FAURE. — Un vol. 19 × 12 cm. de v-281 pages. Prix, 12 francs. Imprimerie nouvelle, Limoges.

Un crime politique : l'assassinat du conseiller Prince, par ALFRED DÉTREZ. — Un vol. 19 × 12 cm. de 238 pages. Prix, 12 francs. Paillard, Paris.

M. Poincaré et la guerre de 1914, par GUSTAVE DUPIN. — Un vol. 23 × 14 cm. de 160 pages. Prix, 15 francs. Librairie du travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris.

Almanach franciscain 1937. 30e année. — Un vol. 26 × 20 cm. de 80 pages. Prix, 2 fr. 50. Franco, 3 francs. Librairie Saint-François d'Assise, Paris. 1936.

Frère Jacques, dormez-vous ? saynète en 9 tableaux de I. J. L. PRÉVOST. — Une brochure 17 × 10 cm. de 22 pages. Prix, 2 francs. Bonne Presse, Paris. 1936.

Une messe avec participation active des fidèles. Prières et chants, par P. SOURICE. — Une brochure 18 × 11 cm. de 66 pages. Prix, 2 francs. Bonne Presse, Paris. 1936.

Celle que tout le monde aime. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, par JACQUES CHRISTOPHE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 212 pages. Prix, 7 francs. Collection « Idéalistes et animateurs ». Bonne Presse, Paris. 1936.

Le Christ sur tous nos chemins. Méditations pour aujourd'hui, par le R. P. F. DESPLANQUES, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 248 pages. Prix, 7 fr. 50. Editions Spes, Paris. 1936.

Le clapier de grand rapport, par ISABELLE DE JOUFFROY D'ABBANS. — Un vol. 18 1/2 × 10 cm. de 190 pages. Prix, 5 francs. « Petits élevages simplifiés ». Bonne Presse, Paris. 1936.

La Bible et les jeunes, par RAYMOND et MADELEINE CHASLES. — Un vol. 19 × 12 cm. de 320 pages. Prix, 15 francs. Editions Spes, Paris. 1936.

Les aventures de Sonnet, tomes I et II, par J. ROMAIN LE MONNIER. — 2 vol. 26 × 18 cm. de 64 pages, illustrations de DAMBLANS. Prix, 16 francs les deux. Bonne Presse, Paris. 1936.

La seconde naissance de Pascal, roman, par M.-M. D'ARMAGNAC. — Un vol. 20 × 15 cm. de 182 pages. Prix, 6 francs. Collection « Ruban bleu ». Bonne Presse, Paris. 1936.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Franc-Maçonnerie.

CARBONARISME. — Evariste Duchêne : « Franc-Maçonnerie et charbonnerie » (Leurs origines) (*Revue internationale des sociétés secrètes*, 15 mars, 1er et 15 avril, 1er mai 1937).

GRAND-ORIENT. — « Au Grand-Orient de France. Quelques vœux adoptés à l'assemblée générale, 21-26 septembre 1936 » (Presse, instauration d'une économie distributive, noyautage des œuvres de bienfaisance et d'assistance) (*Dossiers de l'Action populaire*, 10 février 1937, pp. 333-338).

— Joseph Berteloot : « La Franc-Maçonnerie et la philantropie. A propos de la dernière assemblée générale du Grand-Orient » (*Etudes*, 20 mars 1937, pp. 774-783).

— Liste des principaux dignitaires du Grand-Orient de France (1936-1937) (Conseil de l'Ordre. Officier d'honneur. Bureau du Conseil de l'Ordre. Grand Collège des Rites) (*Croix*, 20 mai 1937).

Syndicalisme.

CONFEDERATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS (C. F. T. C.). — « Liberté syndicale ! Aux côtés des syndicats chrétiens, les partisans de la liberté doivent unir leurs efforts pour la sauvegarde du syndicalisme » (Appel de la C. F. T. C.) (*Vie catholique*, 1er mai 1937).

— Maurice Herr : « Les origines et la naissance du syndicalisme chrétien en France » ; — « Le développement et l'essor du syndicat des employés du commerce et de l'industrie » ; — « La naissance et l'extension de la C. F. T. C. » ; — « L'Internationale syndicale chrétienne » ; — « Ombres et rayons » ; — « La doctrine du syndicalisme chrétien » ; — « L'activité actuelle de la C. F. T. C. » ; — « Les forces syndicales en présence » (*Croix*, 26 mars ; 9, 16, 23 et 30 avril ; 6, 14 et 21 mai 1937).

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL (C. G. T.). — Henry Laporte : « La révolution en marche : la C. G. T. » (« L'arrivée en masse des cotisants de tous bords, au cours de ces huit derniers mois, constitue, vue d'un certain angle, un élément plutôt rassurant. Le rouge des opinions anciennes se trouve en partie dilué dans le flot de liquide incolore qui déferle sur la rue Lafayette depuis juin dernier. Il est rare que les grandes foules soient profondément révolutionnaires. Ce sont les petits noyaux qui sont virulents et dangereux... Je craindrais beaucoup plus une C. G. T. se repliant sur ses lignes intérieures et revenant à 500 000 ou 600 000 membres actifs et turbulents que là triomphale armée d'aujourd'hui, qui est beaucoup moins une armée qu'un cortège » (*Revue de France*, 15 mars 1937).

— Serge Hyb : « Qu'est, d'où vient, où va la C. G. T. ? » (« Les lois sociales récemment votées par le Parlement correspondent à la première partie du plan confédéral et la mise en tutelle de l'économie nationale en constitue le complément indispensable ») (*Journal*, 12. 13, 14 et 15 avril 1937).

— Franchon : « Les œuvres sociales des syndicats » (causerie à la radio) (*Peuple*, 23 janvier 1937) ; — « La C. G. T. est la maison de tous les travailleurs » « La C. G. T. respecte les idées et les croyances de tous ses membres » (*Peuple*, 10 février 1937).

— « Qui l'emportera de la tendance ex-unitaire ou de la tendance ex-confédérée ? » (*Dossiers de l'Action populaire*, 25 janvier 1937, pp. 125-158).

FONCTIONNAIRES. — « Les fonctionnaires » (L'Organisation syndicale) (*Peuple*, 30 janvier 1937).

— « Les fonctionnaires » (Le syndicalisme des fonctionnaires) (*Ibid.*, 30 janvier 1937).

— « Les fonctionnaires » (Fédération générale des fonctionnaires : fondation, organisation, effectifs) (*Ibid.*, 30 janvier 1937).

— A. Albert-Petit : « L'Université et la C. G. T. » (*Journal des Débats*, 26 mars 1937).

SYNDICALISME. — Berthe de La Gressaye : « La liberté et les organisations professionnelles » (Situation faite aux syndicats dans l'état actuel des législations des divers Etats. — Opinions et tendances qui se manifestent au sujet de l'avenir des syndicats et de leur rôle futur dans l'organisation professionnelle) (*Documents du travail*, janvier-février-mars 1937, pp. 7-64).

SYNDICATS PROFESSIONNELS. — Pascal Copeau : « Les syndicats professionnels défendent l'ordre et la famille » (Historique, fonctionnement) (*Vu et lu*, 19 mai 1937).

— « Que faut-il penser des syndicats indépendants ou similaires ? » (Communiqué de l'Union des secrétariats sociaux de la région du Nord). — « Pour l'ensemble de l'opinion ouvrière les syndicats « indépendants », « professionnels » ou similaires, entrent de fait, sinon de droit, dans la mouvance patronale. Si le jugement, sous cette forme absolue, manque des nuances équitables, il faut avouer que ces groupements se défendent mal de tout soupçon à cet égard. Les chefs d'entreprise manifestent envers eux d'évidentes sympathies. » (*Croix*, 9 avril 1937.)

Communisme.

PROCES DE MOSCOU. — Boris Souvarine : « L'énigme du ténébreux procès de Moscou » (Explication psychologique du procès de Moscou, et en particulier de l'attitude des accusés « dont le zèle à s'accabler a confondu les esprits d'Occident ») (*Figaro*, 6 février 1937).

— Victor Serge : « Procès en série » (« Abominations et impostures sanglantes ») (*Flèche*, 23 janvier 1937).

PROTESTANTISME. — E.-G. Bonnard : « Le communisme contre la chrétienté » (A propos du Congrès protestant de « La Cause » contre le communisme) (*Vie Intellectuelle*, 10 février 1937, pp. 366-370).

TACTIQUE. — Jacques Bardoux : « La guerre civile internationale. Moscou, Madrid, Paris » (Le mécanisme d'action russe. L'action russe en Espagne. « Par les mêmes étapes, la même méthode, les mêmes mains, la France est entraînée sur la pente où glissa l'Espagne ») (*Revue de Paris*, 15 février 1937, pp. 721-760).

— Marc Scherer : « Communisme de Front populaire » (La tactique contre la doctrine. Les communistes et la religion) (*Revue hebdomadaire*, 6 février 1937, pp. 69-87) ; — Claude Poitevin : Un complément d'information à l'étude de Marc Scherer (*Revue hebdomadaire*, 6 mars 1937, pp. 121-124).

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. Vincent.